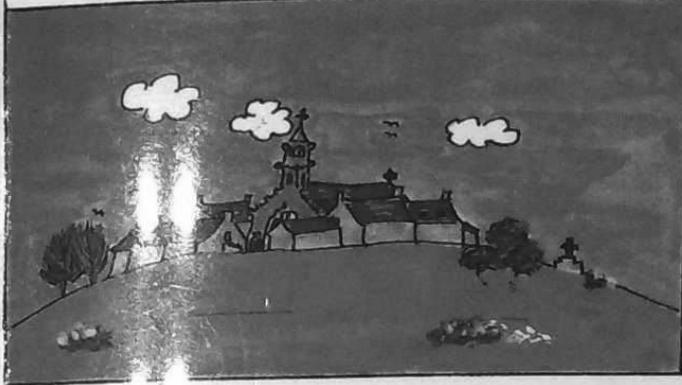


LA PROTECTION DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES, DES MONUMENTS, C'EST BIEN. ET C'EST, EN PRINCIPE, DANS L'INTÉRÊT DE TOUS...



HÉLAS, POUR LE SIMPLE PARTICULIER, VOILÀ TROP SOUVENT CE QUI ARRIVE...



C'EST BIEN SIMPLE AVEC TOUS LEURS RÉGLEMENTS, ON N'EST PLUS CHEZ SOI!



ET POUR NOUS, LES MAIRES, VOUS CROYEZ QUE C'EST FACILE? AVEC NOS ADMINISTRÉS D'UN CÔTÉ, ET L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE, TOUJOURS SUR NOTRE DOS?



C'EST NOTRE COMMUNE, TOUT DE MÊME!



ACTES DU COLLOQUE DE CARNAC des 12 et 13 octobre 1990

MORBIHAN  
Cahiers de l'UMIVEM  
Automne-Hiver  
1990-1991  
N° 45

ET CETTE-FOIS-CI, C'EST NOUS QUI AVONS L'INITIATIVE!



IL FAUT D'ABORD ÉTABLIR UN INVENTAIRE DES RICHESSES ARCHITECTURALES DE LA COMMUNE...



ON VA FORMER UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, DES REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET DES ASSOCIATIONS; ET PUIS, LE MAIRE A INVITÉ LES HABITANTS À UNE RÉUNION D'INFORMATION...



L'Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan  
(U.M.I.V.E.M.)

L'Institut Culturel de Bretagne

*ont contribué à la publication de cet ouvrage*

#### Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan), filiale de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), créée par Henry de Segogne, a été fondée en mars 1969, sous la présidence du Préfet du Morbihan.

L'UMIVEM groupe les associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection du patrimoine naturel, artistique, historique, du département.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

#### U.M.I.V.E.M.

Bordlann — 56600 LANESTER  
Tél. 97.76.16.22

Présidente : Marie-Claire BORDE  
Vice-Présidents : Loïc de KERHOR et Jean-Claude PIERRE

Cotisations 91 : Étudiants : 25 F - Membre actif : 100 F  
Membre bienfaiteur : 200 F et plus

# S I T E S E T P A T R I M O I N E

SITES

ET

PATRIMOINE

SITES

ET

PATRIMOINE

ACTES DU COLLOQUE DE CARNAC

des 12 et 13 octobre 1990

# SOMMAIRE

## *Accueil des participants*

Monsieur Christian BONNET Sénateur-maire de CARNAC .....	7*
Madame Marie-Claire BORDE Présidente de l'UMIVEM .....	8*

## *Synthèse des réponses des maires au questionnaire (se reporter au questionnaire page 164)*

Madame Marie-Madeleine MARTINIE Journaliste .....	11*
---	-----

## *Qu'est-ce-qu'un site qui mérite protection ?*

Monsieur Jacques HOULET Inspecteur général honoraire des sites .....	18*
--	-----

## *Protection des Sites en France*

Monsieur Serge KANCEL Administrateur civil chargé des Espaces protégés au Ministère de l'Equipement .....	27
--	----

## *Classement des Sites en Bretagne*

Monsieur Philippe SIGURET Inspecteur général des sites chargé de la Bretagne .....	32
---	----

## *Protection des Sites en Europe*

Monsieur Jean-Marie VINCENT Inspecteur général des sites .....	34
--	----

## *L'exemple anglais*

Professeur Gwyn MEIRION JONES .....	40*
-------------------------------------	-----

## *La loi littoral*

Professeur André-Hubert MESNARD Professeur à la Faculté de Droit de NANTES .....	49*
Monsieur Gilbert SIMON Conseiller technique auprès du Ministre de l'Environnement .....	57
Monsieur Jacques OUDIN Sénateur - Secrétaire général de l'Association Nationale des Elus du Littoral .....	67*
Monsieur Josselin de ROHAN Sénateur-maire de JOSSELIN .....	74

## *Maires, Associations et Environnement*

### *Contrat de la vallée du Scorff*

Monsieur Jacques LE NAY Conseiller général et maire de PLOUAY .....	84*
Monsieur Jean-Claude PIERRE Fondateur de l'Association EAU ET RIVIERES de Bretagne .....	85*

## Communes du patrimoine rural

Monsieur Pierre LE TREUT Vice-président du Conseil régional, Président de l'Institut Culturel de Bretagne, maire de CHATEAUGIRON .....	91
Madame Suzanne FENARD Présidente de l'association TIEZ BREIZ .....	96*
Monsieur Yves GUILLOU Maire de PLOERDUT - Président de l'Association des Communes du Patrimoine Rural .....	98

## Sauvegarde des chapelles

Madame Marie-Aimée BERNARD Présidente de BREIZ SANTEL .....	100
Monsieur Pierre-Louis LE NAOU Maire de PEUMERIT QUINTIN .....	102

## Les ZPPAU

Monsieur Jacques CAVAILLE Président du Collège Régional du Patrimoine et des Sites .....	106*
Monsieur Alain MARINOS Architecte des Bâtiments de France du Finistère .....	111*
Monsieur Yves LE CAM Maire de PLOUGONVEN .....	116
Monsieur Pierre BARBIER Maire de PLOURIN-LES-MORLAIX .....	120*

## Produire autrement pour préserver les patrimoines

Monsieur André POCHON Eleveur-Agriculteur - Président du CEDAPA (Centre d'études pour un développement agricole plus autonome) .....	127*
---	------

## Planter et Replanter

Monsieur Dominique SOLTNER Auteur de "L'arbre et la haie" .....	136
---	-----

## Entretien des rivières

Monsieur Michel SAFFRE Eau et Rivières de Bretagne .....	141
--	-----

## Remise de médailles

Monsieur Job LE BORGNE de la TOUR Maire de ST LEGER-DES-PRES .....	153
présenté par Marie-Madeleine MARTINIE	
Monsieur Jean-Pierre GOURMELON Maire de TREMAOUEZAN .....	156
présenté par Alain MARINOS et Max JONIN	
Monsieur GUILLO Maire de GUEHENNO .....	158
Présenté par Yves DUBOST Architecte	
Monsieur Michel GALLERNE Maire de L'HERMITAGE-LORGE .....	161
présenté par Marc DURAND Président de la FAPEN	

Questionnaire se rapportant à la synthèse de Madame M.M. MARTINIE (page 11) ....	164
--	-----

Illustrations de Rozenn MARTINIE

\* Ces personnalités sont intervenues plusieurs fois au cours des débats.

# SOMMAIRE

**Monsieur Christian BONNET**

*Sénateur-Maire de CARNAC*

**Madame Marie-Claire BORDE**

*Présidente de l'UMIVEM*

**Madame Marie-Madeleine MARTINIE**

*Journaliste*

**Monsieur Jacques HOULET**

*Inspecteur général honoraire des sites*

**Monsieur Serge KANCEL**

*Administrateur civil chargé des espaces protégés au Ministère de l'Équipement*

**Monsieur Philippe SIGURET**

*Inspecteur général des sites chargé de la Bretagne*

**Monsieur Jean-Marie VINCENT**

*Inspecteur général des sites*

**Professeur Gwyn MEIRION JONES**

**Professeur André-Hubert MESNARD**

*Professeur à la Faculté de Droit de Nantes*

**Monsieur Gilbert SIMON**

*Collaborateur technique auprès du Ministre de l'Environnement*

**Monsieur Jacques OUDIN**

*Sénateur-Secrétaire général de l'Association des Elus du Littoral*

**Monsieur Josselin de ROHAN**

*Sénateur-Maire de Josselin*

**Monsieur Jacques CAVAILLE**

*Président du Collège Régional du Patrimoine et des Sites*

**Monsieur Jacques LE NAY**

*Conseiller Général et Maire de PLOUAY*

**Monsieur Jean-Claude PIERRE**

*Fondateur de l'Association EAU ET RIVIERES de Bretagne*

**Monsieur Pierre LE TREUT**

*Conseiller Général et Maire de CHATEAUGIRON*

**Mademoiselle Anne RISKINE**

*Conservateur du Musée de CARNAC*

**Madame Suzanne FENARD**

*Présidente de l'Association TIEZ BREIZ*

**Monsieur Yves GUILLOU**

*Maire de PLOERDUT - Président de l'Association Communes du Patrimoine Rural*

**Madame Marie-Aimée BERNARD**

*Président de BREIZ SANTEL*

**Monsieur Pierre-Louis LE NAOU**

*Maire de PEUMERIT QUINTIN*

**Monsieur Alain MARINOS**

*Architecte des Bâtiments de France du Finistère*

**Monsieur Yves Le CAM**

*Maire de PLOUGONVEN*

**Monsieur Pierre BARBIER**

*Maire de PLOURIN-LES-MORLAIX*

**Monsieur André POCHON**

*Éleveur-agriculteur - Président du CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome)*

**Monsieur Dominique SOLTNER**

*Auteur de "L'Arbre et la Haie"*

**Monsieur Michel SAFFRE**

*Eau et Rivières de Bretagne*

**Monsieur Job LE BORGNE de la TOUR**

*Maire de ST LEGER-DES-PRES*

**Monsieur Jean Pierre GOURMELON**

*Maire de TREMAOUEZAN*

**Monsieur Yves DUBOST**

*Architecte*

**Monsieur Marc DURAND**

*Président de la FAPEN*

**Monsieur Michel GALLERNE**

*Maire de L'HERMITAGE-LORGE*

*Le 12/10/90 - Matin*

**Monsieur Christian BONNET**

*Sénateur-maire de Carnac*

Madame la Présidente,  
Chers Collègues élus,  
Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'il m'a été proposé que se tienne à CARNAC une rencontre consacrée aux problèmes que soulèvent la protection de nos sites et la sauvegarde de notre patrimoine, je n'ai pas cru devoir me dérober.

Car si sur le principe, dans cette Bretagne qui est l'une des trop rares provinces françaises à avoir gardé sa personnalité, tout le monde tombe d'accord, l'application dudit principe sur le terrain à un certain nombre de cas concrets, pose souvent problème entre les élus, d'une part, et les associations de défense de l'environnement, d'autre part.

Il m'est dès lors apparu souhaitable de sensibiliser, à travers des communications de personnalités éminemment qualifiées, mes collègues élus - et moi le premier -, en même temps que de faire comprendre aux responsables de certaines associations que le harcèlement auquel elles se livrent systématiquement nous exaspère à ce point qu'il aboutit à une réaction de rejet, tout à fait préjudiciable à la cause très noble dont elles se font les protagonistes.

La sauvegarde des sites, le respect d'une certaine architecture, constitue un capital que notre génération n'a pas le droit de dilapider. Elle en a seulement la jouissance et, dès lors, le devoir de transférer intact ce capital à celles qui la suivront.

C'est Hitler qui disait: «détruire les souvenirs historiques d'un peuple, c'est lui enlever son âme»...

Et c'est parce qu'ils veulent conserver son âme à notre Bretagne que ses élus, conscients de leur devoir, sauront résister à toutes les tentations

auxquelles peuvent, sans dommage, succomber celles des collectivités à qui n'a pas été remis en garde un tel trésor... à la seule condition qu'ils ne soient pas poussés à bout par un maximalisme aussi systématique qu'outrancier.

Car il en va de l'activité des associations comme d'un alcaloïde: à dose modérée elle constitue le plus heureux des stimulants... A dose massive, le plus redoutable des poisons.

Car, en matière d'environnement comme en tout autre domaine, il faut savoir mesure garder, ce à quoi nous allons nous efforcer pendant ces deux jours.

### **Madame Marie-Claire BORDE**

*Présidente de l'UMIVEM*

Pour tout vous avouer, lorsque l'idée m'est venue d'un colloque où se rencontreraient les maires et les associations, il n'a pas manqué, autour de moi, de gens pour me dire: « Mais voyons, les maires, que vous contrariez si souvent en leur rappelant les lois gênantes, ne viendront pas! Quant aux associations, à qui vous cherchez à faire apercevoir que la tâche des maires est aujourd'hui bien difficile, elles ne viendront pas non plus ».

Et puis vous voyez, j'ai persévéré, encouragée par Madame Marie JACQ et surtout par Monsieur Christian BONNET qui nous a facilité les choses en nous ouvrant... son cœur (... peut-être), mais sûrement sa salle municipale où nous le remercions de nous accueillir aujourd'hui. Où pourrions-nous être mieux qu'à CARNAC ?

Site prestigieux où s'unissent le passé récent des beaux villages, de la superbe église, de la ravissante chapelle St Colomban, et le passé mystérieux des mégalithes célèbres dans le monde entier, CARNAC commune littorale, convoitée par les bâtisseurs, CARNAC, commune au micro-climat précieux, qui en fait un lieu idéal pour la remise en forme et du corps et de l'esprit, CARNAC, jadis lieu sacré pour les hommes des mégalithes... naguère village de paysans et de paludiers... et aujourd'hui, lieu de rencontre

de gens de milieux divers qui, consciemment ou non, viennent au fond de sa baie abritée y chercher un dépaysement, et sont saisis par la beauté calme de la mer, par la splendeur du soleil couchant que reflètent les salines, et par le mystère des champs de menhirs témoins de ce que, même dans la préhistoire, l'homme ne vit seulement de pain.

Oui, CARNAC était un lieu rêvé pour parler et de la nécessité de protéger les sites et des difficultés de cette protection.

\*\*\*\*\*

En ce lieu où il est si facile d'oublier les grands problèmes du monde, (non seulement les événements du Proche-Orient, mais les problèmes plus fondamentaux de survie de l'humanité,) qu'allons-nous faire aujourd'hui et demain ?

Nous allons oublier nos différends, et chercher ensemble comment chez nous, en Bretagne, on peut éviter, à la fois, le déperissement économique, la dégénérescence écologique et la banalisation esthétique.

Souvent, c'est au nom de l'économie que l'on a détruit les sites et le patrimoine.

Aujourd'hui, beaucoup prennent conscience de la nécessité de les unir pour un développement harmonieux, né de l'équilibre entre les divers aspects de la vie sociale.

Mais qui dit équilibre, dit état instable, difficile à maintenir. Et nous le savons bien, il est difficile, (par exemple dans l'élaboration d'un P.O.S), d'équilibrer le souci du bien commun et le respect de la propriété privée..., difficile d'équilibrer la croissance démographique d'une commune et le maintien de son habitat traditionnel..., difficile d'équilibrer la sécurité et la commodité de la circulation et l'harmonie des parcours, difficile de créer des emplois sans créer de pollutions trop graves, difficile d'équilibrer la salubrité des agglomérations et la santé des zones humides et des rivières etc...

Dans cette recherche de l'équilibre, les uns privilégient l'économie, les autres l'esthétique ou l'écologie. C'est ce qui fait que, souvent, les associations et les conseils municipaux en arrivent à se considérer comme des adversaires irréconciliables pour ne pas dire comme des ennemis.

Or, souvent, la vraie solution du problème serait la conciliation de ces deux aspects. Il faudrait que les adversaires en arrivent à se considérer comme complémentaires - même dans leurs oppositions vigoureusement exprimées.

Si ce colloque ronronnait, il serait inutile (et on peut faire confiance à Monsieur Christian BONNET pour qu'il ne ronronne pas), mais s'il pouvait ouvrir sur une vraie concertation dans les communes, il nous ferait avancer vers plus de souplesse et de sérénité dans la vie sociale et il contribuerait à la conservation et à la mise en valeur des sites et du patrimoine bâti d'une province, la Bretagne, qui est l'une des plus riches de l'Europe tant dans la diversité de ses paysages que dans la façon dont les hommes du passé ont su les habiter par leur agriculture, par leurs demeures paysannes ou marines, et par leurs édifices religieux. Bref, par tout ce qui fait et les sites et le patrimoine dont nous allons parler abondamment aujourd'hui.

Avant de passer la parole à Madame MARTINIE, je voudrais remercier en outre:

- la municipalité de CARNAC qui s'est mise à notre entière disposition.
- l'Atelier Technique Régional grâce à qui nous pourrions voir les diapositives, les films et enregistrer les débats.
- la DDE du Morbihan qui nous a aidés de son expérience.
- tous ceux qui, grâce à leur générosité, nous ont permis de financer les films que vous allez voir.
- Monsieur SIMON, conseiller auprès de Brice LALONDE, Messieurs KANCEL-HOULET - SIGURET - VINCENT, qui ont la gentillesse de quitter leurs bureaux parisiens pour nous apporter la bonne parole, le Professeur MESNARD, qui vient de Nantes, et last but no least le Professeur Gwyn MEIRION JONES, qui vient lui, d'Angleterre, exprès pour nous.
- et puis bien sûr, vous tous, Messieurs les Maires, Messieurs des Administrations, Amis des associations et journalistes.

## Madame Marie-Madeleine MARTINIE

Journaliste

Messieurs et Mesdames les Maires de Bretagne,

Vous êtes formidables!

Lorsque nous avons lancé ce questionnaire de 225 questions, par lequel nous préparions le colloque, il n'a pas manqué de voix autorisées pour nous dire: «Vous n'aurez que 50 réponses!»

Or, nous en avons eu 285.

285 maires sur 1275, c'est-dire 22% des maires de Bretagne, ont pris la peine de lire les 22 pages du questionnaire, 285 maires ont répondu, les uns à toutes les questions, les autres aux questions qui les intéressaient particulièrement.

Un maire a même eu la gentillesse de critiquer le questionnaire. Ses critiques étaient bonnes. La prochaine fois, nous lui demanderons de venir nous aider! Il ne sera pas de trop car le questionnaire a demandé un énorme travail: le papier que vous avez eu entre les mains en était la treizième (oui, la 13ème) édition.

Nous avons soumis nos projets successifs à diverses personnalités, dont Monsieur le Préfet du Morbihan (N.B1), à plusieurs conseillers généraux ou régionaux, à des maires, à des présidents d'associations, à des administrations (et ici, je veux citer particulièrement la DDE du Morbihan, dont l'aide a été.... inappréciable, mais appréciée!!).

Donc, vous êtes, dans l'ensemble, formidables.

Mais, l'un de vous mérite, à nos yeux une mention spéciale. C'est le maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS... Monsieur CEZARD. Son questionnaire rempli est revenu un peu tard (ce fut le dernier) mais ce qu'il dit prouve que la municipalité de St GILDAS a un tel souci de l'environnement que nous avons envie de dire «Merci, Monsieur le Maire, à vous, à vos adjoints, à tous ceux qui vous aident».

Si toutes les communes littorales surveillaient leurs constructions comme vous le faites, si toutes les communes littorales nettoyaient leur plages comme vous le faites, si toutes les communes, littorales ou non, avaient le même souci d'entente avec les communes voisines pour utiliser au mieux les équipements, si dans toutes les communes, on parvenait comme à S<sup>t</sup> GILDAS à une vraie concertation entre associations et conseil municipal, comme les choses iraient mieux pour l'environnement en Bretagne - et peut-être au delà de l'environnement, pour la vie sociale!

Les autres maires, qu'ont-ils dit ?

Rassurez-vous, je ne vais pas éplucher ici 225 x 285 réponses.

L'ordinateur l'a fait, et je me contenterai de mettre en évidence quelques points forts de vos soucis.

Soucis de QUI ?

Reconnaissons-le: les réponses du Morbihan sont de loin les plus nombreuses, et en nombre absolu, et en pourcentage (105 réponses pour 261 communes).

Le Finistère vient ensuite (70 réponses pour 283 communes).

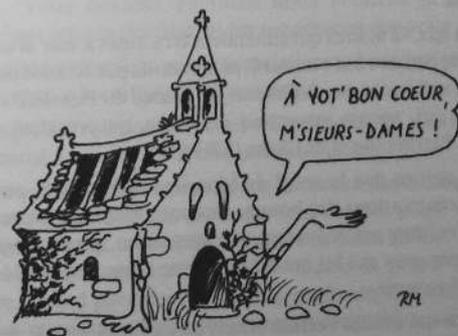
Puis les Côtes d'Armor, dont le beau nom nouveau aurait fait espérer plus que 63 réponses pour 373 communes.

Et enfin, l'Ille et Vilaine où, peut-être, les problèmes d'environnement sont moins bien perçus, car seulement 47 maires sur 359 se sont intéressés au questionnaire au point d'y répondre (peut-être l'ont-ils lu aussi ceux qui n'y ont pas répondu ?).

Ce questionnaire, nous l'avions fait... très touffu, parce que nous voulions couvrir l'ensemble des problèmes d'environnement -(NB2)- ces problèmes qui peuvent en Bretagne se poser à l'un de ces maires que les lois actuelles ont l'air de considérer comme des spécialistes universels (espèce rare!).

A ces gens qui «devraient» savoir tout nous disions: «Vous avez chez vous des trésors naturels ou faits de main d'homme, nous aimerions savoir comment vous voudriez les sauver, les mettre en valeur, comment vous désireriez être aidés pour cela».

Afin de ne pas lasser l'auditoire, je m'en tiendrai aux points les plus importants. Mais soyez sûrs que toutes les réponses ont été relevées, et que certaines remonteront jusqu'à PARIS. Un exemple: notre question 96 faisait allusion à des fonds dont le Ministère de l'Intérieur disposait naguère pour subventionner l'entretien des églises. Vous êtes nombreux à nous avoir demandé des renseignements là-dessus car vous étiez désireux de restaurer des chapelles. Or il se trouve (nous ne le savions pas, et nous vous demandons de nous pardonner cette ignorance), que cette ligne budgétaire a été supprimée! Qu'allons-nous faire ? Eh bien, nous allons réclamer avec vigueur son rétablissement, en arguant du besoin exprimé par les maires de Bretagne. Et Dieu sait qu'il est véritable, ce besoin! Car vous, les 285 qui avez répondu, vous avez la charge de 433 chapelles. Et vous en aviez, il y a dix ans, 454. Donc, en 10 ans, vingt et une chapelles ont disparu, (sur le territoire de 22% des communes). C'est un chiffre désolant, mais équilibré, si je puis dire, par le chiffre de 258 chapelles restaurées ou en voie de restauration, chiffre qui en dit long sur le renouveau d'intérêt de la population pour son patrimoine architectural religieux.



Vous le voyez, vos réponses peuvent être utilisées comme une mine de questions à poser à l'Administration, une mine de questions à poser au législateur, une mine de suggestions à communiquer aux associations. Ainsi, l'EDF va savoir immédiatement les noms des 193 communes qui

souhaitent un **réseau enterré** et Monsieur SINGELIN, notre DRAE, ceux des **68** maires qui désirent participer à l'**inventaire du patrimoine naturel**.

Le colloque d'aujourd'hui répond déjà à ceux (ils sont 35) qui désirent connaître les Z.P.P.A.U, puisque le programme nous propose, outre les conférences de spécialistes, et des témoignages de deux maires, un film tourné cet été, exprès pour ce colloque, sur la demande de l'UMIVEM, et dont vous pourrez emporter la cassette ainsi que celle d'une autre film où vous verrez plusieurs maires disant leurs difficultés de protection des Sites et du patrimoine.

Réponse du colloque aussi, que la présence de Monsieur Dominique SOLTNER, auteur de «l'Arbre et la Haie», qui répondra aux 86 maires souhaitant être documentés sur la **plantation des haies** d'essences variées. Et celle de Jean-Claude PIERRE, l'infatigable apôtre de l'eau pure, et de son double, Michel SAFFRE, qui répondront aux soucis de 103 maires qui voudraient faire **nettoyer ruisseaux et rivières**.

Les 73 maires souhaitant être conseillés pour la re-création d'un  **paysage** après bouleversements divers (remembrement, création de zones artisanales) trouveront sans doute des éléments de réponses dans ces interventions.

Quant aux 48 maires qui aimeraient être aidés à voir si un **bâtiment mérite d'être conservé et restauré**, ne seront-ils pas éclairés par Monsieur MARINOS, architecte des Bâtiments de France du Finistère et Monsieur CAVAILLE qui, ancien inspecteur des Sites, est président du Collège Régional du Patrimoine et des Sites (CRPS) ?

Nous savons que le souci de Monsieur MARINOS, concernant le «suivi» des **renovations des bourgs** rencontre celui des maires qui, là où les CAUE n'existent pas, redoutent, non sans raison, que les travaux réalisés ne le soient par ceux qui les ont décidés et ne respectent pas les traditions esthétiques du terroir.

Pour ce qui est des **restaurations de maisons** dans le respect de ce style propre à votre terroir, si important pour qui veut garder à la Bretagne son originalité, vous avez été 90 à souhaiter trouver des documents, livres et brochures.

Tiez-Breiz est une association spécialisée dans ces problèmes, Madame FENARD, sa présidente, vous conseillera dans le détail.

Quant aux **sites que vous jugez devoir être classés**, et qui ne le sont pas, vous avez été 57 à demander de l'aide pour les faire classer. Personne ne pourrait vous conseiller mieux que Monsieur SIGURET, inspecteur des Sites pour la Bretagne, les inspecteurs des sites de la DRAE et Monsieur HOULET, qui pendant sa carrière, a fait classer des centaines de sites dans toute la France...

Sur beaucoup d'autres questions, nous ne pouvons nous étendre ni aujourd'hui ni demain, faute de temps.

Mais que diriez-vous si nous réalisions une sorte de **petit guide pratique par fiches**, où des spécialistes essaieraient de donner au moins des éléments de réponse à ces nombreux problèmes qui se posent à Monsieur le Maire dès qu'il veut faire prendre en compte l'environnement dans les décisions d'ordre économique et social ?

Nous ferions cela dans l'esprit qui a présidé à la rédaction de certain petit «Guide pratique de la sauvegarde des chapelles» qui réunit sous une même couverture l'aspect juridique, l'aspect esthétique, l'aspect financier, l'aspect technique, l'aspect religieux, d'UN problème précis (Ed. OUEST FRANCE). Vous devinez combien nous seraient précieuses vos questions...(que nous avons déjà) et les suggestions que vous y ajouteriez!

Ce guide serait utile aussi aux associations qui ont quelquefois besoin qu'on leur rappelle les difficultés des maires.

Au sujet des **relations avec les associations**, 28 maires disent être allés au tribunal administratif contre une association.

Notre questionnaire ne pouvait être là-dessus, assez détaillé. Nous ne savons donc pas pourquoi les choses se sont passées ainsi. Ce que nous pouvons légitimement penser, me semble-t-il, c'est qu'une concertation organisée à temps-à temps, c'est-à-dire quand le projet est au stade préparatoire...quand personne n'y est trop profondément attaché... quand les contres-propositions raisonnables sont envisageables, aurait peut-être pu éviter cela.

Beaucoup d'entre vous ne sont pas loin de penser ainsi, sans doute, puisque **63** souhaitent qu'une association participe à l'élaboration de vos documents d'urbanisme, et que **83** désirent que la population soit **largement consultée** sur les questions difficiles.

Les deux questions les plus brûlantes aujourd'hui sont, sans doute, celle de la crise de l'agriculture et celle de la loi littoral.

Sur l'agriculture, il aurait fallu une journée entière. 90 des maires, par exemple, ont répondu oui à la question «Souhaitez-vous que le problème des surfaces abandonnées ou tombées en friche ces 5 dernières années soit abordé au colloque ?» 95 pensent que trop de talus ont été créés lors du remembrement. 59 pensent que le remembrement est inutile sous sa forme lourde. 114 disent que la qualité des eaux dans leur commune s'est dégradée depuis 5 ans. 101 disent avoir des problèmes d'odeurs dus aux élevages hors-sol, et 76 des problèmes de pollution. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de demander à André POCHON de dire comment, lui, a résolu le conflit culture-élevage, et par là résolu chez lui, à ST BIHY (22) le conflit économie-écologie.

Quant à la loi littoral, dont les décrets d'application datent de septembre 1989, elle est, nous le savons, terriblement contraignante pour les maires (NB 3). Nous demandions: «Vous semble-t-elle cependant un utile outil de protection, parce qu'elle vous permet d'opposer aux pressions de vos électeurs un texte incontournable ?» Il est évident que les seules réponses à prendre en compte sont les réponses des maires intéressés; donc les maires de communes vraiment littorales. Tous départements additionnés, 64 communes littorales ont répondu oui (23 dans le Finistère, 23 dans le Morbihan, 15 en Côtes d'Armor, 3 en Ille et Vilaine). D'autres communes littorales ont répondu non: 8 dans le Finistère, 6 dans le Morbihan, 1 en Côte d'Armor, soit 15, tous départements additionnés, ce qui est très peu, beaucoup moins que ce à quoi nous nous attendions!

Je vous disais bien qu'ils étaient formidables les maires!

Certains promoteurs les considéreront comme des demeurés, certains électeurs (NB4) jureront de ne plus jamais voter pour eux, ils perdront même des amis, meurtris de ne pouvoir réaliser les projets qui leur tenaient à coeur. Et parfois, ils seront tiraillés, au fond d'eux-mêmes, entre leur désir de respecter le droit de propriété et leur désir de respecter la loi.

Mais ils auront travaillé pour les générations à venir, en gardant à la

Bretagne ce qui fait sa plus grande beauté: celle de son littoral que toute l'Europe nous envie et qu'il ne faut pas détruire sous prétexte qu'il faut la rentabiliser.

NB1: Monsieur Philippe PARANT, extrêmement soucieux d'environnement.

NB2: Et nous en avons oublié au moins un: l'affichage.

NB3: Ce qui fait problème, c'est d'ailleurs moins la loi elle-même que le décret d'application et surtout, la circulaire qui le précise.

NB4: Monsieur le Maire de CARNAC corrige: «non électeurs, mais administrés»

**Monsieur Jacques HOULET**  
*Inspecteur général honoraire des sites*

Le sujet qu'il m'a été demandé de traiter, et que j'ai accepté dans un moment d'irréflexion et pour complaire à Madame BORDE, est le plus périlleux qui soit, surtout quand on s'adresse à des maires de Bretagne: quels sont les sites qui méritent protection, dans votre merveilleux pays ? On est tenté de répondre tous, car vos paysages sont presque tous beaux, on peut seulement dire que quelques-uns sont moins beaux que d'autres. Vous avez, en particulier, une richesse exceptionnelle, et qui, malheureusement, se rarifie quasiment à vue d'oeil: un littoral d'une extrême qualité. Ce qui disparaît, ce n'est pas le littoral lui-même, Dieu merci, mais c'est sa qualité. Le goût de nos contemporains pour les paysages marins - et les trempettes dans l'eau salée - est tel qu'ils veulent tous avoir une maison sur la mer ou, à défaut, un appartement, et, s'ils ne voient pas l'océan, tout au moins leur faut-il des vues sur un aber, au minimum sur une rivière où monte la marée. D'où un fantastique marché immobilier que vous ne connaissez que trop. La conséquence quasiment mécanique de cet engouement durable - il est né voilà plus d'un siècle, et s'il n'a pas causé plus de dégâts c'est parce que le coût des villas réduisait alors le nombre de ceux qui pouvaient y accéder - la conséquence mécanique aujourd'hui, c'est que les promoteurs les plus ingénieux construisent partout où l'eau s'aperçoit, les clapiers les plus vastes possibles, et peu leur importe qu'ils soient beaux du moment qu'ils se vendent. Malheureusement, ces monstres, hors d'échelle avec tous vos paysages, en détruisent la beauté, et cela de façon si radicale que l'Etat lui-même s'en est ému, a promulgué une loi sur le littoral pour tenter d'enrayer les saccages, et s'est engagé dans une politique de protection des plus beaux sites, politique dont il vous sera longuement parlé tout au long de ce colloque. Mais quels sites protéger plus spécialement ? Quand on répond «tous», ce que je viens de faire, on ne répond pas, on élude la question elle-même, car à protéger tout, on ne protège rien. Et pourtant, c'est bien «tout» qu'il faudrait surveiller, tout ce qui n'a pas encore été saccagé, car dans le domaine de la beauté, nous avons des morts. Qui sont ces morts ? Ce sont les sites déshonorés par les constructions hideuses, et je n'en citerai pas pour ne condamner personne, mais il vous suffit d'ouvrir les yeux pour en

rencontrer partout autour de vous. Le plus désolant, c'est que, au sens de l'intérêt général, ils sont morts pour rien. Les maires qui ont accepté ces massacres n'étaient pas pires que beaucoup d'autres, ils ont cédé aux chants des sirènes. Les promoteurs leur promettaient une population abondante et fortunée qui remplirait leurs caisses chroniquement à sec. Le réveil est rude: ils ont tué leurs sites, ils ont augmenté leurs charges - voirie, ordures-dessertes en tous genres - et les amateurs fortunés, à supposer qu'ils soient jamais venus, sont repartis quand la laideur est devenue répulsive. C'est exactement cela qu'on appelle tuer la poule aux oeufs d'or.

Qu'on ne se y trompe pas, cet effet répulsif joue quasiment à l'échelle planétaire, le saccage universel des rivages est déploré partout. Voyez ce qui s'est passé chez nos voisins espagnols. La Costa Brava était célèbre par sa beauté; allez voir ce qu'elle est devenue. Bétonnée à tout va, c'est une succession de clapiers, elle n'a plus que des lambeaux de sa beauté passée. Même chose pour le littoral méditerranéen. Résultat: depuis deux ans une baisse de 25% des rentrées touristiques en Espagne. Soyons honnêtes, il n'y a pas que la laideur, la hausse de la peseta joue aussi son rôle, mais les deux se conjuguent. Ce que nous avons nous-mêmes laissé faire sur notre Côte d'azur est suffisamment triste pour qu'il nous soit interdit de pavoiser. Les seuls sites qui ont conservé leur splendeur originelle sont les immenses propriétés de quelques unes des plus considérables fortunes de ce monde. Ce n'est certes pas un titre de gloire pour la France.

Il se trouve, et sans doute n'est-ce pas un hasard, que la Bretagne est beaucoup moins abîmée que la côte méditerranéenne, encore qu'elle ne le soit que trop. Nous devons certainement cela, pour la plus grande partie, aux Bretons eux-mêmes. Ne nous laissons pas non plus subjugué et aveugler par les rivages stricto sensu, la pénétration des eaux maritimes vous donne des sites extraordinaires, mi-terrestres et mi-marins, qu'on chercherait en vain dans notre mer du Sud. Il y a enfin les sites qui ne doivent rien à l'eau. Comment les protéger ? Comment, surtout, faire le tri entre ceux qu'on abandonnera à la satisfaction des besoins les plus affirmés de notre pauvre humanité et les autres, ceux qui seront l'objet d'une attention sourcilieuse ? Nous sommes ramenés à l'objet même de mon intervention.

Je voudrais, pour le traiter, développer mon exposé en deux volets: d'une part des idées extrêmement générales, d'autre part, des analyses très précises, terre à terre, de vos propres paysages, pour vous montrer ce que

peut être une théorie incarnée. Vous trouverez sans doute cette seconde partie bien présomptueuse: quelle suffisance que de prétendre vous apprendre à voir les sites qui vous entourent! Ce n'est pas une suffisance du tout, il est au contraire bien connu qu'à force de voir un paysage, on ne le voit plus, et surtout on ne voit pas les blessures qu'on lui inflige. Un oeil neuf est indispensable, et c'est tout spécialement vrai pour les paysages qu'on voit depuis l'enfance. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Commençons par l'idée la plus générale possible et demandons-nous: qu'est-ce qu'un site? Question simple, mais qui fait tout de suite apparaître l'ambiguïté de la notion. C'est en effet, un des concepts qui n'a de sens qu'à un haut degré de généralité, il s'affaiblit au point de disparaître quand on veut le serrer de plus près. Devant le cirque de GAVARNIE, la pointe du RAZ ou la vallée de ROCAMADOUR, n'importe qui sait avec évidence qu'il est devant un grand site, mais où commence-t-il, où s'arrête-t-il? Les incertitudes croissent à mesure qu'on est plus précis. C'est bien pire quand il s'agit de sites plus modestes, qui semblent accepter avec plus de facilité nos entreprises. Cette sorte d'ambiguïté du concept de site ne doit pas nous masquer une évidence, c'est qu'il y a des sites qui constituent une telle réussite paysagère qu'ils apparaissent au premier coup d'oeil comme des sanctuaires auxquels il ne faut pas toucher. Mais ces sites hors série sont relativement peu nombreux. Je ne dirai pas qu'ils se défendent tout seuls, car tout est toujours menacé, mais enfin leur préservation est clairement une cause commune. Mais les autres, non seulement les moindres seigneurs, mais les paysages innombrables qui sont la beauté de notre pays? et qui peuvent être celui que vous découvrirez en ouvrant votre fenêtre? Comment détecter ceux qu'il faut protéger? La question semble insoluble, elle est délicate et il vous en sera parlé par les autres intervenants. Je vous propose d'aborder le problème sous un autre angle d'attaque, peut-être moins subjectif.

Dans un pays de vieille civilisation comme la nôtre les paysages sont le résultat du travail millénaire de l'homme sur la nature. Le moindre de vos champs a un fil d'eau qui a été calculé et réalisé par le labeur patient des paysans. Certains de ces paysages «naturels» ont été totalement façonnés par l'homme: il est bien connu que la Sologne est l'oeuvre des moines de St Martin de Tours, les landes de Gascogne ont été plantées de pins au XVIIIe siècle, les descriptions que nous avons de ces terrains avant cette transfor-

mation radicale nous semblent tellement étranges qu'on a peine à croire qu'il s'agit du même sol. Les sites de haute montagne sont les seuls qui puissent être dits naturels stricto sensu, encore faut-il monter très haut pour que la main de l'homme n'y soit plus sensible. Le fait que nos paysages soient largement oeuvre humaine, le fait aussi qu'ils soient très souvent harmonieux nous amène à poser une question. La beauté, qu'elle soit paysagère aussi bien qu'architecturale, ne naît pas toute seule, ni par le hasard, il a fallu des hommes qui s'en souciaient et y apportaient des soins constants et renouvelés au cours des siècles. Et ces hommes, qui étaient-ils? Nous savons que de grands artistes furent à l'origine de grands monuments, mais pas toujours. Nous ignorons le plus souvent quels furent les maîtres d'oeuvre de nos grandes cathédrales médiévales. A plus forte raison ne peut-on pas mettre de nom sur ceux qui façonnèrent nos paysages. L'architecture rurale que nous admirons à juste titre, tant ces maisons sont de proportions harmonieuses, construites en matériaux tirés du sol, en résonance profonde avec la végétation ambiante, la plupart du temps idéalement situées, cette architecture est née sans architectes, fut l'oeuvre des paysans eux-mêmes, aidés à l'occasion par quelques artisans: maçons, charpentiers, qui n'avaient pas plus de culture livresque que leurs clients, et cette architecture est belle. Prenons garde aussi au fait que l'entretien de ces modestes réussites a nécessité le même goût et les mêmes soins. Et ce que nous disons de l'architecture vernaculaire est transportable trait pour trait aux paysages. La question qui se pose alors est de savoir par quel miracle à l'envers ce patrimoine architectural et paysager patiemment constitué et accumulé par les pères est si parfaitement méconnu, dilapidé, saccagé, perdu par les fils. Par la suite de quelle détestable évolution les hommes d'aujourd'hui sont-ils devenus inférieurs à leurs ancêtres. Le sont-ils? Je ne le pense pas, mais ils sont victimes de modes passagères, d'idées fausses, et les idées mènent le monde.

Il faudrait la peine de se pencher sur ce curieux problème, et on n'y a pas manqué. Des philosophes, des sociologues l'ont déjà scruté et ont épinglé des causes multiples. Je ne les suivrai pas dans ces cavillations, elle ne m'intéressent, pour le moment, que dans la mesure où des prises de conscience du plus grand nombre et surtout des décideurs, permettront d'arrêter le massacre. Aussi réduirai-je ces causes à deux en simplifiant jusqu'à la caricature. A qui la faute? Aux Romains et à Jules Ferry. Que

viennent faire les uns et cet autre dans notre propos me direz-vous ? Les Romains apportèrent aux Gaulois, qui ne connaissaient pas l'écriture, une civilisation largement basée sur l'écrit, en quoi ils firent bien, mais ils eurent le tort de se faire battre par les Barbares, eux aussi analphabètes. D'où un effondrement de la culture savante, qui ne reprit son cours qu'après plusieurs siècles d'interruption. Notre culture dominante est d'ailleurs restée fortement marquée par cette prédominance de l'écrit; de nos jours encore, la culture, c'est ce qui se publie. Mais il existait chez les Gaulois une culture qui ne devait rien aux livres, et pour cause, et qui ne fut pas détruite par les Barbares. Cette culture, que nous appellerons populaire, a suivi un cours indépendant, parallèle à celui de la culture livresque une fois celle-ci réactivée. C'était une sagesse agricole, artisanale, de métier, qui ne se transmettait pas par les écoles mais de père en fils, de mère en fille, de compagnons à apprentis. Alors que la culture livresque restait élitiste, la culture populaire restait familiale et ouvrière et contestait si peu la culture savante qu'elle ne s'appelait pas elle-même une culture. Cette modestie s'est révélée suicidaire car la culture savante, essentiellement hégémonique, a si bien monopolisé le savoir qu'elle s'est emparée de tous les progrès de la connaissance. Cela n'a pas gêné la culture populaire tant que ses élites pouvaient prospérer sans les livres, mais l'hégémonie est toujours porteuse de périls. C'est là qu'intervient Jules Ferry. Son dessein de faire accéder tout le monde à la culture savante, excellent en lui-même, s'est révélé mortel pour la culture populaire car il l'a vidée de son personnel. Mortel surtout parce que les valeurs de cette culture populaire n'ont pas été reprises par la culture dominante, quoi qu'elle prétende. Celle-ci n'est pas hostile à l'esthétique et à l'appréciation de la beauté, mais la fait passer par des voies si compliquées qu'on en discute avec beaucoup d'obscurités alors que la culture populaire était comme de plain-pied avec elle. Car c'est là un des points clés de ma démonstration, la beauté est un besoin universel de l'homme, presque aussi fondamental que la nourriture. Les admirables dessins de nos grottes préhistoriques nous montrent que dès que l'animal humain se dégage des griffes de l'immédiate survie, il crée des oeuvres belles. L'art populaire, que l'on trouve aussi partout, serait une preuve de ce que j'avance. Ce souci de la beauté est moins immédiat que la culture livresque, et tout se passe comme si la science l'affaiblissait. Je vous prie d'excuser ces considérations théoriques qui vous sont présentées comme découpées à la hache, et qui mériteraient des quantités d'éclaircissements.

Vous pensez bien que chacune des articulations de cette vision de nos cultures s'appuie sur de longues chaînes d'arguments, mais ce n'est pas le moment de les exposer. J'en viens tout de suite aux conséquences pratiques.

Nous sommes à ce point ultime et dangereux où la culture populaire n'a pas complètement disparu, mais demain avec 80% de nos enfants pourvus du baccalauréat, ce sera chose faite. Et sans doute est-ce une bonne chose sous bien des aspects que l'accès du plus grand nombre à la connaissance! Mais encore ne faudrait-il pas perdre ce souci de la beauté qui a régné si longtemps sans aucun pédantisme et qui fut, sans qu'on en ait eu clairement conscience, le fleuron principal de cette culture populaire. Nous baignons tous dans cette culture à la façon dont les poissons vivent dans l'eau, elle nous imprègne, mais la culture savante, laborieusement apprise, nous fait douter de nous-mêmes, et de nos jugements de goûts. Nous avons encore, Dieu merci, des artisans qui ne sont pas le rebut de nos lycées, des hommes et des femmes qui savent ce qu'est le travail des mains, qu'il faudra bien, un jour, réhabiliter. A tous ceux qui n'ont pas besoin d'un dictionnaire ni de lunettes spéciales pour apprécier l'harmonie d'un paysage, la beauté d'une place et d'un village, je voudrais passionnément conseiller d'ouvrir les yeux sur la façon dont on traite leur cadre de vie. N'ayez plus peur de déclarer que les projets qu'on vous présente sont laids, que les architectes sont souvent dépourvus de goût. Ce serait une longue histoire que de dire comment ces artistes en sont arrivés où nous les voyons. Bien qu'ils aient entrepris de se réformer, ils méritent encore beaucoup de méfiance. La beauté n'est pas aussi compliquée qu'ils vous le disent, mais il est bien vrai qu'elle est quasiment désapprisée.

Que faut-il pour que la source appauvrie de nouveau ruisselle d'eaux abondantes ? Ecouter d'abord son goût initial, et, paradoxalement, faire preuve de modestie devant l'oeuvre de nos prédécesseurs. La construction par nos ancêtres de la plus modeste maison rurale, ou de pêcheurs, concentre des siècles d'humble sagesse, une intime reconnaissance des conditions de la vie dans tel ou tel lieu, et comme une modération respectueuse devant le milieu naturel. Ce que je dis de la construction peut être transposé trait pour trait à ce façonnage des paysages dont j'ai parlé. Il suffit, le plus souvent, d'analyser quelque peu ce que nous avons sous les yeux pour savoir ce que nous devons faire pour résoudre les problèmes inédits qui se posent à nous. L'ennemi le plus dangereux, quand il s'agit d'apprécier un paysage familier, c'est l'habitude. On l'a toujours vu tel qu'il est, et c'est comme un visage

aimé dont on ne voit plus les défauts, à supposer qu'on les ait jamais identifiés. Aussi est-il important de recourir à un œil neuf, et pas nécessairement celui d'un spécialiste, je serais tenté d'ajouter, surtout pas un spécialiste. Ces analyses des sites que je vous propose de pratiquer, ne croyez surtout pas qu'elles soient d'une difficulté insurmontable, elles demandent du bon sens et de l'humilité, mais encore faut-il s'y exercer un peu.

Mon dessein était, après ces considérations théoriques trop générales, de vous montrer, par exemple, ce que pouvait être cet exercice. Il suffirait de choisir deux ou trois sites, de les photographier convenablement et de vous en faire comme toucher du doigt le fort et le faible en vous projetant des diapositives. A cet effet, nous avons choisi, Monsieur Christian BONNET qui connaît CARNAC mieux que personne, Madame BORDE qui le connaît presque aussi bien que lui, et Monsieur DESDOIGTS, inspecteur régional des sites, qui maniait la caméra, trois sites de cette commune presque trop riche en beauté de toutes sortes, sites de valeurs certes fort différentes mais tous intéressants. Et nous nous sommes livrés tous les quatre à l'exercice passionnant de les lire et de les disséquer. Ce travail pratiqué sur place nous a montré que nous étions d'accord sur l'essentiel de ce qui constituait leur beauté ou leurs défauts.

Nous n'avons pas été d'accord sur tout, ce qui ne saurait surprendre dans un domaine où il est fait si largement appel à la sensibilité individuelle, mais le consensus était tel qu'il aurait permis une préservation efficace de ces sites. Ma surprise a été forte, quand j'ai reçu les épreuves des diapositives prises par notre photographe, de constater que ce qui, sur le terrain, nous avait paru évident, perdait beaucoup de sa force à sa traduction photographique. Le talent de Monsieur DESDOIGTS n'est pas en cause, mais bien l'infirmité de l'appareil. Le plus grave défaut d'une photo, c'est de réduire un espace à un plan, il manque une dimension, qui est capitale en matière de paysage.

Le second défaut, qui est une sorte de corollaire du premier, c'est que les sites dans lesquels nous étions immergés, déployés autour de nous à 360°, sont fragmentés en champs de vue, et qu'il faut les reconstruire pour les appréhender dans leur totalité.

Cette reconstruction est relativement facile pour ceux qui les connaissent, mais est diaboliquement difficile pour les autres. Ces difficultés

atténueront la force que j'aurai voulu convaincante de mes analyses, mais peut-être conserveront-elles assez de pertinences pour vous intéresser. Il y a d'ailleurs des détails d'architecture qui n'ont que faire des vues d'ensemble, et, comme le disait, je crois, Frédéric NIETZSCHE, Dieu est dans les détails en matière d'esthétique.

### Monsieur HOULET commente les photographies

Vous me reprocherez, en conclusion de cet exercice, d'avoir éludé le problème posé par son titre: quels sont les sites qui méritent protection ? Il me semble, au contraire, que j'y ai répondu. Je n'ai guère traité de la conservation des sites les plus précieux, ceux que j'ai appelés les sanctuaires. Deux raisons à cela: la première, c'est que, dans la perspective où je me suis placé, il n'y a pas grand' chose à dire puisqu'il ne faut pas y toucher. Cela ne veut certes pas dire qu'il ne faut pas les entretenir, mais en évitant soigneusement toute transformation. La seconde, c'est que les autres orateurs qui vont vous parler des sites, vont en traiter. Ils ne m'ont pas dit ce qu'ils allaient développer devant vous, mais le sujet que Monsieur SIGURET, mon excellent collègue, abordera est précisément celui du classement des sites, et la protection normale de ces sanctuaires est en effet le classement. Oui, direz-vous, mais tous les sites classables ne sont peut-être pas encore classés, comment donc les reconnaître avant l'intervention de la mesure administrative qui nous éclairera ? Dans la ligne de mon optimisme naturel, je vous répondrai que c'est votre admiration elle-même qui vous dira quels sont ces sites à classer, ces sanctuaires auxquels il ne faut pas toucher: ce sont les plus beaux. Je crains que cette réponse n'apparaisse à certains d'entre vous comme une défaite, aussi en ai-je une seconde, tout à fait pragmatique. Si, malgré votre admiration vous avez des doutes, adressez-vous aux fonctionnaires dont le rôle est précisément de protéger les sites.

Le premier à toucher est l'inspecteur régional des sites, qui travaille sous l'autorité directe du Délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement. C'est lui qui, de toute façon, devra mettre sur pied le dossier de classement. A son défaut vous pouvez vous adresser à l'Architecte des Bâtiments de France de votre département. Et si, par malchance, vous avez des difficultés à toucher ces fonctionnaires, vous avez sous la main un

membre de la Commission supérieure des Sites, Madame BORDE, à qui ce colloque doit tout. Vous pouvez être assurés qu'elle ne laissera pas échapper un site classable si vous lui demandez son avis, et même si vous ne lui demandez pas.

Restent les autres, tous les autres, et pour les apprécier, vous spécialement, Messieurs les Maires, nul doute que vous soyez assez seuls. Vous avez toujours été responsables, en fait, du visage de votre commune, mais depuis la loi de 1983 sur la décentralisation, vous êtes administrativement et juridiquement comptables, devant vos électeurs, de la conservation de votre patrimoine paysager. Et je sais que votre situation est inconfortable parce que vous êtes de plus en plus surveillés sur ce chapitre. Les Français n'acceptent plus que l'on bétonne à tout va. Or en matière esthétique, il n'est rien de plus facile que de se tromper. N'exagérons cependant pas ce danger-là; dans 95% des cas, le jugement est simple si l'on fait entrer en ligne de compte la beauté et l'harmonie. Mon expérience, qui est longue en cette matière, m'a appris que les saccages que nous déplorons furent commis parce que le souci de l'harmonie du paysage fut purement et simplement oublié. Mais dans le cas de figure où la discussion restera légitimement ouverte, et où vous devez trancher, je me permets de vous donner un conseil très terre à terre: restez-en prudemment et avec humilité là où vos pères en étaient restés, refusez les transformations, surtout si elles vous sont présentées comme mirifiques. Vos paysages, votre environnement, votre cadre de vie sont un héritage séculaire, vous n'en êtes pas propriétaires, vous en êtes les gestionnaires, et on vous en demandera raison. Aussi devez-vous le gérer en bons pères de famille, et jamais cette expression traditionnelle des notaires ne s'est mieux appliquée que dans la gestion de ces paysages, de tous ces paysages qui n'ont pas été ouvertement dégradés et qui, dans votre Bretagne, sont heureusement nombreux.

#### *Applaudissements*



#### **Monsieur Serge KANCEL**

*Administrateur civil chargé des Espaces protégés au Ministère de l'Équipement*

Nous fêtons le 60<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 2 mai 1930.

Il faut replacer cette loi dans le contexte de l'entre-deux-guerres. Non qu'il n'existât de réglementations antérieures: des outils existaient bien, mais la loi de 1930 est assurément le résultat d'une évolution de mentalités et porte ainsi la marque de son époque. C'est en effet dans le premier tiers du siècle que le phénomène de découverte «touristique» des merveilles de la nature, et plus spécialement de la montagne et du littoral, phénomène rendu lui-même possible par le fantastique développement des infrastructures de communication à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a développé l'urgence d'une protection des paysages et sites les plus remarquables.

On se souvenait du combat mené à la fin du siècle précédent par une poignée d'intellectuels, mais aussi, ce qui est tout aussi important, par quelques décideurs, pour la préservation, l'entretien et la remise en état des monuments historiques. Des combats mais aussi des échecs: en matière de sites, on décida de prendre les devants, alors même que la pression, dans ce contexte malthusien de l'entre-deux-guerres, n'étaient pas finalement si forte.

A l'origine la loi de 1930 est conçue comme un strict décalque de la loi de 1913. La notion de monument historique se retrouve dans celle de «monument naturel»; le classement, mesure la plus forte, est précédé logiquement, comme en matière de monument, d'une inscription qui est dans l'antichambre; enfin, dans les cas les plus urgents, l'instance de classement permet de faire reculer les menaces les plus immédiates.

Mais la protection des sites, par rapport à la protection-soeur des monuments historiques, va connaître très rapidement une profonde évolution, sous l'impact d'un double phénomène: l'urbanisation et le développement économique d'une part; d'autre part et dans un second temps, la décentralisation qui s'est faite pour l'essentiel entre les mains des maires.

Développement économique d'abord: à la période d'endormissement de l'avant-guerre succède après la Libération une période de forte pression que chacun s'accorde aujourd'hui à désigner sous l'appellation de «trente glorieuses». Le développement de l'urbanisation, la profonde mutation du monde agricole, la couverture progressive du territoire par l'autoroute et le rail, constituent autant de menaces pour le paysage de la France. Une France qui est passée en quelques années d'une structure archéo-capitaliste à une économie post-industrielle type. Le phénomène est encore renforcé par le développement des loisirs et du tourisme, avec ce que cela signifie d'exigence collective, d'espaces et de sites à découvrir, c'est à dire à aménager et bientôt à urbaniser bel et bien.

Face à cette logique de développement et de consommation, se renforce parallèlement une logique de protection. Rapidement, la notion de «monuments naturels» cède la place à celle de paysages «rares», dont la rareté même constitue une valeur en soi. Phénomène parallèle à celui du XIXe siècle où l'on vit la révolution industrielle susciter et créer de toutes pièces un sentiment d'attachement au patrimoine historique, désormais menacé. Cette logique de protection aura deux conséquences: d'abord la

multiplication des classements des sites des années 50 aux années 70, et ceci dans un contexte de rapport de force de plus en plus tendu entre «aménageurs» d'un côté et «protecteurs» de l'autre; la seconde conséquence sera la lente dérive des deux procédures, les sites inscrits, conçus comme des périmètres de simple surveillance, s'éloignant peu à peu des sites classés, véritables sanctuaires de la protection.

Notons à cet égard, sans bien sûr s'en féliciter, que les quinze ans de crise que nous venons de connaître ont passablement ralenti la pression économique et, ce faisant, permis au moins de protéger de nombreux sites qui auraient sans doute, en des temps économiquement moins troublés, fait à leur tour l'objet de menaces.

Le second phénomène essentiel qui explique l'évolution de la politique des sites, c'est celui de la décentralisation qui pose désormais la question de la protection en des termes très différents. Le décideur de l'espace c'est désormais le maire, qui dispose pour ce faire de deux outils majeurs, le plan d'occupation des sols et le permis de construire. Le maire, et donc ni le département ni la région, et cela en matière de site n'est pas sans conséquence: la primauté de l'élu municipal signifie en effet que désormais la maîtrise des territoires et des paysages doit s'analyser comme un élément d'une dynamique municipale de distribution des activités.

Face au maire porteur de son propre «contenu» de développement, il faut que désormais la protection soit également porteuse d'un contenu, sauf à créer progressivement un véritable fossé, intenable à terme.

Il faut que la logique de développement intègre la préoccupation de protection, et qu'à l'inverse, la logique de protection intègre les nécessités du développement.

Tous les secteurs de la protection connaissent une évolution en ce sens c'est-à-dire une évolution d'une protection de périmètre vers une protection de contenu.

Avant le milieu du siècle, on invente successivement les «périmètres» de sites puis ceux, géométriques, de 500 mètres autour des monuments historiques (1943). Il y avait bien les «zones de protection» du titre III de la loi de 1930 qui, eux, étaient assortis d'un contenu de prescriptions, mais sans doute les esprits n'étaient-ils pas assez mûrs, et ces zones ne furent qu'un phénomène relativement marginal.

Il faudra attendre ces trente dernières années pour que l'on invente successivement le secteur sauvegardé, c'est-à-dire un document au contenu aussi réglementaire qu'opérationnel, puis la ZPPAU, également document de contenu.

On va voir que les sites n'échappent pas à cette tendance issue des protections «urbaines».

Auparavant, je voudrais faire un bref point des résultats de l'évolution de ces soixante années d'application de la loi sur les sites. Où en est-on aujourd'hui ? Plus de 7000 sites sont désormais protégés, dont près d'1/3 sont des sites classés. Le rythme s'est sans doute considérablement ralenti depuis ces années d'affrontement que j'évoquais précédemment. On n'en continue pas moins aujourd'hui d'inscrire une vingtaine de sites par an et d'en classer un nombre équivalent.

Ce sont désormais des sites de tous ordres, des grandes entités paysagères aux parcs et jardins enclavés dans la ville, des curiosités monumentales que la nature nous livre, aux plaines et vallées qui témoignent de la simple vie des hommes.

Les sites classés, je le rappelle, font l'objet d'une surveillance absolue par l'Etat agissant au nom de tous: tous les travaux qui s'y font sont soumis à une autorisation spéciale qui est accordée (ou non!) par le Ministre compétent ou, s'il s'agit de travaux mineurs, par les Préfets.

Dans les sites inscrits seul un avis est demandé au représentant de l'Etat, en l'occurrence l'Architecte des Bâtiments de France.

C'est donc bien une procédure de surveillance censée créer une sorte d'observatoire administratif de l'évolution des territoires, et susciter aussi, chaque fois que la chose est possible, un débat sur la qualité de ce qui se construit.

Notons que depuis l'invention des ZPPAU l'administration a progressivement renoncé à créer des sites inscrits en milieu urbain, ce en quoi il faut voir une illustration de l'évolution des protections vers une logique de contenu.

Je terminerai par quelques réflexions sur ce que pourront être les pistes d'évolution de cette politique des sites dans les mois et années à venir.

Le contexte actuel est marqué à la fois par l'installation définitive des élus dans les pouvoirs que leur donne la décentralisation, et simultanément

par l'accroissement dans l'opinion des préoccupations en faveur de l'environnement et de la qualité du cadre de vie.

Première piste, liée à ce contexte: la confirmation probable de l'évolution du contenu de la protection des sites. Nous tendons actuellement à multiplier les expériences de cahiers d'orientations destinés, à l'intérieur des sites classés, à guider la gestion par les différents partenaires (Etat, élus, opérateurs divers) des territoires concernés que ce soit sur un plan économique (agricole notamment), touristique (en terme de fréquentation), et écologique. Au-delà, et dans le cadre d'une réflexion plus large que mène l'Etat en matière de paysage, on peut imaginer que la procédure des ZPPAU soit étendue à des espaces agricoles voire franchement naturels, avec le corollaire qui en est la rédaction de véritables cahiers de prescriptions en matière de constructibilité, de traitement végétal, de modes de faire etc...

Seconde piste: lier de plus en plus protection et mise en valeur c'est-à-dire pour l'Etat proposer une double démarche qui tende à la fois à préserver pour les générations à venir les espaces de notre patrimoine tout en proposant aux élus et à l'ensemble des décideurs les moyens d'une valorisation, notamment touristique. C'est l'esprit de nos «opérations Grands Sites» qui consistent à mieux maîtriser et distribuer la fréquentation touristique de sites aussi prestigieux que la Pointe du RAZ ou le Cirque de GAVAF, tellement prestigieux qu'ils finissent par souffrir de leur propre fréquentation et par disparaître sous elle!

Une troisième piste passera par un élargissement de la gamme des outils dont nous disposons, au-delà de ceux de la loi de 1930, pour protéger les paysages qui le méritent. Le plan d'occupation des sols, faut-il le rappeler, est entre les mains d'élus motivés et conscients, un outil parfaitement efficace. Mais sans doute est-il nécessaire de s'interroger sur la création d'outils de réflexion, d'orientation, voire de réglementation pour maîtriser l'évolution de paysages sans doute moins exceptionnels que ceux qui méritent le classement mais qui n'en sont pas moins dignes d'intérêt et sujets à des menaces constantes: c'est l'esprit des «plans de paysages» que la direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, à la demande conjointe des Ministres de l'Environnement et de l'Equipement, expérimente en ce moment même.

C'est également dans cet esprit qu'est lancé actuellement, avec le concours des services extérieurs concernés, un inventaire de quelques

espaces littoraux caractéristiques ou remarquables méritant d'être préservés au titre du fameux article L 146-6 du code de l'urbanisme.

Je terminerai par une dernière piste, plus administrative: celle de la déconcentration. Il est clair que l'existence d'un patrimoine d'intérêt national justifie que l'Etat, au plus haut niveau, s'investisse. Il n'est pas moins clair que dans certains cas, une certaine déconcentration, en permettant de rapprocher l'instance de décision du terrain, permettrait de donner un nouvel élan, une nouvelle vigueur, à certaines protections. Je pense ici plus particulièrement aux sites inscrits dont la déconcentration au niveau régional me paraît être dans l'ordre des choses.

Ce panorama, nécessairement rapide, de la loi du 2 mai 1930, que je viens de dresser, avait pour principal objectif de montrer combien cette loi ancienne, même très ancienne si on la compare au reste de l'arsenal législatif dont disposent les décideurs de notre cadre de vie, est en même temps une loi active, dont l'actualité n'a jamais été aussi vive, et qui a su et saura encore se renouveler constamment.

Cette loi a une histoire, nous savons tous ici qu'elle a aussi un considérable avenir.

### **Monsieur Philippe SIGURET**

*Inspecteur général des Sites chargé de la Bretagne*

*(Le magnétophone n'ayant rien enregistré la première matinée du colloque, et Monsieur SIGURET n'ayant pas envoyé son texte, nous avons dû nous contenter de quelques notes prises pendant cet exposé fort intéressant).*

Monsieur Philippe SIGURET, qui, depuis 11 ans a en charge la délimitation des sites à protéger en Bretagne, (par exemple le marais de PEN EN TOUL), voit une différence entre la Bretagne et d'autres régions. C'est que la Bretagne est mieux protégée que d'autres régions. Entre le Finistère et le Morbihan, les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine, il y a 2000 ha de sites classés: les MONTS D'ARRÉE, la forêt de L'HERMITAGE LORGE, la

presqu'île de CROZON, BELLE-ILE... Les sites sont une préoccupation déjà ancienne.

Pendant la guerre on a employé des personnes à répertorier les sites particulièrement intéressants afin de leur éviter le Service du Travail Obligatoire. Elles ont fait un travail tout à fait sérieux.

Il en vient ensuite au classement des rivages et il constate qu'en Bretagne, on n'a pas connu d'excès tels que ceux qui ont enlaidi d'autres régions. C'est un «plus» pour la Bretagne et son économie. Il laisse entendre qu'en Bretagne, on est attaché aux sites mais que l'on n'aime guère le conseiller qui vient de l'extérieur. C'est pourquoi, plus qu'ailleurs peut-être, il faut prendre le temps de parler, de s'expliquer et d'écouter. Souvent les réticences viennent de la peur des réglementations, «en général tout va mieux quand on pu parler longuement avec le maire et avec la base». Le pouvoir des maire est important mais il a des limites que les architectes des bâtiments de France peuvent expliquer. Si cela se fait, on peut protéger efficacement. Il conclut en demandant aux maires de Bretagne de croire qu'en protégeant leurs sites, ils ne sont pas rétrogrades, au contraire.

La matinée se termine sur une intervention d'habitants de TREBEURDEN qui viennent dire leur chagrin car leur site est bouleversé par d'énormes travaux.

**Monsieur Christian BONNET donne la parole à  
Monsieur Jean-Marie VINCENT**

**Monsieur VINCENT**

*Inspecteur général des Sites*

Je ne vous présenterai pas un savant exposé comparatif sur les législations européennes en la matière, sur leurs avantages et sur leurs faiblesses, je serais d'ailleurs incapable de le faire à l'heure actuelle de manière pertinente; ces législations sont en effet éminemment diverses et s'insérant dans les systèmes juridiques très variés, elles sont très difficilement comparables. Pourtant, dans le cadre de la section française de l'I.C.O.M.O.S, c'est à dire «Le Conseil International des Monuments et des Sites» organisation non gouvernementale membre de l'UNESCO, où j'ai l'honneur d'être un des vices-présidents de la section française, nous nous sommes engagés, en liaison avec des collègues européens à cette étude comparative, dans la perspective proche de l'ouverture des frontières européennes. Nous n'avons pas l'ambition de susciter prochainement une unification de ces législations, ce qui n'est peut-être pas souhaitable, car chaque peuple se donne les outils législatifs et juridiques qui correspondent à ce que j'appellerai son tempérament. Mais nous attendons de cette confrontation qu'elle permette à chaque pays d'Europe de mieux connaître et de mieux comprendre les expériences et les pratiques de ses voisins et de s'en inspirer pour ses propres actions en faveur de son patrimoine paysager. Dans cet esprit, je me réjouis de ce que nous puissions écouter après mon intervention celle du Professeur MEIRION-JONES sur l'exemple anglais, parce que la Grande Bretagne est la proche voisine de notre Bretagne, et aussi parce qu'en la matière, nos amis britanniques sont pour nous à la fois, des modèles et des énigmes. Sans disposer, à ma connaissance du moins, d'un système législatif comparable au nôtre (en matière de protection des sites en particulier), ils réussissent à protéger, si j'en crois les statistiques

publiées par le Ministère de l'Environnement, 6,3% de leur territoire national alors qu'en France, nous en protégeons nous 2,3%. De plus nos collègues et amis britanniques mettent en place et des législations et des instances de concertation qui me paraissent tout à fait adaptées à ce genre de gestion. C'est donc avec le plus grand intérêt, que j'écouterai tout à l'heure ce témoignage sur la Grande-Bretagne. Mon propos aujourd'hui est plutôt de vous inviter à réfléchir sur le thème «la Protection des Sites et l'Europe» plutôt qu'«En europe», afin de prendre conscience que ce que nous faisons en faveur, ou en défaveur parfois, de notre patrimoine et plus particulièrement de nos paysages, a désormais des incidences qui dépassent de beaucoup notre propre cadre de vie. Nous sommes désormais par delà nos frontières des citoyens de l'Europe, des citoyens du Continent, de la Planète. Et notre vie quotidienne est affectée par des événements apparemment très lointains dans l'espace mais dont les conséquences sont en fait planétaires. Mais les paysages, me direz-vous ? Quelle incidence sur la vie de la Planète ou même sur la construction de l'Europe peut avoir la conservation de tel ou tel village morbihannais, ou la dégradation de telle partie du littoral du Finistère ? A première vue, pas grand chose. Et pourtant, Fernand BRAUDEL a excellemment démontré que ce qui a fondé au cours des siècles l'unité progressive de la France, ce n'est pas seulement l'unification progressive des règles de droit, de langage, des pratiques et courants de pensées divers. Ce qui fonde l'unité nationale, nous dit BRAUDEL, c'est la mosaïque scellée par le ciment de la Nation et qui est formée par la diversité des pays composant la France, et qui ont su à travers l'histoire conserver l'authenticité de leur terroir originel, son parler, son accent, ses modes de vivre, de bâtir, ses paysages enfin. Car le paysage, c'est bien autre chose que le cadre autour de la maison ou de la ville. Le paysage, c'est aussi difficile à définir que le visage d'une personne. C'est dans tout son mystère, ce qui exprime à ceux qui le découvrent toutes les qualités héritées de la nature, mais aussi toutes les traces heureuses ou douloureuses de la vie. Le paysage, c'est comme le visage pour l'homme, l'expression de la personnalité d'une région, de sa richesse ou de sa pauvreté, de sa forte identité ou de sa banalité, de sa fierté d'être soi ou de son laisser-aller. Autrement dit, conserver à nos paysages leurs qualités propres héritées de leur long passé, c'est non seulement travailler pour nous, (après tout, nous avons bien le droit de sauvegarder notre cadre de vie), mais encore participer à la construction d'une communauté digne de ce nom, à l'échelle d'un pays, à l'échelle de l'Europe, comme

à celle de la planète. Il est bien triste d'assister à cette banalisation que notre civilisation a tendance à générer partout où elle s'étend. Quand on débarque aujourd'hui dans un aéroport d'un pays étranger, fut-ce au bout du monde, on est rarement dépaysé: l'architecture industrialisée, les néons, les fast-food règnent partout, symbole de notre civilisation. Est-ce que pour autant l'on se sent partout chez soi ? Non, on a plutôt l'impression d'être partout nulle part. Cette banalisation dramatique finit d'ailleurs par avoir ses conséquences économiques. Le tourisme en est la preuve. Si je n'aborde ce sujet du tourisme qu'avec prudence, car nous savons bien que la «touristification», (je ne sais pas si c'est un vilain néologisme ou un terme hardi), n'est pas la panacée, loin de là. Mais il est intéressant d'observer que les visiteurs étrangers, à services comparables, préfèrent aller faire du ski dans les Alpes autrichiennes, où ils trouvent à côté des pistes, un accueil dans un cadre qui a su garder le charme villageois, plutôt que dans les usines à dormir, à manger ou à danser qui ont poussé dans certains "Super Quelque part" de nos Alpes françaises.

Bâtir l'Europe, ça ne signifie pas la banaliser, unifier ses modes de vie, de vivre, de bâtir, d'aménager. Ce n'est pas construire partout les mêmes immeubles, fussent-ils de Jean NOUVELLE ou de Renzo PIANO ! Ce n'est pas de planter de HAMBOURG à SEVILLE les mêmes haies de cotonéasters ou de tuyas sempervirens, made in Holland, ce n'est pas doter toutes les baies de l'Atlantique, toutes les calanques méditerranéennes, tous les fjords nordiques des mêmes pontons métalliques ou plastiques flottants.

Bâtir l'Europe, c'est respecter chaque peuple en sa propre personnalité qui se lit en particulier dans les paysages qu'il a hérités de sa géographie, de son histoire, de son génie propre. C'est dans cet esprit que les états membres du Conseil de l'Europe conduisent une politique commune en faveur des paysages. Des groupes de travail se sont constitués depuis quelques années entre les pays membres pour déterminer un programme d'action commune autour de la notion d'environnement culturel. Cette réflexion porte prioritairement sur les paysages ruraux européens, dont on sait combien est grande leur diversité et aussi combien ils évoluent rapidement aujourd'hui par suite de la généralisation de certaines pratiques agraires et de ce que l'on nomme «la déprise agricole» qui frappe durement certaines zones. (Vous êtes bien placés pour connaître ces réalités). Cette réflexion porte en particulier sur la sauvegarde de certains éléments struc-

turants du paysage, telles les haies bocagères, les terrasses de cultures, les constructions agricoles traditionnelles. Vous savez aussi bien que moi combien ces problèmes sont ardu. Les pays européens actuellement en confrontent les expériences nationales, en essayant de définir des stratégies communes de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et bâti que l'on veut réutiliser comme outil de développement des zones rurales. C'est là plus facile à dire qu'à faire, mais certaines expériences sont intéressantes. On met en place des structures d'aide et de conseil en matière d'architecture, de paysage et de développement. Et sous certaines conditions, certaines opérations qui mettent en oeuvre ces principes peuvent être soutenues par des financements européens. Quelques-unes, choisies comme devant être exemplaires notamment en matière de sauvetage et de réutilisation des bâtiments, sont financées chaque année sur le fond «Monuments et Sites».

Il y en a très peu, choisis surtout pour leur caractère tout à fait expérimental et démonstratif. D'autres, plus nombreux sont susceptibles d'être pris en charge au titre du «Fond Européen de Développement Economique Régional», le F.E.D.E.R. Un fonctionnaire européen me le précisait encore hier: la mise en oeuvre d'une politique volontariste de développement basé sur le respect de l'environnement naturel paysager et bâti, est l'un des critères d'éligibilité à ce fond.

Permettez-moi en guise de conclusion à ces propos, d'élargir de nouveau notre préoccupation à l'échelle de la planète. Nous sommes désormais citoyens du Monde. La construction de l'Europe ne se comprend que dans ce contexte et ce que j'ai dit à ce niveau-ci se transpose évidemment à celui-là. Aussi évoquerai-je l'action conduite par l'U.N.E.S.C.O. en faveur de ce que l'on appelle le «Patrimoine Mondial». La publication récente destinée à faire connaître les sites français dit: «Parce qu'il existe un patrimoine commun à tous les peuples de l'humanité qui embrasse aussi bien la Terre que l'Histoire de tous les hommes, parce que l'évolution récente de la vie sociale et économique fait peser sur lui des menaces grandissantes d'uniformisation et de destruction, la communauté internationale s'est mobilisée pour que se pérennise la diversité des cultures, et que soient préservées les richesses naturelles indispensables à notre survie et à notre développement. Aussi incombe-t-il à la collectivité toute entière de participer sans relâche à leur protection selon des méthodes scientifiques et

modernes». «C'est pourquoi l'U.N.E.S.C.O., continue le texte, en faisant adopter «la Convention du Patrimoine Mondial» en 1972, a posé le principe d'une coopération internationale en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel de l'humanité». C'est à ce titre, qu'à ce jour, 17 «biens culturels», (c'est le terme retenu), français, ont été inscrits sur la liste mondiale très sélective qui ne retient que des monuments ou des sites qui «présentent une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'Histoire, de l'Art, de l'Esthétique, de la Science, de l'Ethnologie ou de l'Anthropologie»(Et j'ajoute ces biens culturels sont choisis aussi en fonction de la volonté exprimée par les responsables élus et administratifs d'en faire respecter les caractéristiques). Le MONT ST MICHEL (normand je crois et non breton) figure sur cette liste et représente un peu l'ouest de notre pays mais cette liste n'est pas close et je souhaite que votre action commune en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine breton incite les responsables internationaux à y ajouter bientôt des sites bretons que leurs qualités propres, mais aussi la passion mise en oeuvre pour les conserver par les élus et par les associations désigneront pour figurer au rang de ce que l'U.N.E.S.C.O appelle «les Merveilles de notre Monde».



## Madame BORDE

Je vous avais dit qu'il serait passionnant

## Monsieur Christian BONNET

Merci, Monsieur l'Inspecteur Général, vous avez été diplomate d'associer les élus et les associations dans un même souci de protection de l'environnement. Monsieur le professeur MEIRION-JONES, permettez-moi d'accueillir, avant de vous donner la parole, mon ami Jacques OUDIN, sénateur de la Vendée qui est parmi nous en sa qualité de secrétaire général de l'Association Nationale des Elus du Littoral. Au Sénat, il est l'un des plus travailleurs des membres de cette assemblée qui pour n'être pas la favorite des médias parce que on n'y joue pas Guignol tous les mercredis après-midi, est cependant une assemblée qui mérite considération. (Applaudissements). Monsieur le professeur MEIRION-JONES, je me permets de vous présenter parce que vous auriez sans doute la modestie de ne le point faire. Vous êtes un spécialiste de l'architecture traditionnelle, ce qui n'a rien pour déplaire à tous ceux qui se trouvent à cette table. Vous avez été professeur émérite à la «City Of London Polytechnic» où vous avez dirigé un institut universitaire pendant une vingtaine d'années. Vous vous êtes consacré à la recherche à plein temps pour ce qui est des monuments historiques et vous êtes membre de la «Royal Commission on the Historical Monuments of England» depuis 85. Vous dirigez actuellement la revue de cette société mais vous êtes en France, membre correspondant de la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques, membre d'une trentaine de sociétés savantes, (je me demande comment vous avez le temps de donner quelque peu de votre savoir à chacune d'entre elles), vous êtes un spécialiste de l'architecture tra-di-tio-nne-lle en France et surtout en Bretagne. Vous avez parcouru tous les chemins de notre province depuis 69, vous passez deux ou trois mois en Bretagne tous les ans, (nous vous pardonnerons de les passer en camping-car, moyen de transport qui cause beaucoup de soucis aux élus de ce département). (Rires). Vous avez publié une thèse en

1982, à EDIMBOURG, sous le titre « Vernacular Architecture of Brittany », c'est à dire « L'architecture vernaculaire de la Bretagne ». Ce n'est pas la « Great Brittany », c'est la « Petite Brittany ». Et depuis 1980, avec quelques collègues, vous avez établi un projet de recherches sur les manoirs et les châteaux en Bretagne. Problèmes de construction, problèmes de datation, problèmes d'évolution. De quoi intéresser quelqu'un qui va nous répondre, quelqu'un que, en son absence, je me permets d'appeler le Duc de ROHAN, Josselin de ROHAN, maire de JOSSELIN, sénateur du Morbihan.

Monsieur le Professeur, vous avez la parole.

### Professeur Gwyn MEIRION JONES

Monsieur le Maire, je vous remercie de votre accueil, je remercie Madame BORDE pour son invitation et j'espère que tout le monde peut comprendre ce que je vais dire. Si vous ne comprenez pas, vous me dites. Après une vingtaine d'années en Bretagne, je parle avec un fort accent breton! (rires). J'ai passé beaucoup de temps dans le Finistère, dans le Léon où on parle français avec les dents bien serrées.

On m'a demandé de venir parler de la conservation en Grande Bretagne, surtout d'essayer d'expliquer le rôle des associations. Mais je dois dire, au départ, que l'idée des sites que vous avez ici, dont vous avez beaucoup parlé, n'existe pas chez nous. Il n'y a pas de sites avec un «S» majuscule comme vous avez ici, soutenus par la législation. Mais nous avons quand même beaucoup de sites. Je vais essayer d'expliquer avec pas mal de diapos. Ce qui nous occupe, c'est le paysage et l'architecture; et l'architecture, c'est une partie du paysage. On ne peut pas les séparer. Parfois, il y a beaucoup plus de paysages que d'architecture, parfois, l'architecture, c'est assez dense mais c'est une partie du paysage. Plus ou moins. Donc si je parle un peu de l'architecture, je m'en excuse à l'avance. Mais il faut que nous comprenions au départ que l'histoire de la Grande Bretagne est tout à fait différente de l'histoire de la France. Et la culture anglaise aussi. D'ailleurs, je ne suis pas du tout anglais, je suis gallois, je suis celte 100% (Applaudissements).

Il faut bien distinguer, comme Monsieur le Maire le sait bien, entre le Pays de Galles, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande réunis dans le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni, c'est la Couronne d'Angleterre et la Couronne d'Ecosse, avec la Principauté du Pays de Galles. Nous avons trois nations et la législation pour l'Ecosse est différente de la législation pour l'Angleterre et le Pays de Galles. Le Pays de Galles a été réuni à l'Angleterre quelques années après l'union de la Bretagne avec la France (et Henri VIII a copié votre traité pour son propre traité d'union). Mais l'Ecosse est un royaume indépendant qui suit toujours le droit romain. Le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, c'est le droit anglo-saxon, c'est un droit commun, non écrit. Nous n'avons pas de Constitution écrite.

De ce fait, on change tout le temps. Je me permets de dire ça, parce que ça nous aide à comprendre peut-être parfois pourquoi les choses, en Grande Bretagne, ne sont pas toujours très claires. Si vous avez fait votre Révolution, à la fin du XVIIIe siècle, nous, nous avons fait une petite révolution au XVIIe siècle, en 1642. On avait décapité le Roi pour conserver la monarchie, (rires), c'est vrai, c'était une toute petite révolution pour « guider » la famille royale en quelque sorte. La vie politique, la vie économique d'Angleterre avançant doucement, on a ajusté un peu à chaque siècle. Et ça se voit dans le paysage, dans l'architecture comme je vais vous le montrer tout à l'heure. On a commencé à faire le remembrement, parce que c'était vraiment un remembrement, au temps d'Henri VII, au XVe siècle. Le remembrement ne s'est terminé qu'au milieu du XIXe siècle. C'est à dire en même temps que la vie anglaise économique s'est transformée. A partir de 1718, on a commencé à faire fondre l'acier avec du charbon. Ainsi, dès le début du XVIIIe siècle, la révolution industrielle était lancée en Angleterre une centaine d'années avant qu'elle ne soit en Belgique. On a lancé cette révolution industrielle et en même temps, on faisait le remembrement à la campagne. Ça s'appelle, en anglais « Inclosure », ils inclosaient les anciens champs ouverts, ils regroupaient les fermes, ils mettaient les paysans en chômage, en même temps qu'il y avait du travail en ville, dans les zones industrielles, donc il y avait une grande dépopulation de la campagne anglaise au XVIIIe siècle/XIXe siècle. Ça explique beaucoup de choses. Vers la fin du XIXe siècle, la population anglaise est en majorité une population urbaine. Et pas seulement urbaine, mais urbaine logée dans de mauvaises conditions, avec une mauvaise nourriture, avec des mauvais logements, une population qui cherchait à sortir de cette vie. Et ce n'était pas

par hasard si fin XIXe siècle, plusieurs mouvements que j'appelle les «mouvements plein-air» étaient lancés en Angleterre. Je pense que c'est en 1899, que quelques hommes et une femme ont pensé sauver une lande dans la région des Lacs, la sauver pour toujours, parce que c'était beau. Ils ont lancé un appel public, ils ont récolté des fonds, ils ont acheté un bout de lande, pour le préserver. Et c'était le début du mouvement qui se continue par ce que nous appelons aujourd'hui le «National Trust». Une organisation soutenue par un acte du Parlement, et qui est propriétaire aujourd'hui de 250000 hectares de terrain (1% de tout le terrain d'Angleterre). C'est le propriétaire le plus grand après la Couronne. Et c'est commencé très modestement fin XIXe siècle parce qu'il y avait une population qui avait besoin de respirer en plein air. Plusieurs autres organisations: le «Camping-Club», les «Boy-Scouts» en 1908, le club de Cyclisme, le club de tourisme, sont des réactions d'une population urbaine qui a voulu se promener pendant les week-ends, pendant les deux semaines de vacances, sur les landes, en montagne, dans la région des Lacs, en Pays de Galles.

Notre commission royale pour les monuments historiques (qui est votre inventaire et votre service archéologique mélangés) s'était créée en 1908, aussi. Donc nous avons déjà 80 ans d'existence. Et ça explique beaucoup de choses! Aujourd'hui, la ferme en Angleterre, a une superficie trois fois plus grande que la superficie moyenne dans la France. La moyenne, en Angleterre aujourd'hui, c'est 140 à 150 hectares. Donc nous avons beaucoup moins de cultivateurs, et en plus les cultivateurs sont beaucoup plus aisés. En généralisant, je dirais qu'il n'y a plus de paysan en Angleterre.

Avez-vous ce phénomène que je vois partout en Angleterre maintenant, des citoyens qui se sont installés à la campagne, pas en résidence secondaire, non, en résidence permanente? Le village anglais aujourd'hui c'est le village des classes professionnelles. Les années 40 et 50 ont vu l'achat des maisons secondaires qui sont devenues les maisons principales. J'étais en Champagne humide début du mois d'août, ça commence là, ce phénomène, les gens de professions travaillant avec un ordinateur, un micro ordinateur chez eux et qui se déplacent en voiture, n'ont pas besoin de rester en ville. Ils trouvent que c'est beaucoup plus agréable à la campagne. Et ce sont les recolonisations de la campagne, pas par les paysans, pas par la classe ouvrière, mais par la classe professionnelle.

A partir de la fin de la guerre, il y avait plusieurs courants législatifs. Nous avons eu le premier gouvernement socialiste entre 45 et 52 qui a fait un programme de nationalisation, programme de santé publique, et tout ça, qui coûtaient très cher. Pour avoir suffisamment d'argent, il ont augmenté les impôts. Les impôts après décès étaient augmentés jusqu'à 80%, 90%, quelque chose d'épouvantable. Et la conséquence, c'est que pour beaucoup de grandes propriétés à ce moment là, les héritiers ne pouvaient garder parcs et châteaux. Heureusement cette organisation que j'appelle le «National Trust» existait! Le gouvernement a compris que le marché était noyé par ces grands domaines, dont le prix s'abaissait, et s'est dit: «Acceptons le domaine au lieu des impôts». Et ça, c'était organisé comme cela, le gouvernement acceptait quelques grands domaines au lieu d'impôts. Mais que faire avec un domaine comme cela? Il n'avait pas les moyens de les gérer. Les moyens existaient, c'était le «National Trust». Donc le gouvernement a donné les domaines au National Trust qui en acceptait la direction et le trust qui était tout petit avant guerre, est devenu grand propriétaire. Pour les propriétaires, il y avait un autre avantage. Ils avaient le droit de rester dans le château même s'ils n'étaient plus propriétaires. Ça c'était intéressant pour le «National Trust» parce que la famille dite historique était toujours là, s'intéressant, donnant les conseils. En même temps c'était intéressant pour la famille de donner le bien au «National Trust» en conservant le droit de rester sur place, même si c'était seulement dans un appartement, dans une aile. C'était comme ça et c'est toujours comme ça. Ça a lancé un mouvement qui a continué jusqu'à nos jours, et je ne vais pas vous ennuyer à mourir cet après-midi avec toute la statistique mais le trust est aujourd'hui comme je vous ai dit, propriétaire de 200.000 hectares de terrains. En grande partie, ce sont les domaines, les parcs avec les châteaux. Je vais vous passer quelques diapos.

Je vous ai dit au départ que nous n'avons pas des sites mais je vous montre un site. C'est le Parc National du Pays de Galles du nord du Pays de Galles. Je vous le montre parce que, ce parc national, c'est sous la législation «Parcs Nationaux», une législation très stricte qui contrôle la qualité des bâtiments et tout ça. Mais en même temps le propriétaire terrien, ici, c'est le «National Trust». Ils ont beaucoup de terres comme cela, la montagne, les landes non cultivées, c'est le paysage de moutons. C'est très intéressant en ce moment de regarder les statistiques. La population du Royaume Uni est un peu plus élevée que la population de la France. Vous avez 55 millions

environ, nous avons 56,5 millions de personnes. La population «mouton» de la Grande-Bretagne en été c'est 35 millions. Mais ici, il y a deux moutons pour chaque être humain. Au nord de l'Angleterre, la frontière d'Ecosse, c'est notre mur de Chine. Le MUR D'ADRIEN, construit par les Romains, il existe toujours comme vous voyez bien, avec les forts, tous les kilomètres à peu près. Le terrain, il appartient en partie au National Trust. Voilà. C'est entretenu par notre conservation qui s'appelle English Heritage. Vous voyez là un des forts.

Dans la Cornouaille anglaise, voici «TINTAGEL», le château de TINTAGEL, dit le château du Roi ARTHUR, (ça existe dans l'imagination de quelques historiens, quelques archéologues, mais c'est toujours très discuté). Maintenant, sur l'écran nous sommes à LANYON, dans la Cornouaille anglaise, un dolmen avec le terrain autour.

Tout ce que je vous ai montré justement, ce sont les propriétés National Trust. Le village de EIFBREI (? ?) qui est un site mondial de conservation. Vous avez tous entendu de STONEHENGE: STONEHENGE, c'est très important mais EIFBREI est encore plus important. Vous voyez tout ce que vous avez, vous avez le site préhistorique, mais vous avez au dessus, le village médiéval. Et c'est sur la craie de la plaine de SALISBURY, au sud-centre de l'Angleterre. Nous avons beaucoup de problèmes actuellement, du fait du tourisme, problèmes d'accès, problèmes de sentiers, tout ça.

Voici des châteaux XVII, XVIII, XIX, XXe siècles. Pour certains, c'est l'architecture qui est intéressante, pour d'autres, vous avez les châteaux dont l'architecture et l'histoire ensemble sont importants, mais vous avez aussi cette maison de campagne, (château en anglais n'est pas facile à traduire, souvent il faut dire «country-house»). La «country-house, c'est une résidence à la campagne. Ici CHARTWELL, c'était la résidence du Premier ministre Winston CHURCHILL qui n'est pas très importante au point de vue architecture, mais au point de vue historique, et très visité.

Le parc anglais qui est très apprécié, c'est à SHEFFIELD, un parc dans le Sussex, c'était comme ça avant octobre 87, ce n'est plus comme ça parce que la tempête a passé qui a arraché 15 millions d'arbres dans le sud-est de l'Angleterre, dont beaucoup sont sur les propriétés de National Trust. Donc on est en train de replanter, de refaire les bois et les forêts. Le château de PAWIS (? ?) à la limite du Pays de Galles et de l'Angleterre avec le jardin

en terrasse, un château fort médiéval, plusieurs fois reconstruit, c'est un phénomène si vous voulez, un phénomène anglais. On a très souvent reconstruit, refait, modernisé. Le résultat est parfois un peu drôle, ici, vous avez, les tours médiévales reconstruites au XIXe siècle. Le jardin est ouvert, on a à peu près 200.000 visiteurs par an, qui payent entre 20F et 30F nouveaux francs pour entrer. C'est une visite libre, on vend le guide. Il y a les gardiens bien sûr, et l'administrateur, (souvent un officier en retraite payé pour faire l'administration, l'organisation) mais la gestion des propriétés National Trust dépend surtout des bénévoles, les femmes, les femmes de médecins, les femmes de commerçants qui ont un peu de temps libre l'après-midi, qui donnent un après-midi, deux après-midi par semaine pour éviter les vols etc... il faut qu'il y ait quelqu'un dans chaque pièce pour les visites libres. Ici, dans le Wilshire, il y a presque 300.00 visiteurs par an et c'est un grand parc, d'une superficie d'environ 1000 hectares. Vous voyez le lac artificiel, le pont, les temples, l'architecture classique XVIIe siècle. Ici, XVIIe siècle, (début de la Renaissance anglaise). Regardez les grandes fenêtres. Les Français s'étonnent toujours lorsqu'ils regardent nos grandes fenêtres de la fin du Moyen-Age. Pour moi, c'est passionnant d'essayer d'expliquer ça, je pense que c'est profondément lié à la psychologie d'un peuple. Pour nous, la dernière conquête d'Angleterre, comme vous le savez bien, c'était en 1066, GUILLAUME LE CONQUERANT, c'est la dernière fois que une armée étrangère est venue en Angleterre. Nous étions toujours protégés par notre douve, c'est la Manche et la Mer du Nord. Donc il y avait plus de sécurité. Il y avait beaucoup plus de sécurité dans la mentalité des gens, et on a démonté les enceintes des villes closes, très tôt, au XVIIe siècle chez nous, et les fenêtres ont grandi même dans notre climat qui est perçu du continent comme un climat rude.

Les fermes, ici, et un petit manoir, à colombages avec des prétentions seigneuriales. Ici, le logis-porche avec une douve. Ici, c'est un symbole plutôt qu'une nécessité mais les prétentions sont là. Le colombage est fréquent au nord du centre de l'Angleterre où commence vraiment le nord. Il y avait vraiment beaucoup de bois, vous voyez à gauche le logis-porche en trois étages et à droite au fond de la cour, le manoir, la maison manale et les autres bâtiments du manoir avec la douve. Tout ça, ça appartient au National Trust qui, je le répète, n'est pas un organisme d'Etat, (c'est une organisation privée mais soutenue par un acte du Parlement). Et c'est inaliénable. Quelques images de briques rouges, maintenant un château fort

mais c'est pas vraiment un château fort, c'est une résidence avec les prétentions seigneuriales. La branche anglaise de la famille ROTHSCHILD a fait venir un architecte français pour construire ça, (et il y a une collection immense de meubles). Les propriétaires anglais ont beaucoup profité de la Révolution française. A la vente des biens nationaux, ils sont venus acheter les meubles, les beaux meubles français, peu chers. Cette maison modeste, de la Reine ANNE, fin XVIIe siècle, début XVIIIe, a été incendiée au début de l'été. Tout le premier étage, la toiture ont disparu mais on est en train de reconstruire, de refaire, comme c'était. Et ce modeste cottage anglais, c'était la demeure de l'écrivain Thomas HARDY avec son jardin-cottage, propriétés du National Trust.

Je voudrais toucher le sujet de la région côtière. Nous avons eu depuis 25 ans un mouvement lancé par la National Trust, pour protéger le littoral qui s'appelle Entreprise Neptune. Au XIXe siècle, beaucoup de nos côtes ont été abîmées par les lotissements, par les développements industriels etc... et après-guerre, il y a eu un mouvement pour protéger ce qui reste sauvage, un mouvement pour acheter le littoral qui mérite d'être sauvegardé. On a délimité 900 miles, disons 1500 kms de côtes à sauvegarder. A ce jour, le National Trust a acheté 512 miles, environ 800 kms de côtes. Parfois c'est tout un domaine qui était sur le marché. On achetait tout une ferme ou un domaine, et parfois c'est le champ qui touche la falaise. Parfois c'est une zone assez mince, 100-200 mètres. Les propriétaires ne sont pas obligés de vendre, donc il faut demander. Et souvent les propriétaires sont prêts à vendre, à condition que les vacanciers, les touristes ne se promènent pas sur les champs. Donc, le but de ce mouvement, c'est de protéger la côte, mais aussi de faire un sentier piéton tout le long de la côte pour que nous puissions suivre les côtes à pied sans gêner les propriétaires à l'arrière. On a fait un appel public et on a ramassé jusqu'à cette année 14 millions de livres, 140 millions de nouveaux francs pour cet achat. C'est déjà dépensé. Le patron de cette entreprise Neptune, c'est Philip, le Duc d'EDIMBOURG, le mari de la Reine. Il a lancé un appel pour cette année, le 25ième anniversaire, pour avoir 2 millions de livres, 20 millions de nouveaux francs pour cette année.

Je passe du National Trust à autre chose qui est très intéressant, ce sont les musées en plein air très importants pour l'enseignement. Les gens y apprennent beaucoup, beaucoup de choses. Ici, un village, une petite ville à côté de chez moi, dans le sud de l'Angleterre, vous voyez les maisons de toutes époques, très remaniées, très modernisées, XVIe, XVIIe, XIXe

etc... Mais je ne vois pas trace de poteaux genre EDF. Même là où il faut moderniser en très peu de temps, très vite, à peu de frais, il n'y a pas de fils électriques. Je vous ai montré cette architecture pour dire que vous voyez ce truc en colombage avec une façade XIXe siècle, modernisé, il n'y avait pas suffisamment d'argent pour détruire, reconstruire, il y avait suffisamment pour faire une façade neuve et une ancienne. Ça arrive très souvent. Il y a même à WINCHESTER, dans la grand'rue, une façade d'origine médiévale, une façade XVIIe en briques rouges, et une façade XXe en colombage, toutes les trois sur le même bâtiment. C'est très curieux.

A partir de la guerre, nous avons créé un système de bâtiments «listés» et je m'excuse si j'invente un verbe français, «lister». Je ne peux pas dire classés parce que si je dis classés, ça vous fait penser à ce que vous avez ici, en France, avec 25000 bâtiments classés, très soignés, toujours très bien entretenus, une qualité d'artisanat superbe. Nous avons autre chose, nous avons les bâtiments listés, avec une législation particulière et nous sommes en train de refaire les listes urbaines pour les zones urbaines. Nous montons vers 500.000 bâtiments listés!

Je vous montre ici, un seul village. La moitié des maisons y sont listées comme bâtiments historiques. Si CARNAC se trouvait dans mon département ici, dans le sud de l'Angleterre, toutes les anciennes fermes que vous voyez par les fenêtres seraient «listées» et les habitants seraient obligés pour renouveler les fenêtres, pour faire le moindre changement, de demander l'autorisation de l'administration.

Madame BORDE m'a demandé de parler des associations: elles sont nationales. Elles ont le droit, sous acte du Parlement, de recevoir tous les papiers concernant les changements dans ces bâtiments. Donc si vous êtes propriétaire d'une petite maison ici, une petite maison du XVIIIe-XIXe siècle par exemple, si vous voulez changer les fenêtres, vous serez obligés de passer par l'Administration (la nôtre est tout à fait différente de la vôtre). Et l'Administration est obligée par la loi d'envoyer une photocopie à chaque association nationale, nommée dans l'acte du Parlement. Et ces gens peuvent faire les critiquer: favorables ou défavorables. Je fais partie comme Monsieur le Maire vous a dit, de Monuments Society, une des cinq associations nationales qui s'occupent de ça. Nous sommes subventionnés par le gouvernement. Actuellement, nous recevons chacun 20.000 livres, 200.000 nouveaux francs par an, pour faire vivre le secrétariat, pour faire la guerre contre l'Administration! Voilà, c'est fini.

## Madame BORDE

Vous avez été passionnant. Nous devrions organiser un voyage en Angleterre, sous la conduite du Professeur MEIRION-JONES.

### *Applaudissements*

## Monsieur Christian BONNET

Merci Monsieur le Professeur. Une chose m'a frappé: c'est que la Grande-Bretagne nous avait précédés dans le mouvement qui est à la fois celui de l'exode rural et celui du retour des citadins à la campagne.

## Professeur MEIRION JONES

C'est la perte d'identité des communes, vous savez, exactement cette recolonisation des communes par cette classe dont je vous ai parlé!

## Monsieur Christian BONNET

Dans le village que nous avons décidé d'habiter, ma femme et moi, il y a maintenant trente et un ans, il y a maintenant une minorité de camacois d'origine mais c'est cette minorité qui a colonisé tous ceux qui s'y sont installés depuis.

Le Professeur MEIRION-JONES a capté votre attention. Je voudrais saluer, maintenant que les voilà arrivés parmi nous, mon collègue Josselin de ROHAN, qui, son nom aidant, est à l'extrême droite, mais cela ne veut rien dire concernant ses idées avancées en matière sociale, et puis Monsieur SIMON, membre du cabinet de Monsieur le Ministre délégué à l'Environnement et qui aura certainement des choses fort intéressantes à nous dire sur le sujet brûlant de la loi littoral que nous allons aborder maintenant par une intervention de quelqu'un qui a bien des titres à nous parler de la loi littoral. Professeur à l'Université de Nantes, il est spécialiste de tous les problèmes du droit de l'environnement.



**Professeur André-Hubert MESNARD**  
*Professeur à la Faculté de Droit de Nantes*

C'est peut-être en tant qu'universitaire pour ouvrir un quatrième front entre les associations, les élus et l'Administration, que vous avez bien voulu me donner la parole. Sur la «Loi Littoral», je ne dirai pas tout, mon rôle en tant qu'universitaire juriste est de parler de droit, or la loi littoral ouvre tout un chapitre au droit du littoral. Droit du littoral, quelle alliance de mots!

Le littoral, c'est le lieu du rêve. Bien sûr, c'est le lieu de l'usage aussi et de multiples usages, mais c'est un lieu de fantasme.

Gaston BACHELARD a écrit de très belles choses sur l'eau et le rêve. Le littoral, c'est le lieu de rencontre de l'eau, de la terre, du soleil et du vent, c'est le lieu de rêve par excellence, c'est le lieu qui intéresse de plus en plus tous ceux qui n'ont pas tellement le temps de rêver pendant l'année, et dans leurs occupations habituelles. C'est la tâche du législateur, c'est la tâche des élus, c'est la tâche des associations que d'essayer d'arbitrer entre tous ces rêves. Or ces rêves ne sont pas les mêmes, selon que ce sont le rêve du défenseur de la nature, le rêve de l'agriculteur, le rêve de l'universitaire, le rêve du poète. Tout le problème est un problème d'arbitrage. Dans la loi littoral, le législateur a voulu clarifier le débat, permettre des arbitrages. Et pour cela, il a prétendu inciter à la protection de tous les usages du littoral. Il a prétendu en même temps à la protection du patrimoine naturel et culturel du littoral. Or ce rapprochement, nature-culture est essentiel. Le littoral est un lieu culturel par essence. C'est un lieu culturel car la nature, tantôt une nature cultivée par l'homme, tantôt une nature protégée par l'homme mais pour son plaisir culturel, c'est à dire pour ses loisirs, pour sa détente, pour sa culture, soit même, à la limite, une nature tout à fait réservée, c'est à dire, mise à l'abri de l'homme, contre lui-même, pour satisfaire néanmoins une catégorie ou plusieurs catégories particulières d'hommes que sont les scientifiques, ou les écologistes. L'appréhension de la nature par l'homme est une appréhension de toute façon culturelle. La culture de l'homme se situe dans la nature (nature-culture, c'est un beau thème dont on n'use jamais assez). La loi littoral reconnaît pleinement les vocations du littoral. On y trouve des passages qui reconnaissent ces vocations du littoral: nécessité de préserver le patrimoine, nécessité de préserver la bande littorale. Cette bande littorale, ce lieu privilégié de fantasme, la rencontre entre la mer et la terre.

L'article L 146-6 préserve les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables, c'est à dire ceux qui représentent le mieux les caractéristiques du patrimoine et les milieux nécessaires aux équilibres. Il faut protéger l'intégrité des milieux, c'est à dire leur vocation fondamentale. Il est précisé que les plages elles-mêmes ont une vocation qui est l'usage libre et gratuit par le public. Donc cette loi littoral réunit toutes les vocations du littoral, pour essayer de les défendre et forcerement pour inciter à un arbitrage entre elles. Déjà les débats de ce matin ont montré que cet arbitrage

n'est pas simple. Alors l'universitaire que je suis va s'efforcer de lire les textes d'une lecture de droit positif.

C'est plus sur l'articulation entre la loi et le décret du 20 septembre 89 qui applique cette loi que je vais d'ailleurs vous parler. Mais je commencerai par un peu d'histoire pour rappeler que ce n'est sans doute pas par hasard que dans les années 70, la ville de VANNES eut la primeur d'un exposé présidentiel du Président GISCARD d'ESTAING sur ce que serait la nouvelle doctrine de l'Etat en matière de littoral. J'ai retrouvé un discours de février 77, annonçant la sortie de textes. Il s'agissait de la directive d'aménagement national du 25 août 79. Cette directive avait d'ailleurs été déjà précédée par une circulaire du 3 janvier 73 et par une instruction du 4 août 76. La circulaire et l'instruction n'avaient pas de valeur réglementaire. Mais déjà, elles constituaient des instructions données à l'Administration et elles s'appuyaient sur des décisions intéressantes du Conseil d'Etat des années 70, entre autres un arrêt du 30 mars 73, «Ministre de l'Aménagement du Territoire contre Sieur SCHWEIZOFF», en matière de concession d'endiguage, et un arrêt qui avait déjà posé le problème, j'allais dire des frontières maritimes des communes, question que l'on n'avait pas encore envisagée. A la même époque, déjà, en 73, il y avait eu un rapport de la Cour des Comptes qui tirait la sonnette d'alarme, sur l'usage abusif de certaines communes et certains aménageurs du domaine public maritime. Donc c'est de ces dates, entre 73, le discours présidentiel de 77 et la directive de 79, que date le début de la mise en place de cette politique du littoral. Si la circulaire et l'instruction n'avaient pas de valeur réglementaire, la directive de 79 est déjà opposable aux tiers mais d'une façon partielle à travers de l'article R111-15 du Code de l'Urbanisme qui permet aux autorités délivrant le permis de construire d'opposer la directive. Mais ce n'est pas une obligation et comme vous le savez, beaucoup d'associations se sont largement trompées sur la portée de la directive de 79, en croyant qu'elle était d'application automatique, ce dont il n'avait jamais été question.

Avec la loi littoral du 3 janvier 86, les choses changent. Il s'agit d'une loi à laquelle s'attache donc la valeur législative obligatoire de la loi. Mais en ce qui nous concerne, tout au moins pour certaines parties de la loi, (pour l'article 3 de la loi), celle que l'on trouve dans les articles L 146-1 à L 146-9 du Code de l'Urbanisme, il s'agit d'une loi d'aménagement et d'urbanisme au sens de l'article L 111-1-1 du Code de l'Urbanisme. C'est à dire

que ces dispositions intégrées dans le Code de l'Urbanisme à travers les articles L 146-1 à L146-9, s'imposent, j'allais dire de plein droit aux schémas directeurs, schéma de secteur, plan d'occupation des sols et documents d'urbanisme en tenant lieu, qui tous doivent être compatibles avec ces dispositions. Ce n'est d'ailleurs pas tout, ces mêmes dispositions de l'article 3 de la loi, article 146-1 à L146-9 du Code de l'Urbanisme, sont directement applicables même en l'absence de documents d'urbanisme. C'est dit expressément dans le dernier alinéa de l'article L 146-1 du Code: «Les dispositions du présent chapitre, c'est à dire L 146-1 à 146-9 sont applicables à toutes personnes publiques ou privées pour l'exécution de tous travaux, construction, défrichement, etc...» Il y a donc dans ces dispositions de l'article 3 de la loi littoral, un noyau dur de règles d'urbanisme s'appliquant tant aux documents d'urbanisme qu'aux décisions d'occupation des sols.

Mais il n'y a pas que cela dans la loi littoral, encore que ça soit le noyau dont on parle le plus tout au moins en droit de l'urbanisme. La loi littoral, par ailleurs par beaucoup de côtés, est une sorte de loi d'orientation du littoral. En plus de ces directives données aux planificateurs et à ceux qui délivrent les permis d'autorisation d'occupation des sols, elle traite de toute une série d'autres règles d'urbanisme, la servitude de passage-piétons, la participation des sections régionales conchylicoles, l'élaboration des documents d'urbanisme.

Elle traite de façon très importante les problèmes relatifs à la qualité de l'eau, elle traite des diverses activités qui peuvent être exercées sur le littoral, activités touristiques, navigation de plaisance, bassins et plans d'eau etc..., elle traite à l'article 18 de la question très importante pour notre sujet des schémas de mise en valeur de la mer, elle traite de la gestion du domaine public maritime, du régime et de la police des plages et du régime des départements d'Outre-Mer. Donc c'est un vaste ensemble législatif, dont le noyau dur est l'ensemble de ces dispositions d'urbanisme des articles L 146-1 à L 146-9 qui ont valeur de loi, d'aménagement et d'urbanisme. Ces dispositions concernant l'urbanisme, ont déjà presque toutes depuis 1986 été appliquées à plusieurs reprises par le juge administratif. J'ai d'ailleurs envoyé à Madame BORDE, une liste de décisions de tribunaux administratifs des années 87 à 89 qui fait la liste de tous les articles de la loi littoral qui ont fait l'objet de décisions jurisprudentielles. Il est hors de question que je

vous les présente ici. Cependant, un point à noter est que l'article L146-6 tout à fait essentiel, a été jugé inapplicable par la quasi totalité des tribunaux administratifs dans l'attente de la publication du décret d'application dont nous allons avoir à parler. Je laisse de côté, délibérément, le contenu de ce noyau dur c'est à dire la présentation de ce noyau dur, des règles nouvelles du Code de l'Urbanisme, article L 146-1 à L 146-9. Sachez qu'elles concernent toutes, le problème de l'extension urbaine, à travers la détermination de la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser. Donc le texte fixe les principes pour les extensions urbaines et ce sont des principes qui s'appliquent tant aux documents d'urbanisme qu'aux décisions d'occupation des sols. Ces prescriptions énumèrent dans l'article L 146-6 les espaces littoraux sensibles qui doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme. D'autre part, ces textes prévoient la réglementation de l'extension de l'urbanisme, c'est à dire les conditions qui seront mises à la délivrance d'autorisations d'occupation des sols en tenant compte de trois cercles. Il y a des règles applicables à l'ensemble du territoire communal, c'est l'article L 146-4-1, il y a des règles applicables aux espaces proches du rivage, article L 146-4-2, et il y a enfin la fameuse bande littorale, la bande des 100 mètres laquelle peut d'ailleurs être élargie, par le plan d'occupation des sols.

Il y a en plus dans ce noyau dur, des dispositions concernant l'ouverture de terrains de camping ou de caravanes. L'idée à retenir, c'est que ces terrains désormais sont, pour l'essentiel, soumis aux règles applicables aux constructions, tout au moins sur le littoral. Et puis il y a également des règles concernant l'implantation des routes nouvelles.

(Je voudrais maintenant en venir à la lecture de l'article L 146-6 et de son décret d'application du 20 septembre 1989, décret qui a mis longtemps à sortir et qui est intégré comme vous le savez à l'article L 146-1 du Code de l'Urbanisme. Sur l'articulation entre ces deux textes, je rappelle tout d'abord que l'article L 146-6 a, par lui-même, en vertu de ce qui est écrit dans le texte lui-même, valeur d'aménagement et d'urbanisme et que selon moi et selon un certain nombre de personnes, il était applicable en lui-même, quoi qu'en aient décidé les tribunaux administratifs qui ont interprété autrement en s'appuyant sur le fait que le texte fait référence à un décret). Mais il y a là un débat qui est tranché par le juge. ce texte de l'article L 146-6 est un texte dont on doit déjà reconnaître qu'il est extrêmement précis. Les

tribunaux administratifs ont à appliquer des textes d'urbanisme infiniment moins précis que celui-là, ils le font habituellement sans hésiter.

Là, dans l'article L 146-6, décrivant déjà à titre d'illustration, les espaces qui devraient être intégrés, j'ai noté 35 substantifs et épithètes pour définir ces espaces! Beaucoup de textes législatifs sont très loin d'avoir un pareil degré de précision alors que dans le décret, j'en ai noté en gros 70 à 75. Le décret ne fait que doubler les substantifs et les épithètes. Donc je pensais (et un certain nombre de collègues pensaient avec moi) qu'on aurait pu appliquer l'article L 146-6 sans attendre le décret. Que dire encore? Est-ce que le décret, véritablement, apporte beaucoup au texte législatif? Et si il apporte, qu'est-ce-qu'il apporte? On constate tout d'abord que dans le décret, (et là, les gens de l'Environnement vont certainement apporter beaucoup d'éléments au débat), que certains espaces et milieux ne sont pas mieux définis et décrits dans le décret qu'ils ne le sont dans la loi: les dunes, les forêts, les marais, les vasières, les récifs coralliens, les lagons, les mangroves etc... D'autres espaces prévus dans le décret sont définis d'une façon plutôt plus restrictive que dans la loi, alors que le décret normalement aurait dû illustrer la loi. Ainsi, dans la loi, on trouve la référence aux forêts et zones boisées côtières, et dans le décret, les forêts et zones boisées proches du rivage de la mer. Or les forêts côtières ne sont pas toutes proches du rivage de la mer. On peut voir là, une interprétation restrictive. On trouve, dans le décret, l'expression « les parties naturelles des sites inscrits ou classés » en application de la loi du 2 mai 1930. Or cette formule « les parties naturelles des sites inscrits ou classés » vient préciser la simple référence qui était faite dans la loi aux sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral. Ça veut dire que le décret ne garde que la partie naturelle des sites inscrits ou classés. Donc sur ce plan le décret est plus restrictif, c'est indéniable. Par contre, le décret ajoute certains espaces et milieux non mentionnés dans le texte législatif et ces espaces sont importants: les estrans, les falaises et leurs abords, les tourbières, les plans d'eau, s'ajoutant aux marais, vasières et zones humides, les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales, tels que les herbiers et les frayères etc... Donc, sur ces plans là, il y a apport. Mais la loi ne faisait qu'illustrer, elle ne prétendait pas énumérer tous les espaces sensibles. Donc en précisant et en énumérant, le décret en rajoute, mais cela ne veut pas dire qu'ils étaient exclus par la loi.

Le décret ne résoud pas tous les problèmes de définition et de délimitation. Il faudra donc les circulaires.

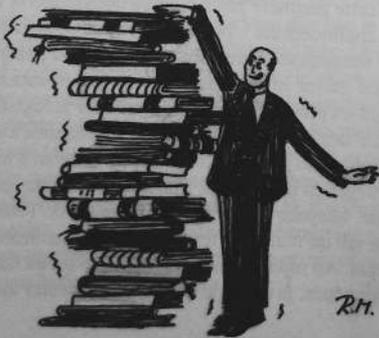
La circulaire est sortie. La pratique et la jurisprudence donnent un contenu à certaines expressions qui restent toujours aussi problématiques. Qu'est-ce-que les « abords des falaises ? » Que sont « les zones boisées proches du rivage ? » Que sont « les milieux abritant des concentrations naturelles d'espèces animales ou végétales ? » Il y a bien sûr tout un travail d'inventaire et de définition à faire sur ce point. Les administrations, les scientifiques, la jurisprudence, s'y efforceront.

Ainsi des problèmes d'interprétation et d'application subsistent pour ce décret qui se présente cependant comme exhaustif puisque le texte dit un « décret fixe la liste des espaces », c'est à dire la liste de la totalité des espaces.

Mais ce n'est peut-être pas encore là que se posent les problèmes essentiels.

Nous pouvons voir deux autres problèmes autrement importants et qui ne semblent pas encore avoir été soulignés au moins à ma connaissance par la doctrine (c'est à dire par mes collègues universitaires). Le décret semble, d'une part, dépasser la volonté du législateur, d'une certaine façon, en protégeant assez systématiquement les espaces présentant un intérêt écologique. Je reviens sur ce point capital, et sur ce point que je ne peux traiter qu'en juriste positiviste quels que soient par ailleurs mes états d'âme écologistes. Sur le premier point, une lecture normale de l'article L 146-6, voit dans la première phrase de cet article l'exposé des principes posés par le législateur. Je vous rappelle cette première phrase: « Les documents d'urbanisme et les décisions qui les appliquent etc... préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien de l'équilibre biologique ». Voilà les principes nouveaux fixés par le législateur. La phrase suivante, en vertu d'une lecture juridique que j'ai tendance à trouver normale, ne serait que l'application par le décret de ces principes à travers la liste de ces espaces à protéger en fonction de l'intérêt écologique qu'ils présentent. Donc cette phrase: « Espace à protéger en fonction de l'intérêt écologique qu'il présente » ne fait qu'annoncer les décrets qui vont énumérer finalement les espaces protégés. Au sujet des espaces représentant un intérêt écologique qui doivent être protégés, je dis et je répète que le décret ajoute à la loi. En

disant cela je ne fais pas plaisir à certains de mes amis défenseurs de l'Environnement, mais il s'agit d'appliquer un texte législatif et je vois comme une contradiction entre le décret et la loi. Les tribunaux administratifs sont d'accord avec moi, c'est bien eux qui ont fait du décret en question un texte d'application des principes de la première phrase, à tel point qu'en l'absence de ce texte, ils ont refusé d'appliquer les principes de la première phrase. Donc je me sens tout à fait en cohérence sur ce point avec l'attitude de l'ensemble des tribunaux administratifs dans l'application de l'article L 146-6 de la loi. Deuxième remarque importante, le législateur semblait voir beaucoup plus loin que l'Administration dans son décret. Premièrement le législateur entendait protéger les espaces terrestres et marins. Les espaces marins dans le décret, il n'en est pas vraiment question, il est question des zones strictement littorales. On sait bien, il est vrai, que les espaces marins vont être protégés par les schémas de mise en valeur de la mer et qu'il y a d'autres dispositifs par ailleurs pour protéger les espaces marins. Donc sur ce point, première remarque, le décret ne parle pas des espaces strictement marins, c'est à dire plus au large que le littoral. Deuxièmement, un point sur lequel il semble que le décret soit très en retrait par rapport au législateur, c'est que le législateur parlait du patrimoine **naturel** et **culturel** du littoral et le décret ne parle délibérément que du patrimoine **naturel**. Alors cela mérite débat. Les explications on doit les connaître ? Le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Equipement, le Ministère de l'Environnement responsables de la protection des Sites culturels et naturels entendent-ils donner des suites à la loi littoral tout au moins en attendant éventuellement la sortie d'un nouveau décret ? C'est une question à poser!



## Monsieur Christian BONNET donne la parole à Monsieur Gilbert SIMON

### Monsieur SIMON

*collaborateur technique auprès du Ministre de l'Environnement.*

Excusez-moi, ma secrétaire m'a pris un train qui me fait partir vraiment très tôt. Aussi, j'embraye sur ce qu'a dit le Professeur MESNARD, je ne parle pas de la loi ni des décrets d'application, je parle de la façon dont nous la vivons au cabinet de Brice LALONDE. Les problèmes sont un peu les mêmes en Grèce, en Espagne, en Italie, et peut-être bientôt sur le pourtour sud du bassin méditerranéen. On assiste au développement de l'urbanisation lié non seulement au tourisme mais au développement de l'habitat permanent. C'est un phénomène qui s'amplifie à la fin du siècle. Il y a une espèce de glissement des populations du nord : Angleterre, Bénélux vers le sud et de l'intérieur des terres vers le littoral. Donc la pression ne se ralentit pas, bien au contraire.

On assiste aussi à des acquisitions spéculatives sur l'ensemble des espaces encore non urbanisés, il y a des groupes immobiliers, bancaires, qui achètent des terrains parfois sans savoir pourquoi. Même dans des régions comme la Corse, où l'on sait que pour l'instant, on ne peut faire un programme touristique, on achète et on met en portefeuille. Ces acquisitions perturbent le marché foncier, et gênent les élus quand les maires ont envie d'appliquer la loi et son esprit et de faire des zonages protecteurs.

On assiste aussi à une montée en puissance de groupes nouveaux d'investisseurs forts qui non seulement investissent dans le domaine traditionnel de l'immobilier de loisir mais en plus ont tendance à camoufler leurs projets à travers des projets de thalassothérapies, d'isothérapies ou centres de remise en forme, de golfs et de ports de plaisance, et le caractère très polymorphe de l'immobilier ne rend pas facile le traitement préventif de l'invasion des espaces naturels par la construction et l'équipement. Face à tout ça, la loi littoral est une des pièces d'un dispositif complexe que vous connaissez, l'acquisition par le conservatoire etc...

Elle a déjà le mérite d'exister, comme avait le mérite d'exister la directive que la précédait. C'est un grand mérite. D'abord elle bloque le développement d'opérations parfaitement contradictoires avec le souci de préservation de ce qui reste de notre littoral, (en gros 50%). Les grosses opérations franchement contradictoires avec le souci de préservation ont du mal à franchir le barrage dressé par la loi littoral. C'est un peu comme dans tous les domaines de la protection de l'environnement. On ne voit guère ce que les bonnes lois et leur application empêchent comme horreurs, l'attention de tout le monde, associations, élus, hommes politiques est tournée vers les opérations regrettables.

Mais il y a des endroits où il aurait pu se passer des choses pires, de nouvelles villes sorties comme dans le Languedoc-Roussillon ou sur la côte Aquitaine. Il ne se passe pas ces choses là parce qu'il y a la loi littoral.

Elle a le mérite d'être relativement claire sur la protection des milieux naturels particulièrement sensibles ou sites pittoresques. C'est pour cela d'ailleurs qu'on l'a paraphrasée en faisant les décrets d'application, on estimait que les décrets d'application n'avaient pas à changer grand'chose par rapport à la loi elle même.

Enfin elle a comme caractéristique d'être très récente, et je rappelle qu'il n'est de loi valable que des lois qui durent et qu'un des grands travers de la législation sur l'urbanisme en France depuis quelques années ou décennies, c'est qu'elle a changé tellement souvent, que l'on reproche souvent par exemple aux maires de faire des révisions de P.O.S et de les appliquer par anticipation. C'est vrai que c'est très vilain l'application par anticipation, (d'ailleurs ça va être supprimé par un projet de loi que prépare actuellement le Ministère de l'Equipement, et heureusement). Mais après tout, les maires pourraient dire à l'Etat, «Où en sont les lois gravées dans le bronze qui durent quelques siècles ou au moins quelques décennies»? Maintenant on change des lois qui doivent régir la protection de l'espace tous les 3 ou 4 ans.

La loi littoral est très récente, finalement, elle ne s'applique réellement que depuis un ou deux ans, il y a encore des tas de décrets d'application qui se sont pas rédigés, donc c'est une loi très jeune, c'est encore un poussin à peine sorti de l'oeuf. Il ne faudra juger que l'oiseau adulte.

Il faudrait disposer d'enquêtes très serrées que sont actuellement en train de conduire les services d'architecture et de l'urbanisme, les D.D.E, (je



connais celles qui se font sur le littoral méditerranéen, mais il se passe peut-être la même chose en Bretagne), pour savoir comment la loi est appliquée, réellement, avec la cartographie comparative d'années en années, avec la photo-interprétation etc... Mais tant qu'on a pas des documents objectifs on parle un peu dans le vide! Il y a ceux qui disent, «la loi n'est pas appliquée», et ceux qui disent «cette loi, elle bloque tout». Je crois qu'on a besoin d'un outil qui ressemblerait un peu à ce qu'a été, malheureusement pendant trop peu de temps, l'I.P.L.S.I. L'Institut pour la surveillance du littoral était un outil formidable (mais un peu cher, c'est pour cela qu'il a été supprimé), c'était de la photo-interprétation permanente de la bande littorale sur l'ensemble du territoire, avec des images de Spot. C'était vraiment extraordinaire parce que l'on regardait année après année l'évolution physique réelle des choses. Et si on n'a pas un outil comme ça, en fait on ne travaille pas bien. Alors, il y a maintenant de nouveau un peu de crédits au Ministère de l'Environnement, il y en a toujours au Ministère de l'Equipement, aussi je souhaite que le futur Institut pour l'Environnement, qui devrait voir le jour l'an prochain, se dote, au sein de ses différentes attributions, d'une tâche précise qui est la surveillance du littoral en liaison bien sûr, avec les directions de l'Equipement et le Conservatoire du Littoral.

Revenons à la loi littoral. Elle a beau être très jeune, elle pose quand même certains problèmes. D'abord des problèmes d'interprétation: elle n'est pas perçue de la même façon sur l'ensemble du territoire, car les

situations sont différentes selon les lieux. Par exemple quand on écrit dans la loi que les dunes sont sacrées, chacun comprend que les milieux dunaires ont été tellement attaqués, (de l'Enduro au TOUQUET aux «Merlinades»), que les gens ont confusément l'idée qu'il faut les protéger. On dit les mangroves sont menacées. C'est vrai que les mangroves sont menacées, mais d'abord les mangroves il n'y en a pas beaucoup en France, c'est loin, et quand on va dans les pays à mangroves, que ce soit en Guadeloupe, en Martinique, dans les îles comme St Martin, les gens n'ont pas le sentiment que la mangrove soit un milieu sacré. Il y a quelques scientifiques locaux qui le savent, il y a quelques écologistes locaux qui le savent, mais globalement, la mangrove, c'est plutôt sale, c'est plutôt pas beau. Les gens ne se rendent pas compte que la mangrove c'est l'endroit où se reproduisent des tas d'espèces qui ensuite sont pêchées pour le plus grand profit du commerce local. Et prenant une île comme St Martin, par exemple, cette fameuse île franco-hollandaise, elle fourmille de projets de ports, de projets de marinas, de projets privés, de remblaiement de la mangrove, qui sont tous parfaitement illégaux par rapport à la loi littoral, mais la conscience n'y est pas. Les gens n'ont vraiment pas le sentiment qu'il font quelque chose de contraire à la volonté du peuple. Donc là c'est un problème d'interprétation, de prise de conscience. Ça ne se décrète pas. On pourra toujours faire une opération coup de poing sur un point précis, si elle est mal faite, elle desservira la loi, les esprits n'évolueront pas en quelques mois.

Il y a un autre problème d'interprétation, c'est celui de la difficulté à mettre dans des textes normatifs tout ce qui caractérise le beau, le rare etc... Le fameux L 146-6, on a fait des tas de circulaires, (on en a fait aux préfets, on en fera), mais il y aura toujours une marge d'interprétation. Il n'y a que la jurisprudence, il n'y a que le temps pour nous éclairer. En Bretagne, on a parlé récemment, dans les Côtes du Nord, du site d'une zone aquacole au Cornec, sur la commune de PLOUBAZLANNEC. La loi ne vous dit pas si il faut considérer que quelques hangars ostréicoles ou aquacoles bien placés portent une atteinte raisonnable ou une atteinte intolérable à un petit milieu naturel. Il faudrait l'apprécier. Pas loin d'ici, au marais de Pen-en-Toul, à LARMOR-BADEN qui lui aussi vient d'être classé au titre des sites, il y a un projet d'aquaculture, de zone aquacole, c'est très difficile de dire si un peu d'aquaculture porte une atteinte jugée incompatible avec l'esprit de la loi, qui va détruire l'objet même qui est protégé ou si c'est simplement une atteinte légère et parfaitement accep-

table. Ça on ne peut pas le mettre dans les textes, on pourra les rédiger au millimètre, il y aura toujours une marge d'interprétation. C'est une difficulté normale pour ce genre de texte. Tous ceux qui travaillent dans les domaines culturels le connaissent bien. Même chose pour le L 146-4, celui qui dit en gros qu'il ne faut pas urbaniser en dehors des zones déjà urbanisées, mais qu'est-ce-que les zones déjà urbanisées dans un pays comme la Bretagne où il y a beaucoup d'habitats individuels ? Où s'arrête la zone urbanisée ? Où commence la zone non urbanisée ? Et c'est le même raisonnement qu'on nous a fait pour un gros projet qui s'appelle NISA, le projet de l'architecte CASTRO à l'embouchure de l'Aude. Il y a là déjà des petites maisons, des cabanons de pêcheurs, il va mettre une ville de 20.000 habitants à côté et il dit c'est en continuité de la zone urbanisée. Problème d'interprétation.

C'est dire que la loi elle-même a des limites. Il faudra faire avec. Premièrement, en croisant la loi et le reste du Code de l'Urbanisme, (la loi, en fait, elle est dans le Code de l'Urbanisme. On s'aperçoit que les zones N.A des P.O.S, les fameuses zones que l'on met en réserve pour faire quelque chose plus tard, ne sont pas considérées, et je dirai qu'à la limite, c'est normal, comme étant elles-mêmes de l'urbanisation). Donc quand on crée une zone N.A dans une zone que la loi littoral a plutôt désignée comme devant être protégée, quand on crée une zone N.A sur un P.O.S, ça n'est pas répréhensible, le préfet ne peut pas dire «Ne créez pas de zone N.A, cette zone N.A va créer l'urbanisation». On n'en sait rien, on ne sait pas ce que l'on va mettre dedans. Il y a une période de transition pendant quelques années, pendant de longues années, il y a des zones N.A, de futurs projets de Z.A.C qui ne bougent pas et puis un jour ça se précise. Mais la phase de transition n'est pas réprimée, elle n'est pas contraire à la loi.

Deuxième point sur lequel la loi ne peut rien faire, ne pourra jamais rien faire, c'est le problème, très important dans beaucoup de zones d'habitats traditionnels, de la densification du bâti existant. La loi protège relativement bien les sites vraiment naturels. Mais quand vous avez un village ou une zone de villas ou une zone d'habitats légèrement dispersés, c'est une zone d'urbanisation. Eh bien la loi n'interdit pas à un maire qui a recueilli par exemple l'avis favorable de la population lors des élections ou lors d'une enquête, de faire une Z.A.C et de densifier fortement cette zone là, de remplacer des villas par des R+3, R+4, par des immeubles. Et d'ailleurs, au moment des héritages, les enfants de propriétaire de villas sont

contents de toucher le pactole pour aller construire à leur tour des villas ailleurs. Phénomène classique sur la Côte d'Azur, on le vit en ce moment dans une commune comme THEOULE S/MER où une association n'est pas contente parce qu'on va densifier fortement THEOULE S/MER. Moi je les comprends, de même que je comprends ceux qui veulent densifier, la loi en tout cas n'y peut rien. C'est un débat local. Mais c'est un problème parce que c'est comme ça que progressivement un front de béton s'est dressé sur toutes les Alpes Maritimes et est en train de se dresser progressivement sur le Var.

Troisième point sur lequel la loi pour l'instant ne remplace pas d'autres actions, le rôle des Commissions Départementales des Sites. Elle a donné, cette loi, un rôle important aux Commissions Départementales des Sites. Mais les malheureuses Commissions Départementales des Sites continuent à n'avoir que peu de moyens. D'abord, elles n'ont pas de doctrine (on va peut-être l'élaborer progressivement, mais ce n'est pas fait). Elles ne savent pas comment apprécier tel ou tel problème qu'on leur soumet. Or les préfets les consultent et, généralement se réfugient derrière leur avis. Deuxièmement, elles n'ont pas de pouvoir d'investigation, elles n'ont pas de moyens suffisants pour aller sur le terrain voir ce qui se passe, recevoir des documents, discuter etc... Et troisièmement, les associations, (il n'y en a pas partout autant qu'ici), les associations qui s'occupent d'urbanisme, de cadre de vie, sont souvent indifférentes à la faune et à la flore. Et puis ces associations s'occupant d'urbanisme et de cadre de vie, sont atomisées en France. Il n'y a pas partout une UMIVEM pour les fédérer! Il y a pratiquement autant d'associations que de problèmes locaux, que de quartiers. On a peu de grandes fédérations capables d'attirer fortement l'attention d'un ministre ou d'un préfet, ou d'un grand élu local, sur le fait que tel problème est plus important que tel autre. De ce fait aussi, on ne sait pas toujours hiérarchiser les problèmes. Donc ces associations ont du mal à peser, elles ne sont déjà par exemple peu représentées au sein des Commissions des Sites, où leur envoyé représente rarement un réseau qui pèse. C'est dommage.

La loi ne peut pas tout régler, bien entendu. La loi, (je suis un peu audacieux), la loi littoral n'est pas entrée dans le vieux débat qui date de 82-83, sur la supra-communalité. Maintenant ce sont les maires qui ont l'essentiel des pouvoirs en matière d'urbanisme, pouvoirs réels, je ne parle pas des avis, des belles intentions, je parle des pouvoirs, des vrais pouvoirs. Nous

sommes nombreux, au Ministère de l'Environnement à penser que entre l'Etat qui est très loin et le maire qui est très près des administrés, et qui va continuer à délivrer les permis de construire, ça ne serait pas mal de réfléchir, d'ouvrir un débat sur un échelon intermédiaire qui ferait des schémas directeurs. L'expérience a montré que les schémas directeurs ou les chartes inter-communales spontanées, ça n'existaient pas, on n'a pas vu beaucoup de maires se grouper pour faire un document qui s'imposerait à eux. Il faudrait un échelon intermédiaire avec des S.D.A.U. comme en Ile de France, qui s'imposent aux communes, mais c'est un avis personnel, ce n'est pas encore une version officielle.

Il y a un autre point sur lequel on estime que la loi littoral n'y peut rien, c'est le problème des services techniques de l'Etat, et là vous savez que le Ministère de l'Environnement a lancé pas mal d'idées. Mais jusqu'ici, on a des services régionaux faibles, on n'a pas de services départementaux, donc on va l'an prochain avoir des directeurs régionaux qui seront un peu plus forts, avec un peu plus de moyens. Ça restera au niveau régional. Or les particuliers, les maires, les associations ne peuvent pas s'adresser au niveau régional facilement, c'est loin du terrain, donc nous souhaitons quelque chose au niveau départemental. Au dernier Conseil des Ministres, il a été décidé de tenter dans 11 départements une expérience originale de quasi fusion des DDE et des DDAF en identifiant en plus en leur sein une cellule «Environnement». Alors on va vivre cela pendant deux ou trois ans. On en tirera le bilan. Je crois que cette expérience est originale et pourrait arriver à donner du tonus aux services de l'Etat, qui ont en priorité comme tâche la protection et pas uniquement l'aménagement.

Maintenant comment je vois l'avenir immédiat de cette loi littoral ? Premièrement, je crois que si il y a une chose à laquelle le Ministre de l'Environnement, que je représente, est très attaché, c'est l'idée qu'il ne faut pas la modifier. Il l'a dit tout récemment dans une réunion inter-ministérielle qui a été consacrée à la préparation de la loi corse, les Corses avaient demandé qu'il y ait un article dans le projet de loi sur la Corse qui ouvre éventuellement une possibilité pour la Corse, de modifier quelques articles de la loi littoral. Le Ministre a dit devant ses collègues ministres: «Ne modifiez pas la loi littoral, elle ne le mérite pas, ce sont des problèmes réglementaires, parfois ce sont des décrets qui peuvent être changés, des circulaires, mais ne touchons pas à la loi, elle est récente et toute annonce

de modification de la loi sera interprétée comme «Ils lâchent du lest, ils ont à peine fait la loi, votée à l'unanimité, qu'ils veulent déjà l'amputer». Je sais bien de quoi je parle, (Il y a des projets de très légères modifications de la loi dans un domaine qui n'est pas législatif d'ailleurs, qui sont accrochés à une future loi sur la pêche qui doit passer très prochainement au Parlement, la semaine prochaine), nous sommes totalement opposés à toutes modifications d'aucun article de la loi littoral, c'est très clair, pendant encore quelques années, et nous ne voulons pas de cavaliers tombant sur d'autres textes, que se soit sur la pêche ou sur la circulation des véhicules ou autre chose. La loi littoral et la loi montagne, il ne faut pas y toucher. J'ajoute que la dernière tentative de cavalier sur la loi montagne s'est soldée par une annulation au Conseil Constitutionnel et pas mal de remous dans la presse. Nous ne voulons pas que l'on touche à la loi littoral. Ca, c'est clair. Nous voulons faire un bilan de la loi littoral et l'on verra à la lecture de ce bilan, si effectivement, c'est la loi qui coïncide ou si ce sont simplement les hommes qui l'appliquent et les décrets qui sont mal rédigés ou les arrêtés.

En ce qui concerne l'ostréiculture et l'aquaculture, nous sommes à peu près convaincus que même les décrets sont bons et permettent la réalisation d'équipements ostréicoles et aquacoles dans les sites protégés au titre du L 146-6 donc dans les sites les plus protégés par la loi littoral à certaines conditions, en faisant entrer un jeu complexe de textes. Est-ce que le R112-2 est compatible avec le L 146-6 ? Je crois que ce n'est pas très intéressant d'en parler ici, c'est l'opinion des spécialistes du Ministère de l'Urbanisme (que je ne représente pas), qu'il n'y a pas incompatibilité, c'est un problème de lecture de texte. J'ajoute que si on affaiblissait trop la loi et ses décrets, le premier résultat serait qu'on se reporterait une fois de plus (comme ça a toujours été le cas en montagne depuis la disparition des Comités U.T.N nationaux) sur la bonne vieille loi sur les Sites, qui est un vrai marteau pilon pour écraser les mouches. Il faut que le Ministère de l'Équipement avec notre aide, fasse quelques opérations exemplaires, des opérations «coup de poing», c'est dans nos intentions pour l'avenir immédiat. Il faut que l'on prenne les opérations où manifestement la loi a été clairement bafouée, au niveau du permis de construire, pas au niveau du zonage, (le zonage, ça n'intéresse pas les Français). Et par exemple, il faut arriver à arrêter une construction, à tordre le cou à un permis de construire qui a déjà été délivré, lorsqu'il est manifestement incompatible

avec la loi. C'est un peu ce qu'on a fait dans certains sites classés tout récemment, que ce soit dans le nord de la Bretagne, ou dans le sud du Languedoc, mais il faut le faire aussi sur la loi littoral parce que, quelques bons exemples, ça parle. Et je terminerai en disant qu'il n'y a pas que la loi. Il faut d'abord développer, il faut développer les schémas de la mise en valeur de la mer. C'est comme cela que l'on évite ce conflit entre des projets ponctuels et l'intérêt régional, il faut développer les schémas de la mise en valeur de la mer, les contrats de baies, il faut mettre en valeur par la télé, par la presse, par les médias, les exemples de gestion réussis d'espaces qui ont été consacrés pour le plus grand bien de tous à autre chose qu'à l'urbanisation lourde. Mais les bons exemples, dans ce domaine, ne sont pas toujours médiatiques. Un territoire naturel bien géré, ça ne se vend pas aussi bien que l'inauguration d'un nouveau port de plaisance, ou d'un nouveau centre de thalassothérapie.

Ce qui est encore plus difficile, c'est d'arriver à démontrer même si on le fait facilement sur la macro-économie, que le tourisme littoral est mis en péril par un abus d'équipements sur le littoral. On le sait pour la Costa Brava, les statistiques du tourisme des dernières années montrent il y a eu une désaffection relative des touristes allemands qui trouvent que la Costa Brava est archi bétonnée. Il y a des articles dans la presse anglaise, j'en ai vu récemment à propos du littoral français, le béton va faire fuir les touristes, mais ça, c'est au niveau macro-économique. C'est très difficile à démontrer au niveau micro-économique, au niveau local, et surtout à l'investisseur, au particulier. Dans tous les endroits les plus difficiles, la seule solution, c'est l'acquisition! Donc vive le Conservatoire du Littoral, vive les départements qui consacrent de la taxe des espaces sensibles à l'acquisition, vive les conservatoires privés comme il s'en crée de plus en plus qui achètent aussi des terres car dans beaucoup d'endroits, je pense aux petites îles, je pense au littoral méditerranéen, je pense à certains endroits très sensibles de Corse ou des DOM. Vraiment à part l'acquisition, je ne vois que des manoeuvres de retardement. Mais le retardement peut être voulu parfois, ce qui fait gagner à terme assez de temps pour pouvoir acheter et à des prix intéressants. Voilà. Excusez-moi d'être un peu pressé, Monsieur le Président, mais....

## Monsieur Christian BONNET

Monsieur SIMON, je tiens à vous remercier avec ce qui me reste de voix. Je voudrais vous faire deux ou trois observations très rapides, parce que je sais que vous prenez le T.G.V et d'ailleurs le débit de votre intervention qui nous a passionnés le montre assez.

En ce qui concerne la loi sur le littoral, ceux qui l'ont votée, (nous sommes trois à cette table), ne le regrettent pas et nous n'avons aucune envie d'en changer. Ce qui nous met en colère c'est votre décret d'application et surtout votre circulaire et la note technique qui y était jointe. Car je suis très heureux pour vous que vous puissiez vous éloigner, parce que si vous entendiez les maires qui ont charge d'ostréiculture chez eux répondre à ce que vous avez dit, concernant le fait que les textes actuels sur la conchyliculture étaient parfaitement satisfaisants, (vous avez parlé avec beaucoup de franchise, je serai franc moi aussi), vous en prendriez plein les oreilles.

Vous avez dit supprimer les possibilités d'intervenir par anticipation sur les P.O.S à venir, je voudrais, très posément, vous donner un exemple, celui de CARNAC. Nous avons procédé à une révision complète de notre P.O.S, dans un sens extraordinairement restrictif. La procédure a duré 27 mois. Et c'est grâce à l'anticipation, (il y a ici tous les membres de la commission d'urbanisme du Conseil Municipal de CARNAC car c'est seulement en commission d'urbanisme que le maire devant les membres signe les permis de construire) que nous avons pu éviter le pire. Si on avait laissé 27 mois de plus à certains promoteurs, ça aurait été un désastre sur la commune. Alors je me permets de vous le dire pour que vous le répétiez à votre ministre. Je vois les membres du Conseil qui approuvent du chef, (j'allais dire qui opinent du bonnet). Soyez assez gentil pour le lui dire.

Mais sur l'acquisition c'est à dire l'anticipation des drames qui peuvent se produire sur tels ou tels sites qui méritent protection, je suis mille fois d'accord avec vous. Et merci encore pour votre présence.

Et je donne tout de suite la parole à mon ami OUDIN, collaborateur éminent de Monsieur GUICHARD, Ministre de l'Equipement lorsque j'en étais le modeste secrétaire d'Etat au logement.

Allez, à vous!

## Monsieur Jacques OUDIN

*Sénateur - Secrétaire général de l'Association des Elus du Littoral*

Mon cher Christian, aujourd'hui tout a été dit au moins dans le domaine juridique, et le professeur MESNARD a fait une remarquable démonstration magistrale. Quant au collaborateur du Ministre de l'Environnement, il a fait une remarquable démonstration de la passion qui l'anime, mais je crains que certains problèmes concrets lui aient échappé. Alors, en ma qualité d'abord de Conseiller Général de l'île de NOIRMOUTIER, (oui, de la presqu'île de NOIRMOUTIER), de Secrétaire Général de l'Association Nationale des Elus du Littoral, et de nouveau Président de l'Association Vendéenne des Elus du Littoral, je me permettrai simplement de citer un certain nombre d'exemples concrets de l'application de la loi littoral. Avec quelques observations. La première, je ne connais pas d'élus qui aient la volonté de massacrer son littoral. Les élus du littoral sont conscients de la valeur, de l'importance du territoire dont ils ont la responsabilité. Ils savent qu'ils seront sanctionnés à l'issue des prochaines élections. Ils ont donc une conscience aigüe des problèmes qui se posent à leur commune. Et ils ont le souci d'un partage équilibré entre le développement et la protection. Quand je dis «ils», bien entendu il y a toujours des exceptions, dans un sens ou dans un autre. Mais je parle d'une façon générale. Et certes, nous souhaitons avoir le dialogue le plus constructif, le plus étroit, le plus approfondi avec les associations que nous rencontrons et qui toutes animées par des gens qui ont une grande conscience également des problèmes. Cela étant dit, il y a un juste partage des choses. Qu'il y ait un dialogue, qu'il y ait un équilibre dans la discussion, certes, mais nous pensons en tout état de cause, que les élus sont des élus représentatifs et que la décision finale reste aux élus lorsque toutes les procédures de consultation, les procédures réglementaires auront été suivies à la lettre. Il y a toujours d'ailleurs des recours, les tribunaux sont là pour juger lorsqu'il y a un contentieux. Je voulais faire cette première remarque pour bien situer le problème des rapports entre les uns et les autres.

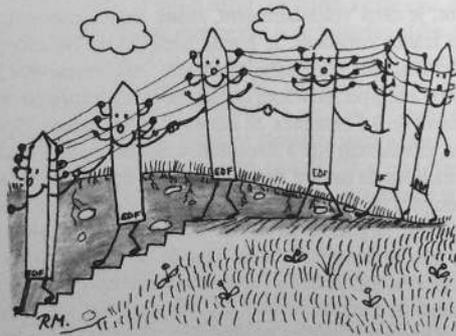
Deuxième point, et ça me paraît essentiel. Lorsque l'on parle de protection de l'environnement et de l'espace, il y a un certain nombre de personnes qui, au cours des siècles, ont aménagé l'espace et l'ont entretenu. Sur notre littoral, ils s'appellent des agriculteurs, ils s'appellent des ostréiculteurs, c'est un peu plus récent, ils s'appellent des marins-pêcheurs,

qui ont construit des ports, etc... Et si nous souhaitons maintenir leurs activités comme celles des paysans, ces jardiniers de l'espace, je crois qu'il est très important de mener une action permettant le maintien sur les bandes côtières, d'activités qui permettent l'entretien de l'espace. A NOIRMOUTIER, depuis 20 ans, nous avons eu le souci de faire en sorte que les populations qui travaillent dans le secteur dit primaire puissent continuer à cultiver l'espace qui leur est affecté. Et la pomme de terre primeur de NOIRMOUTIER est connue, le port de pêche se développe, ce qui fait que nous avons encore dans ce canton, autant de population dans le primaire qu'il y en avait il y a 25 ou 30 ans. Certes, les marais salants ont considérablement décliné, mais ils ont été remplacés par d'autres activités. Je le dis parce que c'est important de bien mesurer, que même sur le littoral, des activités primaires peuvent permettre l'entretien de l'espace. Troisième observation, tout à l'heure, l'intervenant précédent a expliqué qu'il y avait peu de communes qui s'étaient regroupées pour faire des plans d'aménagement de l'espace. A NOIRMOUTIER, nous avons été le premier canton à avoir un P.O.S. qui concernait l'ensemble du canton des 4 communes de l'île. C'était en 1975. Christian BONNET a parlé de 27 mois de révision, nous nous avons mis 6 ans, 51 réunions plénières pour rendre notre P.O.S. plus contraignant. Et c'est grâce à ce plan, paru dès 75, c'est à dire 4 ans après l'arrivée du pont, que nous avons réussi à sauver notre espace et à préserver nos espaces. C'est pour vous dire que les élus sont quand même concernés par la protection de l'espace, et que je n'admets pas que l'on nous dise: «Vous êtes des bétonneurs». Mais nous avons le souci d'avoir un équilibre entre le développement et entre la protection. Et cet équilibre est extraordinairement difficile à trouver et nous avons pour cela besoin de la coopération de tous et aussi besoin de textes.

Ce qui m'amène à parler maintenant des textes et de la loi littoral. Le professeur MESNARD a évoqué de façon magistrale, (et je crois que nous aurons besoin de ses conseils en tant qu'élus du littoral), et la loi et les décrets d'application. Mais il n'a pas parlé de la circulaire du 10 octobre et des instructions techniques «secrètes», ce qui me fait dire qu'il y a une différence assez considérable entre l'esprit de la loi et l'application concrète qui en est faite sur le terrain. Il se trouve que la Vendée est un département cobaye pour l'application de la loi littoral. Je vous donnerai donc un peu mon expérience récente, et les problèmes qui se sont développés. Avant d'aborder ces problèmes, je voudrais d'abord dire que la loi littoral ne règle pas

tout. Nous, les élus du littoral, nous avons eu le souci de nous battre pour un certain nombre de problèmes où la carence de l'Etat est assez notable. Je voudrais en citer quelques uns. Nous avons, nous, Association des Maires de France mais également Association des Elus du Littoral, organisé au mois de mai dernier, les Journées Nationales de l'Eau. Pourquoi les élus du littoral se sont-ils préoccupés de l'eau ? Parce que nous avons constaté que depuis des années il y a une dégradation à peu près générale de la qualité des eaux sur l'ensemble du littoral. Ces eaux ne viennent pas uniquement du littoral, elles viennent forcément de l'amont, et cette dégradation, les chiffres le montrent, est réelle dans certains points. Il se trouve que des zones sont préservées, d'autres sont plus atteintes, et nous constatons qu'il y a dans le domaine de la politique de l'eau, une carence inquiétante de l'Etat. Il n'y a pas d'autorité centrale de l'eau, il n'y a pas de moyens financiers, et l'Etat a notamment, je dirai volontairement, réduit les ressources dont pouvait disposer, en francs constants, le Fonds National de Développement des Adductions d'Eau, qui a une ligne financière, Assainissement du Littoral. Sachez à titre d'exemple, en francs constants, la redevance pour le FNDEA est actuellement de 9,5 centimes. Si elle avait suivi, depuis 75, l'évolution de l'inflation, elle devrait être à 20 centimes. Sachez que les ressources des agences financières de bassins ont augmenté en moyenne en francs constants d'un peu plus de 2% par an, or l'inflation, je ne vous l'apprends pas, depuis 10 ans est largement au-dessus de 2,5% par an. Et on s'étonne ensuite, que ces organismes n'aient pas de ressources pour aider les collectivités locales. Sachez que les investissements des collectivités locales dans le domaine de l'assainissement ont été réduits d'1/3, entre 1980 et 1989. Non pas parce que les élus ne voulaient plus faire d'assainissement, parce qu'ils n'en n'avaient plus les moyens. Et lorsque vous avez des taux d'intérêt qui sont montés à 17%, lorsque vous avez eu la suppression des subventions spécifiques, lorsque vous avez eu la réduction de ces ressources de péréquation, eh bien il est évident que l'effort d'investissement a été obligé de se stabiliser. Et au lieu des 6% de croissance de l'investissement par an, qui existait autrefois, nous sommes tombés depuis 80 à 89 à 1% de croissance. Totalement insuffisant et sur notre littoral, c'est à dire de la Seine à la Gironde, où au cours des 15 ou 20 dernières années, nous avons pu raccorder 1.200.000 personnes et créer 250 stations d'épuration. Sachez que l'effort à faire dans l'avenir est à peu près équivalent. C'est à dire qu'il faut encore raccorder 1.250.000 personnes et créer ou rénover 250 stations

d'épuration. Alors lorsqu'on nous parle d'environnement, nous disons «Donnez-nous les moyens d'avoir une politique d'environnement». A propos des poteaux dont Monsieur le Professeur tout à l'heure a parlé avec beaucoup d'humour, je dirai que, si en France, nous sommes un des premiers producteurs d'électricité en terme de qualité de production, (et je laisserai de côté le nucléaire qui doit poser des problèmes de conscience à certains, mais pas à moi), eh bien je pense que l'EDF a une carence considérable dans le domaine des transports d'électricité et dans le domaine de la distribution. Il est anormal que dans des zones sensibles caractéristiques, de qualité, architecturales et paysagères, nous trouvions autant de poteaux qui discréditent à la fois ces lieux et EDF. Si nous voulons prendre d'autres sujets qui



ne sont pas traités par la loi littoral, et pour lesquels les moyens sont en diminution à l'égard des collectivités locales, je citerai la défense contre la mer. J'ai été amusé lorsqu'au mois de mars, «amusé», entre guillemets, parce que c'était dramatique, lorsque le Président de la République, se déplaçant en Picardie, a dit : «Je réprimande les administrations qui n'ont pas accordé les crédits qui s'imposaient pour protéger les zones littorales de ce secteur». Et vous pensez bien que je suis très sensible à ce problème puisque les 2/3 de la surface de l'île de NOIRMOUTIER sont situés en dessous du niveau des hautes eaux. Ce qui m'amène à avoir une attention particulièrement aigüe sur les 25 Kms de digue qui protègent ce territoire.

Voilà une autre carence de l'Etat. Et puis, je vais vous en citer encore une autre, c'est le problème du mitage. Le mitage qui se développe sur notre littoral, contre lequel les maires sont souvent impuissants, nous avons nous ANEL, association des Elus du Littoral, essayé de réagir, nous avons fait un congrès aux SABLES D'OLONNE en 85, et cette année, sur la partie du littoral sud de la Loire-Atlantique et de la Vendée, nous avons vu des manifestations d'associations de miteurs venant défendre des droits qu'ils n'ont pas parce qu'ils bafouent la loi et les règlements des plans d'occupation des sols et nous avons été, nous, élus, agressés par ces miteurs qui ont d'ailleurs écrit au Président de la République. Je voudrais souligner la façon dont actuellement s'applique dans un département pilote, l'article 146-6 de la loi. La Vendée a été choisie comme département cobaye. Et nous avons été surpris de la façon dont les choses s'engageaient. Nous sommes d'accord pour discuter avec l'Administration et avec, bien entendu, toutes les associations et les scientifiques concernés, de la délimitation des zones dites sensibles. Mais lorsque les autorités préfectorales nous ont réunis, des instructions ont été données de préparer la délimitation des zones sensibles dans le plus grand secret avant d'en informer les élus. Les administrations se sont réunies et ont établi des cartes. A la première réunion d'information, on nous a montré des cartes. On nous a refusé de nous les laisser, on les a retirées. On nous a dit, «On se verra la prochaine fois». On s'est réunis une deuxième fois et là, nous avons exigé d'avoir les cartes. Et l'Administration a adopté une position qui est je crois dommageable pour la poursuite sereine du dialogue que nous souhaitons voir engager et voir se développer. En effet, la position de l'Administration a été une position maximaliste. C'est à dire qu'on a mis le maximum de zones en zones sensibles, sans tenir compte des problèmes que ça pose sur certaines zones pour des projets d'aménagement ou des développements des communes. On nous a finalement affiché ces zones sensibles, on a mis les maires dans une position intenable, parce qu'il leur appartient maintenant de demander des déclassements de zones qui apparaissent sur une carte. Ça nous met, vous le comprendrez bien, dans une situation de celui qui ne veut pas ou qui refuse le classement en zone sensible. Nous aurions préféré largement que la délimitation elle-même puisse s'opérer dans un climat de concertation en regardant zone par zone en fonction des P.O.S, des vocations de ces zones, des projets d'aménagement et développement, les protections qui s'imposaient. Je vous citerai simplement deux exemples qui nous paraissent tout à fait caractéristiques. Nous avons

parlé d'aquaculture et de conchyliculture. Dans l'île de NOIRMOUTIER, il y a 1500 hectares de marais qui étaient autrefois des marais salants, il n'y en a plus maintenant que peu qui exercent l'activité salicole, le reste, bien entendu, attend une vocation nouvelle. Nous avons développé, depuis 15 ans, un centre de recherches aquacoles qui commence à porter ses fruits. Nous avons lancé des lotissements ostréicoles bien entendu de façon progressive, on n'a pas développé ces lotissements de façon, je dirai, désordonnée et actuellement, ce qui n'est pas utilisé en claires ou en bâtiments ostréicoles a été mis en zone sensible. Nous avons demandé si on voulait développer l'aquaculture, on nous a dit, bien entendu, que si on pouvait éventuellement mettre quelques bassins de stockage, quelques bâtiments de stockage, il était exclu de mettre des investissements lourds dans cette affaire. Or, actuellement, à la suite des recherches ostréicoles et aquacoles, dans ces zones de marais, proches de la mer, nous avons des filières qui commencent à porter leurs fruits, notamment les filières de turbots et de bars, et une ferme de turbots et une ferme de bars, ce sont des investissements considérables ainsi que les écloséries. Et nous avons un conflit évident, profond car soit nous souhaitons maintenir des hommes à la terre, c'est à dire qui puissent faire de l'aquaculture et de la conchyliculture; soit nous gelons des espaces parce qu'ils présentent un paysage qui paraît sympathique et faute d'hommes pour les entretenir, nous arrêtons le développement de productions qui maintiennent la valeur de l'espace et nous allons ensuite vers une certaine dégradation de ces espaces. Pourquoi ? parce qu'une zone humide dont la richesse biologique est considérable ne conserve sa qualité que si elle reste humide. Or qu'est ce qui se passe si on gèle un espace de cette nature et si on ne prend pas la précaution d'avoir des conventions de gestion de l'espace, (Pour l'instant j'ai proposé ces conventions de gestion de l'espace, on n'y a pas répondu), si on laisse ces zones telles quelles, à l'état d'abandon, eh bien il se produit ce qui se produit actuellement chez moi pour le tiers de ces zones humides, c'est qu'elles deviennent sèches. C'est que l'eau des marais disparaît et que lorsqu'une zone humide devient sèche, l'herbe pousse et ensuite cela devient une prairie et c'est la dégradation totale de l'espace. Ce qui m'amène à penser que le mieux est parfois l'ennemi du bien, et que les bonnes intentions ne suffisent pas, l'enfer est pavé de bonnes intentions. Et je dis attention! Si l'administration souhaite appliquer aveuglément certaines dispositions de la loi littoral sans tenir compte de la réalité des faits, de la réalité d'utilisation

des sols, lorsqu'il s'agit notamment de zones agricoles ou ostréicoles ou aquacoles, lorsqu'elle veut appliquer cela sans une concertation suffisante, nous irons à la catastrophe. Tout à l'heure, on a parlé de l'achat. Mais l'achat n'est pas possible partout. C'est évident. Je pense qu'une concertation entre les professionnels, les élus et l'Etat est nettement meilleure. J'ai parlé tout à l'heure des zones humides, je ne vois pas d'autres méthodes, on peut parler de la même chose pour les cordons dunaires, que ces conventions de gestion de l'espace qui associent l'ensemble des partenaires. On pourrait parler aussi du dépérissement de la forêt maritime. Actuellement la forêt maritime, entre la Loire et la Gironde se meurt. Elle se meurt et nous ne savons pas comment la remplacer. L'O.N.F. mendie de l'argent auprès des Régions et auprès des Départements, je crois qu'il y a sur ce point une action d'envergure à lancer, elle n'est pas prévue dans la loi littoral, l'O.N.F. dit qu'il n'a pas d'argent, le Ministère de l'Agriculture encore moins, (je crois que là nous avons une action qui est beaucoup plus intelligente que, j'allais dire, sur certains points, d'aller brimer les élus dans leur volonté d'aménagement, de protection ou de développement). Je m'arrête là parce que je vais être trop long, mais je voulais simplement vous dire que je m'adresse à la fois aux élus et aux représentants des associations de l'environnement, je pense que dans cette application de la loi littoral, il faut qu'il y ait une grande clarté, il faut qu'il y ait une grande concertation, il faut qu'il y ait une grande volonté commune pour aller de l'avant, le sujet est trop important pour que cela génère essentiellement des critiques qui seront stériles ou des conflits qui n'apporteront pas de solution à ce problème. Voilà, je m'arrête là mon cher Christian, parce que sinon j'en ai encore pour de trop longues minutes. Je vous demande simplement sur ce problème d'application de la loi littoral que tous les élus qui sont ici dans cette salle et qui sont concernés par cette application puissent échanger leur expérience et leur problèmes. Nous avons, je pense beaucoup à apporter à l'Administration et à l'Etat dans cette affaire. Nous ne souhaitons subir le diktat de personne, nous sommes des responsables, et nous souhaitons bien entendu participer à cette oeuvre collective de protection et d'aménagement de notre littoral. Merci.

*Applaudissements*

## Monsieur Christian BONNET

Monsieur OUDIN a su allier une très grande connaissance du sujet en général, à l'exposé d'une situation très concrète qu'il connaît. Et je vais donner maintenant la parole à ceux d'entre vous qui voudraient intervenir pour faire valoir leur point de vue d'élus ou d'associations. Monsieur de ROHAN m'a demandé de faire valoir son point de vue. Comme il a voté la loi, dont il est rapporteur, je vais lui donner la parole en premier.

## Monsieur Josselin de ROHAN

*Sénateur-maire de Josselin*

Je regrette le départ, pour des raisons parfaitement compréhensibles du conseiller technique de Monsieur LALONDE, car j'aurais été obligé d'avouer devant lui, (cela ne me gêne pas du tout), que j'étais l'auteur des amendements qu'il a pourfendus tout à l'heure, les amendements à la loi littoral que j'entends déposer lors de la discussion d'une loi sur les cultures marines qui viendra devant le Sénat, mardi prochain. J'ai déposé des amendements à la loi sur le littoral. Ayant été le rapporteur de cette loi au Sénat, je crois savoir quelles étaient les intentions du législateur. Monsieur le Professeur MESNARD, dans le remarquable exposé qu'il nous a fait, a montré ce que j'ai pu mesurer sur le terrain: que le décret d'application allait au-delà de ce que le législateur avait entendu voter. On peut corriger la loi. Il m'arrive même quelquefois, de regretter la séparation qui existe du fait de notre constitution entre la loi et le règlement parce que le pouvoir réglementaire s'accorde trop de pouvoir. Pourquoi allons-nous présenter un amendement à la loi littoral sur des points précis ? Lorsque nous avons voté cette loi, nous, les parlementaires ici présents, nous n'avons pas du tout entendu faire du littoral un musée des arts et traditions populaires. Le littoral, c'est un lieu vivant. Il y a des hommes qui y vivent et qui y exercent des activités économiques. Jacques OUDIN vient très justement de dire que, si, avec les meilleures intentions du monde, dans le souci de préserver des sites et des paysages, on gelait toute activité, on irait à l'encontre même du but

que l'on vise. Parce qu'il faut quand même des hommes ou des jardiniers pour entretenir les jardins, et des paysans pour entretenir le paysage. Et ça, c'est un grand débat aussi en ce moment. Alors, de quoi s'agit-il dans le cas concret ? Il s'agit de la conchyliculture et de l'ostréiculture. Le décret du 20 septembre interdit littéralement toute espèce de construction d'aucune nature, d'aucun genre et d'aucun mètre carré dans des zones littorales, sur la bande littorale. De sorte que des ostréiculteurs qui ont leurs bureaux, sur un territoire, dans la bande littorale soit en bordure du domaine public de l'Etat, maritime, soit sur des terrains qui leur appartiennent, ne peuvent pas, (et je parle sous le contrôle d'un représentant de l'Equipement), obtenir un permis de construire s'ils veulent, pardonnez-moi ce détail trivial, avoir des toilettes en bordure de leurs bureaux! C'est interdit. Et s'ils veulent, si peu que ce soit, augmenter leur superficie de bureau, même de 10m<sup>2</sup>, c'est absolument impossible. Le permis leur est refusé. Je ne parle pas d'un cas théorique, il y a dans les cartons des D.D.E, des demandes de cette nature qui sont maintenant de plus en plus nombreuses le long du littoral atlantique et la réponse a été négative. Or, la loi n'a jamais voulu des situations aussi absurdes. Elle a édicté un certain nombre de protections. Elle n'a pas entendu aller dans le détail à ce point là et rendre la vie impossible aux gens qui avaient des droits, préexistants à la loi. L'amendement que je dépose consiste à permettre, d'ailleurs en conformité avec l'esprit de l'article 146, (parce que c'est écrit expressément dans le texte de la loi) que des aménagements légers peuvent être apportés à des constructions lorsque cela est nécessaire dans la bande littorale. Il s'agit, tout simplement, par cet amendement, d'autoriser la construction de 12m<sup>2</sup> maximum aux ostréiculteurs qui en auraient besoin pour satisfaire à des règlements d'hygiène. Parce que ce que ne vous a pas dit le conseiller technique du ministre, c'est qu'il y a des règlements qui seront imposés dans la communauté économique européenne, et qui imposeront aux conchyliculteurs et aux ostréiculteurs de mettre les installations sur lesquelles ils ont leurs exploitations, en conformité avec les règlements européens en matière d'hygiène et de salubrité. Je ne vois pas très bien comment ils pourraient le faire si on interdit toute espèce de construction permettant d'assainir les sites sur lesquels ils se trouvent. Alors voilà une contradiction entre la législation européenne ou la réglementation européenne et la réglementation française.

Vous savez comment ça finira ? Ça finira par le fait qu'il faudra bien changer la loi littoral pour complaire aux réglementations de Bruxelles.

Alors pourquoi ne pas le faire maintenant ? Pourquoi compliquer l'existence quotidienne d'un certain nombre de gens, quand on sait que demain, on sera obligé de satisfaire à leur demande ? Voilà la raison pour laquelle, d'un coeur serein, je déposerai mes amendements. Nous verrons le sort que leur fait le gouvernement. S'il soulève l'exception d'irrecevabilité, en disant c'est du domaine réglementaire, eh bien il lui appartiendra d'expliquer aux ostréiculteurs, aux conchyliculteurs de Bretagne, de Vendée et d'ailleurs, de quelle manière il entend régler leurs difficultés. Mais moi je dis (à un auditoire qui a le souci légitime de la protection de l'environnement) que les meilleures des causes ne doivent jamais être trahies par le pointillisme tatillon d'une bureaucratie étroite et surtout un manque total de bon sens. On déconsidère la protection de l'environnement alors qu'elle est infiniment nécessaire, à travers des absurdités, des situations absurdes de ce genre. Alors, de grâce, il n'est pas interdit à l'Administration et plus encore au Gouvernement de faire preuve, non de laxisme, mais de bon sens.

#### *Applaudissements*

#### **Monsieur OUDIN**

Je voudrais faire quelques observations sur ce que vient de dire Josselin de ROHAN. Il est évident que l'amendement concernera les établissements ostréicoles classés en zone sensible. Mais je voudrais que l'on n'oublie pas non plus l'aquaculture et notamment l'aquaculture nouvelle. Chacun sait que la ressource en poissons actuellement a atteint des limites, et la politique européenne de quotas essaie de préserver ces limites d'où la nécessité de développer l'aquaculture nouvelle dont les recherches semblent déboucher maintenant de façon intéressante, pour le bar, le turbot, la daurade. Or chacun comprend qu'on ne peut cultiver dans des fermes aquacoles qu'en bordure du littoral. Là encore, c'est du bon sens. Or, une éclosion, une nurserie, une ferme de grossissement, ce sont des investissements lourds, considérables, qui peuvent créer 30, 40, 50 emplois, qui peuvent se chiffrer. La ferme qui en cours de construction actuellement dans

l'île de NOIRMOUTIER, fait 60 millions d'investissement. Les zones qui sont propices au développement aquacole nouveau et nécessitant des investissements, doivent être traitées d'une façon spécifique. Il est évident que si on protège toute une bande littorale là où il y a, à la fois un estran et des marais en zone sensible, aucune aquaculture nouvelle ne pourra se développer!

#### **Monsieur Christian BONNET**

Bien. On va donner la parole à la salle. Vous serez gentils de vous lever et de vous nommer puis que tout le monde ne vous connaît pas nécessairement. et de venir ici pour profiter du micro!

#### **Monsieur CAVAILLE**

*Président du Collège Régional du Patrimoine et des Sites*

En écoutant tout à l'heure la communication de Monsieur MESNARD, j'ai pensé à un site auquel je tiens beaucoup, et je me demandais si je ne pouvais pas à ce propos vérifier la portée de la loi. Ce site se situe à NOIRMOUTIER. Il s'agit, en plein centre de NOIRMOUTIER, sur la partie la plus étroite de l'île, d'une dune encore intacte qui fait environ 2 à 3 kms de long sur 100 mètres de large, cette dune est particulièrement intéressante car c'est peut-être le dernier vestige des dunes de Vendée. Elle est aussi intéressante parce qu'on y trouve la limite des espèces septentrionales de même que la limite des espèces méridionales. Elle est donc précieuse sur le plan scientifique. J'y étais encore il y a huit jours. Du sommet de la dune, vous voyez la mer d'un côté, la mer de l'autre, c'est vraiment un site remarquable. Et c'est véritablement un poumon. La question que je pose est très simple: dans ce cas précis, peut-on dire que la loi littoral s'applique et que cet espace naturel remarquable doit être préservé justement en application de cette loi ?

## Monsieur OUDIN

Cette zone est classée en zone N.D inconstructible. C'est tout, elle est classée depuis 15 ans.

## Monsieur CAVAILLE

Je m'inquiétais parce que il y a eu pendant pas mal d'années et je pense qu'on en parle encore beaucoup dans l'île, un projet de golf. On peut considérer la réalisation d'un golf comme étant encore un espace naturel, mais ça n'est plus un espace dunaire (pour ne rien dire des accompagnements). Moi je m'intéresse uniquement à la dune. A NOIRMOUTIER il y a quelques jours, on parlait encore du golf comme d'une possibilité alors je suis très heureux d'entendre ce que vous me dites, Monsieur OUDIN et je pense que ce golf, on peut l'éliminer et respirer tranquille sur cette dune.

## Monsieur OUDIN

La question est intéressante parce que la zone dont parle Monsieur est classée en zone N.D donc non constructible et personne n'a l'intention de la massacrer. Cela étant dit, actuellement elle est massacrée. C'est un terrain de 4x4, de motos vertes, de camping sauvage, et de caravanning et comme ce terrain n'est plus géré par ses propriétaires, le département essaie d'y acheter des terrains. Mais l'Administration dit: «Ah, il y a la loi littoral, vous ne pouvez pas les acquérir», le terrain est voué à la dégradation. La dune a reculé de 50m en 100 ans, et il n'en reste qu'un petit bout. Alors, l'idée du golf tout à fait exacte, l'idée du golf était de réaménager le terrain, de reconquérir 50m sur la mer, de reconstituer la dune. On vient de me poser de la salle la question «Est ce que, sur un terrain en zone ND, classé zone sensible, on a le droit de planter du gazon?» A-t-on le droit de planter du

gazon sur 5ha ? 5ha, c'est peu sur l'ensemble de la dune qui en fait 60. Bon, 5 ha pour faire un golf rustique comme ce qui existe dans d'autres contrées comme l'Ecosse ou ailleurs. On nous a répondu : «Sur une zone ND, en zone littorale, vous pouvez parfaitement planter du gazon, il n'y a aucun problème. Si on classe en revanche en 146-6 pour des raisons faunistiques, floristiques plutôt, là vous n'avez plus le droit de planter du gazon». Bon. Alors voilà où nous en sommes, quant au problème du golf il se discute actuellement, le souci étant de reconstituer la dune, et d'essayer de faire un golf rustique sur une dune qui est toujours classée en N.D. Nous n'avons surtout pas l'intention de construire ni de bâtir, de laisser ouverte au public etc... Voilà où on en est. Nous pouvons en débattre.



## Monsieur CAVAILLE

Je voudrais quand même poser ma question à Monsieur MESNARD: juridiquement, si l'on considère que cette dune est un milieu sensible et je ne vois pas comment on pourrait considérer autrement (ou alors, il n'y a plus qu'à jeter la loi aux orties, elle ne sert plus à rien parce qu'il s'agit de faire effectivement un inventaire des milieux sensibles) et si à NOIRMOUTIER, on ne veut pas classer comme milieu sensible cette dune, la loi littoral peut-elle autoriser sur une telle dune, un golf ?

### Monsieur MESNARD

Je connais un peu les lieux, même si je ne les connais pas aussi bien que vous. Vous me posez une question difficile.

La question des golfs en zone N.D (et tous les aménageurs ici le savent), c'est actuellement la quadrature du cercle sur le plan juridique, on ne peut pas dire qu'elle soit parfaitement résolue. Ça dépend de la nature du golf, ça dépend des équipements qui accompagnent le golf. A ma connaissance, des golfs où l'on ne fait pousser que du gazon, cela n'existe pas. Il y a forcément des équipements.

Donc, ne serait-ce que des équipements d'irrigation, d'assainissement qui changent indiscutablement la nature de la flore.

Alors si effectivement, la zone est dans une zone floristique intéressante, une ZNIEFF, car il faut prononcer le mot, (je pense que ce sont les ZNIEFF qui sont derrière ce débat), si la zone est classée en ZNIEFF, il y a de fortes chances qu'elle fasse partie de ces zones sensibles visées par la loi littoral.

Ceci me paraît, à moi, certain. Alors, maintenant se pose la question à Monsieur OUDIN, concernant la carte que l'Administration a communiquée aux élus vendéens. C'est je pense, les cartes des ZNIEFF que l'on vous a communiquées.

### Monsieur CAVAILLE

Non, non...

### Monsieur MESNARD

Non ?

### Madame BORDE

Il faut que tous sachent que les ZNIEFF sont les «Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique».

### Monsieur OUDIN

Alors, attendez, non, non, je n'ai pas parlé du tout des ZNIEFF. Les ZNIEFF, c'est autre chose. Lorsqu'on nous a réunis la première fois, ou plutôt lorsque j'ai réuni tous les élus du littoral vendéen pour en discuter avec le préfet, nous avons abordé le problème des ZNIEFF. Et les élus se sont aperçus qu'il y avait eu une délimitation des ZNIEFF sur le territoire de leur commune depuis plusieurs années sans qu'aucun n'en ait été averti. Messieurs les Maires présents, vous avez peut-être sur le territoire de votre commune des ZNIEFF qui ont été délimitées par des scientifiques fort éminents comme toujours et fort compétents, le seul problème, c'est que vous n'en savez rien! Nous avons demandé à l'Administration préfectorale: «Mais comment se fait-il qu'il y ait un classement quelconque ou un relevé même scientifique qui détermine une aire géographique donnée sur le territoire d'une commune, sans que le maire et le Conseil Municipal ou la population en soient informés ?» Et nous avons demandé que l'autorité préfectorale porte à la connaissance de tous les maires des communes du littoral toutes ces ZNIEFF. Donc certaines des ZNIEFF sont incrites, existent depuis 84-85 ou même avant, il a fallu 5 ans, et à la demande des élus, pour que le porter à connaissance soit effectué par la D.R.A.E. C'est simplement un aperçu du problème mais je crois que là, les élus ont été traités de façon tout-à-fait inadmissible.

### Madame BORDE

Est-ce qu'on peut demander au Professeur MEIRION JONES comment ça se passe en Angleterre quand il y a des dunes à protéger ?

## Monsieur MESNARD

Je crois qu'il me faudrait quand même non pas clore mais préciser encore ce débat que nous avons là, il est important. La circulaire parle expressément des ZNIEFF, alors moi ça m'intéresse beaucoup. C'est la première fois que je vois apparaître les ZNIEFF dans un texte public. Je m'interroge en juriste, sur la valeur juridique de la circulaire qui donne une portée de fait aux ZNIEFF, qui pour l'instant sont des documents d'étude que je connais bien. Ils sont élaborés par d'excellents collègues des facultés des sciences, très généralement, tout à fait compétents ou par des bénévoles des associations. Le problème du statut des ZNIEFF est au coeur du débat. La circulaire parle des ZNIEFF comme devant servir finalement de fondement à la doctrine de l'Administration. D'ailleurs le mot «doctrine» est également prononcé dans la circulaire. Cette circulaire du 10 octobre 89 est tout-à-fait intéressante, sur le plan du droit positif, le passage de la loi au décret, puis du décret à la circulaire me paraît intéressant. Disons le décret innove très largement!

## Professeur MEIRION JONES

Madame, à la question que vous m'avez posée, c'est un peu difficile à répondre parce que ce n'est pas exactement mon champ de travail. Mais si je veux parler premièrement d'une manière plus générale, nous avons eu beaucoup de problèmes depuis la guerre, par les conséquences des changements dans le monde agricole. Pendant la guerre, la mécanisation et tout de suite après la guerre l'utilisation des pesticides, beaucoup de chimie à la campagne et nous avons beaucoup des fleurs sur les longs des chemins, des routes. Et c'était encouragé à ce moment là par les cultivateurs, par le ministère, c'était considéré comme des mauvaises herbes qui risquent d'envahir les champs de blé etc, etc... et les bords des routes sont devenus vraiment une sorte de zone d'hygiène, si vous voulez, une sorte de cordon sanitaire pour protéger l'agriculture. Et on n'a pas réussi de revenir au passé. Il y a les endroits, les régions où il y a toujours beaucoup de fleurs,

les talus au bord des routes, mais se sont toujours les régions loin du centre. Dans le Sud-Ouest Angleterre par exemple, où il y a très peu de céréales, où il y a l'élevage et les vaches laitières, c'est moins touché. Quant au littoral, je pense que nos problèmes sont à peu près les vôtres. Et lorsque je vois les puzzles que Madame BORDE a mis à vendre à côté là, on voit les petits enfants qui plantent les herbes pour stabiliser les dunes. On pourrait répéter ça en Angleterre en beaucoup d'endroits. J'ai une collègue spécialiste pour les parcs naturels et tout ça, je pense que vous êtes bien en avance sur nous avec vos parcs régionaux, et la protection du littoral. J'ai beaucoup d'admiration pour vos parcs régionaux. Nous n'avons pas la même chose. Nous avons les parcs nationaux qui sont différents. Voilà. Mais une autre chose est à souligner, c'est la densité de la population en Grande Bretagne. Nous avons à peu près la même population que vous ici en France, à peu près 56 millions de personnes. Mais la France est deux fois plus grande que le Royaume Uni et trois fois plus grande que l'Angleterre. Donc nous sommes beaucoup plus serrés sur la terre. Et si vous vous demandez pourquoi il y a les Anglais qui viennent chercher les maisons en France, qui viennent s'installer en France, il y a sans doute beaucoup de facteurs, mais un facteur, il y a plus d'espace ici. Voilà. Vous pensez sans doute que vous avez des problèmes de circulation sur les routes, mais je vous avoue, il y a beaucoup plus d'espace sur vos routes que chez nous. C'est beaucoup plus facile de voyager ici, en voiture que chez nous. Nous sommes beaucoup plus serrés et ça se voit dans les problèmes du littoral, parce que les dunes s'abiment beaucoup plus vite, il y a beaucoup plus de personnes qui cherchent les plages, qui cherchent le plein air, et c'est beaucoup plus dense.

## Madame BORDE

Maintenant, nous allons vous passer le film «Voyage en Patrimoine» dont le réalisateur, Jean-François PAHUN, est là. Ce film a été fait à la demande de l'UMIVEM par NEFERTITI PRODUCTION. Il dure 18 minutes.

## Monsieur Christian BONNET

Je salue l'arrivée parmi nous de Monsieur LE TREUT, Vice Président du Conseil Régional, chargé spécialement des Affaires Culturelles. Vous l'avez vu d'ailleurs, il était, à son corps acceptant ou défendant acteur dans le film que vous venons de voir. Et vous avez ici, Monsieur Jean-Claude PIERRE qui s'est fait l'apôtre de la qualité de l'eau depuis, combien de temps, Monsieur PIERRE ?

21 ans, l'âge de raison dit-il. C'est vrai, c'est vrai, il y a eu une époque où il apparaissait comme un peu déraisonnable. Aujourd'hui il faut dire que beaucoup se rallient à ses vues. Et vous avez Monsieur LE NAY qui est conseiller général et maire de PLOUAY qui va parler de leur expérience. Ils vont parler de leur expérience commune.

## Monsieur LE NAY

*Conseiller général et maire de PLOUAY*

D'abord je voudrais remercier Madame la Présidente de nous avoir invités à intervenir sur un sujet qui nous préoccupe, nous, les élus de la vallée du Scorff, sur ce contrat de vallée qui est en préparation et qui est sur le point



d'être signé. Alors comment vous présenter ça ? Un contrat de vallée, c'est un gros volume.

Pour ne pas être trop long, j'ai préparé un petit texte qui explique un peu le pourquoi d'un contrat de vallée, un petit texte que j'ai fait paraître dans le bulletin d'information de ma commune, mais qui s'adresse à tout un chacun et qui permet en quelques lignes de tout dire sur le contrat de vallée. Mais je voudrais que Jean-Claude PIERRE parle avant moi.

## Monsieur Jean-Claude PIERRE

*Fondateur de l'Association EAU ET RIVIERES de Bretagne*

Bien. Mesdames, messieurs, nous sommes sur la côte. Mais je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler que l'équilibre de cette côte, sa richesse, sa beauté même, dépendent dans une large mesure, de la qualité des cours d'eau qui y aboutissent. En ce sens, c'est au coeur même de l'Armorique, au plus profond des bassins versants, que se joue l'avenir de la côte qu'il s'agisse de la richesse conchylicole, aquacole, touristique ou du désastre des marées vertes. Une gestion écologique de nos richesses et tôt ou tard, j'allais dire de gré ou de force, nous y serons contraints, implique une approche multidimensionnelle de l'aménagement du territoire. Et c'est en ce sens que nous avons été amenés à concevoir la notion de bassin versant. Cette notion de bassin versant, il y a 20 ans, était tout à fait inusitée. Et il nous est apparu qu'on ne pouvait pas gérer une rivière, qu'on ne pouvait pas sauver l'eau si on ne dépassait pas le cadre de la commune, le cadre du canton, voire le cadre du département. C'est donc une de ces idées qui nous ont permis d'oeuvrer en direction d'un contrat de rivière, d'un contrat de vallée. Mais, avant d'arriver là, il a fallu, je crois, que les associations donnent un peu l'exemple. Et je pense que la vocation des associations de protection de l'environnement, c'est d'être un peu en avance sur leur temps, d'avoir une vision prémonitrice des choses, de penser le long terme. On sait que pour les élus, ils me pardonneront de le dire, ce n'est pas toujours rentable électoralement parlant de parler du long terme, de penser long terme. Or les générations futures ne sont pas là pour voter, mais elles seront là tôt ou tard pour récolter ce que nous aurons semé ou pour hériter de ce que nous

n'aurons pas su bien gérer. Donc, il nous fallait avoir cette vision dans l'espace, et cette vision dans le temps. Une autre chose qui a guidé notre démarche: je crois que c'est important de le dire, et de le dire ici, à ce moment. Les associations, et là je peux parler au nom de l'UMIVEM aussi bien qu'au nom d'EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE, j'ose dire que nous avons une vocation, d'aucun pourront dire, une prétention, mais j'accepte le mot, celle de devenir pour les élus, des associations-conseil, en conservant, bien entendu notre identité, notre indépendance. Mais cette vocation d'être des associations-conseil, cela implique en contre-partie le respect d'une stricte neutralité politique. On ne peut, tout à la fois, prétendre agir comme partenaire-conseil pour des élus, et se comporter par ailleurs comme des compétiteurs avec ces mêmes élus, sur le plan électoral. Là dessus, il faut être clair. Pour ce qui nous concerne, je redis bien je parle d'EAU et RIVIERE et de l'UMIVEM, si nous avons pu oeuvrer avec les élus, c'est d'abord je crois, parce que nous n'avons pas tenu le langage du «yaquisme», «y'a qu'a», nous avons d'abord retroussé les manches, nous avons commencé par donner l'exemple. Et c'est vrai qu'il y a 20 ans, nous sommes partis avec nos scies, nos serpes, à l'époque, nous n'avions même pas de tronçonneuse, pour engager les premières opérations de nettoyage des rivières, c'est apparu comme une mode un peu passéiste. C'est pourtant à partir de ces actions bien concrètes que nous avons pu remonter aux causes de la dégradation de l'eau. Il est sûr que ceux qui ont participé au nettoyage des rivières, ont compris les processus qui étaient à l'origine de la dégradation des cours d'eau. Si on ne comprend pas bien les processus, on ne risque pas de trouver les bons remèdes. Donc cette façon de nous reinsérer dans la nature, par un travail pratique, a été je crois la clé de voûte de notre réussite. Nous avons donc appris beaucoup de choses, la nature aussi est un grand maître, nous avons appris la patience, une certaine humilité, je crois qu'il faut le dire aussi, et nous avons appris à «C O O P E R E R», car on ne peut rien faire tout seul, à travailler avec les autres associations. Ca n'a pas été toujours très facile, et nous avons appris à travailler avec les élus. Nous avons découvert, je pense que je peux le dire aussi, que la ligne de partage pour ce qui concerne les problèmes de nature et d'environnement, cette ligne de partage ne passait pas entre les partis politiques mais à l'intérieur de chacun d'entre eux, selon la sensibilité des uns et des autres, et j'oserai dire, selon le niveau de culture des uns et des autres. Nous avons découvert tout cela. Nous avons découvert aussi que l'on ne pouvait pas sauver la

nature sans les agriculteurs. Encore moins contre eux. Et si il y a eu des moments difficiles, dans nos actions de protection de l'eau, (on sait bien que ce n'est pas toujours commode de protéger l'eau sans porter un jugement critique sur un certain modèle agricole), eh bien aujourd'hui, nous nous honorons d'avoir, avec tous les socio-professionnels, y compris avec les agriculteurs, des liens réels et des liens profonds. Ce qui ne veut pas dire que nous sommes toujours d'accord sur tout, mais ce qui veut dire au moins le dialogue existe et qu'il est possible de trouver des terrains d'entente, il est possible d'oeuvrer ensemble. Et c'est ainsi que de proche en proche, en travaillant avec les socio-professionnels, avec les élus, l'idée a germé d'une sorte d'entente. Au début, ce fut presque une amicale que ce syndicat inter-communal de la vallée du Scorff. On peut parler d'une amicale, et si Monsieur LE CABELLEC qui est donc le premier président du syndicat inter-communal était là, je crois qu'il ne récuserait pas ce terme. Mais peu à peu, il a fallu pousser plus loin la structuration et nous avons pensé mettre sur pied un «contrat de vallée» qui engage conjointement d'abord les collectivités et l'Etat bien sûr, mais dans le cadre d'un fonctionnement ouvert aux socio-professionnels et ouvert aux associations. Eh bien, ça marche. Je crois pouvoir dire que cela marche et je laisserai Monsieur LE NAY vous dire comment notre projet, élaboré vraiment la main dans la main, comment ce projet a été reçu par le Ministère de l'Environnement. Je crois que ce faisant, nous avons un peu inventé de nouvelles formes de civisme, et nous savons tous que nous en avons besoin; il n'y a pas de modèle préétabli pour gérer la planète selon des règles écologiques. Il n'y en a pas non plus pour gérer notre petite Bretagne, il n'y en a pas pour gérer nos bassins versants ou pour gérer la côte. Les solutions sont dans des attitudes d'ouverture, en dehors de tous blocages de type politique, et en dehors de tous blocages aussi de type corporatiste. Voilà dans quel esprit nous avons travaillé et donc il a fallu 20 ans. Et je me souviens qu'il y a 20 ans quand nous avons engagé ce travail, l'un des fondateurs de l'association EAU et RIVIERES, (c'était un professeur des Arts et Métiers, il n'est plus là aujourd'hui), me disait «Tu verras, il faudra 20 ans pour faire passer ces idées». Je le trouvais bien pessimiste, je disais «Tu verras, nous nous irons beaucoup plus vite!». Eh bien force est aujourd'hui de me rendre compte qu'il avait profondément raison. On a mis 20 ans, et tout n'est pas gagné, loin s'en faut, mais le mouvement est lancé, et c'est ce qui compte, car vous savez bien que le mouvement se prouve en marchant.

## Monsieur LE NAY

Jean-Claude PIERRE vient de vous donner l'esprit dans lequel ce syndicat de vallée, enfin ce syndicat intercommunal de la rivière du Scorff a été créé et vous a dit donc qu'il a été créé en 1975 et que depuis, de nouvelles structures ont été mises en place, enfin de nouvelles structures non, mais de nouveaux objectifs et ces objectifs, nous devons les atteindre à travers le contrat de vallée.

J'ai été amené à prendre la présidence du syndicat à la suite de mon prédécesseur, Yves LE CABELLEC, qui a été le père de ce syndicat intercommunal. La méthode avait été prévue de façon que l'on fonctionne. Vous savez qu'un syndicat intercommunal comporte des délégués des communes qui sont des élus, c'est eux en fait qui prennent la décision finale, mais le syndicat souhaitait associer les associations, les organismes socio-professionnels, les élus, tous ceux qui ont quelque chose à voir avec la rivière, qui s'y intéressent.

Nous avons constitué quatre groupes de travail. Pour vous donner ce petit compte-rendu, ce condensé que j'ai rédigé : «Un contrat de vallée, pourquoi ? Le syndicat intercommunal de la vallée du Scorff existe maintenant depuis 1975. Depuis sa création, il a entrepris de nombreuses actions de restauration et d'entretien de la rivière et a réalisé un certain nombre d'aménagements tels que passes à poissons, sentiers et passerelles pour les pêcheurs et randonneurs. C'était sa vocation initiale. En 1988, le syndicat intercommunal a décidé d'aller encore plus loin dans cette voie en mettant en oeuvre une véritable démarche de gestion du patrimoine du bassin versant du Scorff. Dans ce but, le syndicat a élaboré un contrat de vallée avec les concours des services administratifs, des organismes consulaires et socio-professionnels, des associations et de tous les organismes compétents en matière d'environnement et d'aménagement.

A la différence des contrats de rivière du Trieux et de l'Aven, des cours d'eau très dégradés et très pollués, le contrat de vallée tel qu'il est conçu ici se propose de mettre en oeuvre un certain nombre de moyens et de mesures propres à maintenir et à améliorer la qualité de l'eau avant que les seuils critiques ne soient atteints. C'est en partant du principe qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et en considérant aussi qu'il est beaucoup moins

coûteux de protéger que de restaurer, que ce projet de contrat de vallée a été envisagé. Dans notre esprit, nous voulons aussi montrer qu'un patrimoine naturel de qualité peut être un facteur décisif d'un nouveau type de développement économique, les notions de qualité et d'image de marque s'avèrent chaque jour un peu plus porteuses, en particulier pour tout ce qui concerne l'agriculture, l'élevage et l'agro-alimentaire. Elles le sont aussi, bien évidemment pour le tourisme rural, dont le développement peut apporter un complément de ressources appréciables aux agriculteurs, aux artisans et aux commerçants des localités de l'intérieur. Protéger les équilibres naturels dans la vallée du Scorff, améliorer la qualité de l'eau, veiller au respect des sols, ce ne sont pas là des contraintes inutiles et dépassées comme on pouvait encore le penser il y a 15 ou 20 ans. Ce sont, nous le savons, les impératifs économiques auxquels nous ne saurions nous soustraire sans porter atteinte à nos chances de développement futur. Ce contrat de vallée repose aussi sur une notion forte qu'il nous faut promouvoir. Celle des nouvelles solidarités à établir entre les villes et les campagnes, entre le littoral et l'intérieur.

On a, ici, parlé beaucoup du littoral, mais l'intérieur a des atouts. Le Scorff apporte son eau aux habitants de l'agglomération lorientaise. La vallée et ses sites leur offrent des possibilités variées et nombreuses de tourisme et de détente. Il est légitime en retour que les communes rurales et leur population qui assurent et assureront de plus en plus un rôle essentiel dans la protection des ressources en eau en retirent quelques avantages. Une clé de voûte donc à ce programme : c'est la protection et la gestion des ressources en eau, conditions nécessaires du développement du tourisme.

Alors nous arrivons aux objectifs : la finalité du projet consiste à mettre en valeur les richesses potentielles du bassin versant en tirant parti des aménagements déjà réalisés, de l'expérience acquise par le syndicat intercommunal afin de protéger la qualité de la rivière et de son environnement, dans une perspective économique d'avenir. Le bassin versant et la rivière en particulier, constituent des axes de pénétration privilégiés du littoral très urbanisé vers la Bretagne intérieure et même centrale. Ils peuvent ainsi contribuer à en stopper le déclin économique et démographique actuel.

Pour sauvegarder ces richesses culturelles et naturelles, une partie de la vallée du Scorff est classée en site inscrit. Le Scorff, je le disais, alimente

Lorient en eau potable. Pour mettre en valeur ces richesses naturelles, nous avons mis en place un groupe de travail «Gestion de la ressource en eau». En font partie des élus, des associations, des organismes socio-professionnels et bien entendu les représentants de l'Administration, représentants de l'Etat, Département, Région etc... Ensuite la gestion de la ressource halieutique, c'est un point également important où les fédérations de pêche, des APP, le CFP, tous ces organismes sont intéressés de même que l'INRA, puisque l'INRA aussi fait des recherches sur le Scorff depuis bien des années. Maintenant au travers de ce contrat, on va pouvoir mettre effectivement ces travaux en pratique. La protection de l'environnement et l'aménagement et gestion du patrimoine naturel c'est un troisième groupe. Il y a aussi la valorisation du patrimoine naturel et culturel et le développement de l'économie touristique. Le volet touristique intervient énormément dans ce **contrat de vallée**, chose que nous ne voyons pas dans les **contrats de rivières**. Elus, services administratifs, organismes socio-professionnels et consulaires, ainsi que l'ensemble des associations concernées par le projet sont associés pour élaborer le document définitif du contrat après 15 mois de travaux préparatoires. Monsieur le Préfet du Morbihan, représentant l'Etat, devrait le signer. Nous croyons que le ministre Brice LALONDE devrait venir à l'époque de la montée des saumons dans la rivière le Scorff, signer le contrat. C'est le souhait que l'on formule ici. Nous avons quand même travaillé pendant 2 ans maintenant et il est évident que les documents ont été très élaborés puisque nous avons passé devant la commission d'agrément au Ministère de l'Environnement, il y a un ou deux mois, et nous avons reçu les félicitations du jury pour notre contrat de vallée qui changeait avec les contrats de rivières habituels. Il faut savoir que ce contrat de vallée sera le premier contrat de vallée en France. Ce contrat de vallée devrait faire école puisque nous avons à côté de chez nous le grand frère du Scorff qui est le Blavet, qui projette également de constituer un contrat de vallée à l'identique de celui du Scorff, et sur lequel donc il faudra aussi faire les mêmes travaux que ceux que nous avons fait pour le Scorff, parce qu'il ne suffit pas de copier un contrat! Ca demande énormément de travaux, et des tas de rencontres autour d'une même table à la fois des élus, des représentants des associations, des agriculteurs et des pisciculteurs, des administratifs. Je ne veux pas dire que les intérêts sont divergents, il faut savoir quand même qu'on n'est pas toujours d'accord! La performance que nous avons pu réaliser, c'est qu'au travers de ce contrat de vallée, toutes les opérations qui

sont programmées ont reçu l'assentiment général, car l'on n'adopte pas une action précise s'il n'y a pas l'assentiment général, c'était la règle qui a été prise du départ, et qui a fait que ce contrat de vallée, a pu être mené jusqu'à présent à bon terme, en attendant la signature officielle qui ne saurait tarder, par le Ministre de l'Environnement.

*Applaudissements.*

**Madame MARTINIE**

Eh bien on peut dire que vous aurez eu raison un quart d'heure avant les autres. On peut espérer que ce quart d'heure ne sera pas trop long, et que dans beaucoup d'autres endroits, en Bretagne et ailleurs, on vous imitera. Deux maires que je regrette de ne plus voir dans la salle, seraient bien contents de vous entendre, le maire de la TRINITE S/MER qui râlait un peu tout à l'heure parce qu'il disait qu'on n'avait pas assez fait parler les maires, et qui aurait été content d'entendre parler un maire, et puis aussi le Maire de ROSTRONEN, qui est tellement inquiet de tous les problèmes de la Bretagne intérieure, et qui trouvait qu'on avait fait la part belle au littoral. Je lui disais «Attendez un peu», il n'a pas dû pouvoir attendre. Alors peut-être va-t-on demander maintenant à Monsieur LE TREUT et Madame FENARD, de nous dire leur expérience.

**Monsieur Pierre LE TREUT**  
*Conseiller général, maire de CHATEAUGIRON*

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, je ne m'attendais pas du tout à intervenir ce soir, et je suis le premier surpris à me trouver sur cette tribune. Aussi, vous me pardonnerez la spontanéité de mon propos. J'ai

demandé à Monsieur le Sénateur BONNET à l'instant quel était le thème principal, je voudrais donc vous vous dire un peu comment nous intervenons au niveau du Conseil Régional, en ce qui concerne le sauvetage du patrimoine et des sites. Quatre constatations d'abord. La très forte identité de la Bretagne qui résulte bien sûr de sa position géographique à l'extrême ouest de l'Europe, sa côte, son littoral qui est bien connu et qui est remarquable, on a parlé de 1500 kms de «Symphonie Rocheuse», aussi son patrimoine. Et son patrimoine naturel, ses sites. Et aussi son patrimoine architectural qui témoigne d'une histoire, d'une tradition. Le deuxième constat, c'est sur l'art de vivre très particulier et qu'il nous semble important de préserver. Ensuite, il y a les Bretons. Les Bretons ne sont pas non plus comme les autres habitants de l'hexagone, les Bretons ont toujours été et restent des découvreurs, des voyageurs, ils sont sensibles à la découverte, ils ont un tempérament imaginatif, innovant, et ce sont des qualités qui sont certainement par leur pérennité liées à quelque chose. Il faut tenir compte de la valeur de notre culture bretonne. J'ai pu constater, à l'occasion de certains déplacements, que la culture bretonne était appréciée et considérée comme une culture de haut niveau. J'en veux pour preuve, par exemple le Festival de Confolens, qui concerne la culture traditionnelle, les trésors des bibliothèques de Bretagne que l'on a pu voir à PONTIVY il y a deux ans. Cette année, l'exposition des faïences de Quimper qui témoignent de trois siècles de travail des artisans et des artistes de notre Bretagne. Et puis aussi, cette exposition remarquable de tous les trésors bretons actuellement encore à SHALLABURG, en Autriche mais ouverte sur l'Europe centrale qui cette année a fait tomber tous ses murs. Une exposition qui a surpris les Bretons eux-mêmes d'ailleurs. Alors toutes ces manifestations nous prouvent que la Bretagne a un patrimoine important, et que ce patrimoine est lié à son architecture, à ses sites, à ses traditions. Comment sauver ce patrimoine ? Ce patrimoine qui en général appartient aux communes. Eh bien, si la responsabilité est communale, il est certain qu'elle intéresse aussi les autres collectivités, l'Etat bien sûr, le Conseil Régional, les Conseils Généraux qui ne demandent qu'à intervenir. La meilleure façon d'intervenir, est d'intervenir non pas au coup par coup, mais d'une manière collective. Certes, il y a l'intervention de l'Etat et de ses services qui permet de classer, parmi les monuments historiques les plus beaux monuments qui d'urgence nécessitent une protection. Mais nous avons aussi pensé qu'il fallait essayer de regrouper par catégories, si je puis dire, ceux qui étaient volontaires pour

s'intéresser à ce patrimoine dont ils sont les dépositaires et qu'ils ont la charge de transmettre dans le meilleur état possible aux générations suivantes. Parce que l'on a constaté qu'il y avait des dégradations très rapides et qu'il était important d'intervenir. Alors nous avons trois catégories de communes: il y a les grandes villes, groupées dans une association **des villes d'art et d'Histoire**. Ce sont des villes qui ont fait des efforts qui ont déjà été aidés et le sont par l'Etat, qui le sont par les autres collectivités. Je voudrais en citer quelques-unes pour bien situer mon propos: bien sûr, il y a DINAN, AURAY, QUIMPER, VANNES, RENNES et j'en passe. Une deuxième catégorie a été mise en place, se sont les **petites cités de caractère**. Les petites cités de caractère, ce sont des communes au patrimoine architectural de valeur, qui sont des petites communes parce qu'elles étaient la résidence des barons de Bretagne qui résidaient dans leur château, et ces villes se sont développées, se sont agglutinées, si je puis dire, auprès des châteaux qui leur donnent une spécificité assez commune entre elles, de communes avec donc un patrimoine très important et de qualité, avec des rues étroites, des difficultés de communication, une superficie qui ne leur permet pas un développement industriel ou artisanal, donc une spécificité. Ces communes sont une vingtaine en Bretagne. Et puis il est apparu qu'il y avait un autre patrimoine aussi, qui n'était pas pris en considération dans ces villes ou dans ces cités de caractère, c'est tout le patrimoine des fontaines, des calvaires, de certains enclos paroissiaux. Donc il a semblé important de créer une autre association qui est l'**Association des Communes du Patrimoine Rural**. Je vois que Madame FENARD est à mes côtés, elle vous en parlera sans doute mieux puisqu'elle était l'une des animatrices de cette nouvelle association qui reçoit aussi des aides des collectivités. Alors ces associations ont un double intérêt. D'une part, elles partent d'une volonté locale d'amélioration. Elles permettent donc de partir avec des gens, des élus qui sont conscients de l'intérêt de leur patrimoine. Mais aussi, ces associations ont un rôle pédagogique. Les architectes de cette association proposent leurs compétences aux particuliers pour restaurer dans les meilleures conditions et éviter les erreurs graves. Et puis en plus, ça leur donne des aides supplémentaires pour les travaux entrepris. Mais ces associations sont exigeantes, elles veulent bien aider financièrement et effectivement, mais elles ont des exigences. Ces communes doivent remplir un certain nombre de conditions qu'elles acceptent d'ailleurs très volontiers. D'autres initiatives ont été prises et je ne m'étendrai pas parce que Monsieur CAVAILLE a dû vous en

parler, ce sont les ZPPAU. Alors je n'interviendrai pas sur ce point, mais il y a là aussi, une sensibilisation nouvelle qui permet aux communes de travailler à une amélioration de leurs zones de protection du patrimoine. Et là aussi, j'ai pu remarquer, plus particulièrement dans le Finistère d'ailleurs, une grande tendance à vouloir se préoccuper dans le cadre de ces ZPPAU de l'étude du patrimoine et de sa protection. Je ne reparlerai pas d'autres syndicats de communes qui ont été évoqués tout à l'heure, ce sont les syndicats d'aménagement de rivière, les syndicats d'aménagement des sites, qui jouent également un grand rôle, et qui permettent à des communes de travailler ensemble, de recevoir encore une fois des aides, des conseils mais aussi, et ce qui est important je crois c'est qu'entre elles, cet effort se traduit par une auto-information et une émulation très salubre parce que les associations entre elles jouent un rôle très important au niveau de la prise en considération de ce devoir de protection. Alors, malgré la communication si facilitée actuellement, malgré les facilités de renseignements, malgré toutes les possibilités d'échanges entre les différentes cultures, on constate que la Bretagne reste bien la Bretagne, qu'elle sait s'enrichir de toutes les influences extérieures comme elle l'a toujours fait, que tous les courants qu'ils l'ont traversé n'ont pas diminué sa culture, mais au contraire l'ont enrichie. Et je pense que la Bretagne continue toujours à s'enrichir des courants extérieurs, qu'ils viennent comme autrefois par les voies maritimes ou terrestres, aujourd'hui par les voies de télécommunication. Si la Bretagne reste ce qu'elle est, c'est parce que les Bretons sont imprégnés de leur environnement, et c'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut préserver cet environnement.

*Applaudissements.*

#### **Madame MARTINIE**

Monsieur LE TREUT sait de quoi il parle quand il parle de culture, car s'il s'en occupe au Conseil Régional, il est aussi extrêmement actif à l'Institut Culturel de Bretagne.

#### **Mademoiselle RISKINE** *Conservateur du Musée de Carnac*

Alors les monuments archéologiques ont la même valeur à nos yeux que les monuments architecturaux, alors donc ils peuvent être aussi bien des cités de caractère ou des cités du patrimoine. Moi je dirais que je considère que tous nos mégalithes qui sont peut-être les plus anciens monuments du Monde méritent certainement une protection parce que je crois qu'avec les Pyramides d'Egypte et quelques autres, on est quand même placé, on est très bien placé et il est normal qu'on les protège au même titre que les autres monuments.

Mais enfin, il ne serait pas inutile peut-être de créer une association des cités mégalithiques. Pourquoi pas ?

#### **Madame MARTINIE**

Monsieur le Maire de CARNAC est en train de se demander s'il devrait être le président de cette première association...

#### **Monsieur Christian BONNET**

C'est un des travers de l'esprit français que de créer des associations pour tout, et de tout diviser. Nous avons eu une association des maires de France, puis on l'a divisée: alors il y a l'association des maires des grandes villes, et puis il y a maintenant l'association des banlieues, et puis il y a l'association des villes moyennes, et puis il y a l'association des communes rurales, et puis l'association des communes touristiques et puis etc, etc, etc... Voilà que Madame RISKINE nous propose quelque chose.

Moi personnellement, je rends mon tablier!

## Madame MARTINIE

En tous cas, Madame FENARD s'occupe de problèmes bien réels et bien actuels.

## Madame FENARD

*Présidente de l'Association TIEZ BREIZ*

Oui, depuis 21 ans, l'association TIEZ BREIZ, maisons et paysages de Bretagne, s'occupe du patrimoine modeste qu'est l'habitat vernaculaire et que sont aussi les paysages.

De tous temps, on a pris en compte, on a admiré les monuments prestigieux, et il a été assez difficile de faire comprendre et de faire admettre que l'habitat vernaculaire est aussi un patrimoine important. Lorsque l'on a créé cette association, il y a quelques 21 ans, beaucoup nous disaient: «Vous menez là un combat d'arrière garde». Certes, beaucoup de maisons étaient abandonnées, d'autres étaient trop enrichies, trop rénovées, et il a fallu beaucoup d'efforts pour aboutir. Alors, cette association a comme ligne de conduite d'apprendre à voir, de faire connaître, de faire comprendre, et ainsi d'amener à apprécier et à respecter le patrimoine architectural modeste.

Certes, on ne sauvera pas tout, on en est persuadé, mais nous entendons aider ceux qui veulent réhabiliter et les aider à aménager, rendre confortable et respecter tout à la fois, tout en leur évitant souvent des factures énormes parce que certains travaux sont très coûteux qu'on propose le meilleur moyen de faire perdre la qualité, le caractère de la maison, et sa valeur marchande. Le public, visé par l'association TIEZ BREIZ est différent, nous nous adressons d'abord à nos adhérents et au grand public.

Nous visons aussi à accompagner les professionnels du bâtiment. Nous recueillons par exemple les techniques anciennes de construction et nous les transmettons à la restauration. Pour les enfants, une équipe a imaginé une valise pédagogique qui permet aux jeunes de lire le patrimoine, d'en comprendre l'intérêt et surtout de comprendre ce que c'est que le

patrimoine, quelles notions se cachent derrière ce mot si souvent utilisé. Nous nous adressons aux administrations, pour les inciter à prendre certaines mesures, à donner un avis favorable ou défavorable et pour proposer des solutions. Et nous nous adressons et nous intervenons le plus souvent possible auprès des élus, pour notamment les sensibiliser, les aider et promouvoir les efforts de certains.

Au cours de notre vie associative, nous nous sommes aperçus que des communes rurales avaient un patrimoine important, donc une richesse importante, et que ces communes avaient une autre richesse, des élus motivés qui veulent promouvoir et sauvegarder ce patrimoine. La décentralisation a été pour nous le déclic qui nous a fait nous intéresser beaucoup à ces élus, et nous a amenés à suggérer cette association nouvelle que regrette peut-être Monsieur le Maire de CARNAC, mais qui justement prend en compte le patrimoine rural dispersé ce qu'aucune association ne prenait encore en compte et aussi la volonté des élus, et une aide pour les élus.

C'est à ce moment là que je suis allée trouver Monsieur LE TREUT pour lui proposer cette idée: « Pourquoi n'y aurait-il pas une nouvelle association, une charte et un label qui justement soient complémentaires des deux précédentes, les villes d'art et d'histoire, les petites cités de caractère, et qui prennent en considération le patrimoine rural le plus modeste encore lisible et dispersé sur tout le territoire de la commune et au bourg certes aussi. J'ai reçu un accueil favorable et encourageant et sur sa suggestion, quelques élus ont créé cette association: «Communes du Patrimoine Rural». Les règles de la charte sont vraiment très contraignantes. Nous nous en réjouissons et nous nous efforcerons toujours de garder très haute la barrière pour que ce label ne soit pas galvaudé et ne soit pas dévalorisé. A égalité d'importance, il nous semble qu'il faut un patrimoine de qualité et en quantité suffisante. Et nous mettons la barre à 50% du patrimoine architectural de la commune. Et à égalité d'importance, la volonté des élus de sauvegarder ce patrimoine, de respecter les règles de la charte et du label. Alors je voudrais donner la parole à Monsieur GUILLOU qui est le président de l'association «Communes du Patrimoine Rural».

*Applaudissements*

## Monsieur Christian BONNET

Monsieur GUILLOU est le maire de PLOERDUT, je le précise, et il a quelques attaches avec CARNAC.

## Monsieur GUILLOU

Maire de PLOERDUT - Président de l'Association Communes du Patrimoine Rural

Je remercie Monsieur Christian BONNET de son amabilité et je ne comptais pas effectivement comme Monsieur LE TREUT intervenir. Simplement, je dirais en complément de ce que vient de dire Madame FENARD qu'en définitive, lorsqu'elle a pris son bâton de pèlerin pour essayer de convaincre un certain nombre d'élus locaux, nous étions relativement non concients de toute la richesse dans laquelle nous vivions. Je suis le maire d'une commune du centre-Bretagne, PLOERDUT exactement, une grande commune certes, mais dont la population a beaucoup diminué au cours des trente dernières années. La première chose que nous avons eu à faire, ça a été de convaincre nos propres conseillers municipaux qu'il fallait essayer de faire un effort de sauvegarde et ensuite de réhabilitation. Il fallait essayer de parler selon l'expression chère à Madame FENARD. Je dois dire que ceci ne s'est pas fait en un jour et la deuxième chose la plus difficile a été ensuite de mener l'effort qualitatif dont elle vous a parlé, car nous sommes actuellement 8 communes associées en Bretagne dans ce groupement inter-communal des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, 4 dans le Finistère, 2 dans le Morbihan, et 2 dans les Côtes d'Armor et 1 dans l'Ille et Vilaine, je crois que le compte est bon et six autres qui attendent mais nous sommes relativement exigeants au point de vue qualitatif puisque Madame FENARD vous parlait de la fameuse barre des 50% du bâti en traditionnel, et l'introduction d'un certain nombre de critères des édifices que nous avons découverts ensemble, critères d'édifices intéressants, remarquables, exceptionnels que petit à petit nous avons essayé de définir ensemble. Et ceci est

également très important si nous voulons effectivement non seulement moderniser mais réhabiliter, ce qui est encore une notion nouvelle à faire passer chez nos collègues ruraux, eh bien nous devons aussi faire passer la pilule de l'exigence, voire même dans certaines de nos communes, des permis de démolir et vous voyez donc que l'effort de sensibilisation devait porter aussi sur l'animation de nos propres collègues. Enfin, petit à petit et grâce à l'effort et au patronage de Monsieur LE TREUT et d'un certain nombre de personnes qui ont bien voulu soutenir cette expérience, nous sommes maintenant dans une phase plus organisée, plus structurée avec la phase que nous appelons de l'O.P.R.P.R. Madame FENARD, vous allez nous en parler, l'O.P.R.P.R qui est une phase qui permettra maintenant aux communes de Patrimoine de pouvoir essayer pour les particuliers et pour les édifices publics de faire un effort accru avec l'aide de financements publics et par rubriques. Merci de votre attention.

## Applaudissements

## Madame MARTINIE

Eh bien, on peut espérer que vous allez donner le bon exemple à beaucoup de communes et que l'on ne verra plus ce que j'ai vu il n'y a pas si longtemps dans un bourg du Morbihan, que je traverse de temps en temps mais que je ne nommerai pas, où il y avait une ravissante vieille maison, je ne garantirais pas qu'elle était du XVIe, mais elle était dans l'esprit du XVIe, mais elle était en très mauvais état et je me disais toujours «Pourvu que quelqu'un la remette en état». J'arrive un jour, il y avait un grand trou à la place de la maison. Mais il faut dire qu'on avait fait un parking là. Alors j'ai espéré au moins que les pierres avaient été sauvées, eh bien non, les pierres étaient dans le parking. Alors devant des choses comme ça, on voit combien ce que fait Madame FENARD est important parce que on nous a fait douter, nous autres Bretons, pendant longtemps, on nous a fait douter de notre héritage, on nous a dit que nos façons de faire anciennes étaient vieilles, par

conséquent démodées et c'est ça que Madame FENARD et Monsieur le Maire de PLOERDUT sont en train de mettre au rancard. Alors maintenant, nous allons entendre Madame BERNARD, qui est présidente de BREIZ SANTEL, un mouvement qui depuis 1952 rénove des chapelles, non plus des maisons mais des chapelles et des calvaires et elle va nous raconter comment elle a travaillé avec Monsieur le Maire de PEUMERIT QUINTIN.

### **Madame BERNARD**

*Présidente de BREIZ SANTEL*

Je m'excuse, je n'ai plus beaucoup de voix et je ne serai pas très longue. Cette réunion d'aujourd'hui me rappelle celle à laquelle j'assistais il y a à peu près un mois, au DRENEC, invitée par Dominique de LAFFORET, qui a beaucoup travaillé sur BREIZ SANTEL, qui avait tenu à rassembler aussi les maires du Finistère et tous les responsables d'associations de sauvegarde du patrimoine religieux. Et tout à l'heure j'ai entendu dire que les maires étaient très attentifs à leur patrimoine, je peux dire qu'ils le sont aussi quand il s'agit du patrimoine religieux. Ils en sont très fiers, et on trouve auprès d'eux une aide précieuse. Peut-être devrai-je vous expliquer un peu, très rapidement du moins, BREIZ SANTEL. C'est donc un mouvement fondé en 1952, par Gérard VERDEAU et qui depuis ce temps là se charge, enfin prend en charge la restauration des monuments religieux grands ou petits, chapelles, calvaires, fontaines, là où notre aide est demandée. Rapidement, je vous dirai que cette année, BREIZ SANTEL couvre presque toute la Bretagne avec cependant peu de chantiers en Ille et Vilaine et Loire Atlantique, parce qu'il y a quand même moins de monuments religieux sur ces deux départements mais par exemple, dans le Finistère, nous venons de terminer la chapelle de St Ourzal à PORSPODER. Elle est couverte, alors que lorsque nous l'avons prise, il y a cinq ans, les murs existaient à peine. Le toit est mis, les portes sont mises, maintenant on peut attendre un petit peu pour l'aménagement intérieur. Descendons un petit peu plus bas, dans le Finistère toujours, à BANNALEC, la chapelle de Trébalay qui a eu beaucoup de misère parce que l'association qui s'en occupait avait commencé à relever le clocher, et que l'ouragan de 87 l'a renversé à

nouveau. Nous sommes intervenus de façon assez curieuse: nous avions eu, en cadeau on peut dire, du Festival de Cornouaille d'il y a deux ans, une somme de 7000 Frs, que nous devions donner à une association qui avait subi donc des désagréments à cause de l'ouragan. Nous avons pensé tout de suite à Trébalay, et ça a été un peu le détonateur. L'association avait beaucoup de mal à se mettre en train, le travail paraissait très lourd et très long. Nous les avons aidés à se remettre en selle et cette année, nous avons eu la joie de voir cette chapelle, le clocher, tout au moins, en bonne voie de restauration, le placitre refait, parce qu'à partir du moment où les gens s'y mettent vraiment, les voisins s'y intéressent, le paysan d'à côté a offert un terrain pour agrandir le placitre, un autre a offert un autre terrain pour mettre la fontaine plus près de la chapelle, une fontaine bien sûr sur une veine d'eau parce que sinon, ça n'aurait pas de sens, alors voilà pour Trébalay. Ensuite, TELGRUC: Lann Julitte. Une chapelle qui est dans un triste état, qui était surtout dans un triste état depuis longtemps, que BREIZ SANTEL avait déjà essayé de prendre en main, ça n'avait pas continué pour différentes raisons, mais de nouveau nous sommes sur le site et nous avons bien l'intention de ne pas le lâcher. Il reste encore PLEYBEN. A PLEYBEN, on vient de nous demander aussi de nous occuper d'une chapelle privée qui appartient au Marquis d'Amphemet, mais qui est reconnue par toute la population comme faisant partie de son patrimoine. Il y a un pardon, il y a un village autour, il s'y passe vraiment des choses, donc c'est une chapelle vivante. Je pense que dès cette semaine, nous allons aller à PLEYBEN voir comment nous pouvons nous organiser. Dans le Morbihan, notre gros chantier, notre très gros chantier, c'est Gomevec en PLUMERGAT. C'est un squelette, certains peut-être ici la connaissent-ils, c'est un squelette de chapelle qui a été superbe, nous y sommes depuis la deuxième année, la seconde, cette année, malheureusement, l'entrepreneur n'a pas suivi les engagements qu'il avait pris vis à vis de nous, si bien que le travail qui avait bien démarré l'année dernière, a beaucoup moins avancé cette année. Je dois dire qu'après de tous les maires des communes citées, nous sommes aussi en très bonnes relations. Dans les Côtes d'Armor, nous avons beaucoup travaillé cette année sur l'Abbaye de Bon-Repos où nous avons des bénévoles, nous avons jusqu'à 200 qui ont fait un travail considérable, et bien sûr le travail avance sur l'Abbaye et surtout à St Jean du Loch en PEUMERIT QUINTIN, dont Monsieur LE NAOU est maire et à qui je vais laisser la parole tout à l'heure, c'est un chantier, un très beau chantier parce

que la chapelle est très belle, la maçonnerie est terminée, il n'y a plus que le toit à mettre, or c'est le gros morceau et ce sera le projet de l'an prochain. C'est cette chapelle qui nous a permis d'avoir l'an dernier, le prix national de la Fondation Ford France, dont nous avons été très fiers, et je vous assure que quand je suis allée à PARIS recevoir le prix, j'étais très fière de voir que c'était la Bretagne qui avait le prix pour la France et nous avons même failli avoir le prix européen à COLOGNE, nous l'avons manqué vraiment de très peu. Il y a eu une cause un peu politique, mais jusqu'au dernier moment, nos concurrents nous disaient «c'est sûrement vous qui allez avoir le prix». On ne l'a pas eu mais ce n'est pas très grave. Alors je passe maintenant la parole à Monsieur LE NAOU qui va vous expliquer comment il a travaillé avec l'association BREIZ SANTEL.

#### *Applaudissements*

#### **Monsieur Pierre-Louis LE NAOU**

*Maire de PEUMERIT QUINTIN*

Oui. PEUMERIT QUINTIN est une petite commune du sud-ouest des Côtes d'Armor, nous comptons en 1982: 206 habitants, au recensement de 1990, nous avons constaté qu'il n'y en avait plus que 162. Je n'ai pas besoin de vous décrire le montant du budget qui est vraiment restreint. Lorsque j'ai été élu maire en 1983, j'avais été informé que BREIZ SANTEL avait l'intention de venir faire un chantier d'une semaine, du 8 août au 13 août. Le 7 août, c'était le dimanche, j'étais rentré assez tard parce qu'il y avait un pardon à côté de notre commune, à BULAT PESTIVIEN, il y avait eu un pot d'amitié après la messe et donc j'étais rentré assez tard, et je n'avais pas terminé de déjeuner, j'avais vu quelqu'un arriver chez moi me demandant: «Vous êtes le maire de PEUMERIT ?» Alors, j'ai dit oui, bien sûr, et c'était Monsieur NINERAILLE qui était responsable du chantier de BREIZ SANTEL. Je ne savais pas qu'il allait arriver ce jour là. Il est venu me voir, parce que justement, il avait des problèmes pour installer son

campement dans le terrain qui entourait la chapelle. Des broussailles, des ronces, des petits arbres avaient envahi le terrain et des ruches avaient même été installées sur ce terrain là, évidemment parce qu'il y avait beaucoup de fleurs donc c'était favorable pour les abeilles. Alors l'ancien presbytère qui était destiné à être converti en salle communale était alors inoccupé. Je proposais donc à Monsieur NINERAILLE de s'y installer avec toute son équipe de jeunes bénévoles. Il y avait d'ailleurs aussi quelques hommes un peu plus âgés. Le lendemain, toute cette équipe était à l'oeuvre pour débarrasser le terrain, pour débroussailler et à la fin de la semaine, tout le terrain était dégagé devant la chapelle. On pouvait enfin la voir de la route. Car auparavant, de la route, on ne voyait juste que le clocher qui émergeait de toutes ces broussailles et de tous ces arbustes. Le samedi soir, donc, à la fin de la semaine puisque le chantier n'a duré qu'une semaine, nous avions demandé avec Monsieur NINERAILLE et moi-même au recteur de venir célébrer une messe. Comme ça n'avait pas été prévu du tout, j'ai pris mon téléphone et puis j'ai appelé toute la population de PEUMERIT, c'est pas très étendu donc j'ai fait le tour du village et finalement, nous nous sommes retrouvés à la messe à plus de 100 personnes. En 1984, avec le concours de BREIZ SANTEL et des bénévoles de la commune, tout le monde a donné un coup de main, les hommes sont venus avec leur tracteur, il y avait des pierres partout, les murs de la chapelle et l'intérieur ont été dégagés. La végétation qui les avait envahis, bien sûr il fallait la détruire. Les murs du porche latéral ont été reconstruits pendant les 2 semaines du chantier et en juin 1984, nous avons fondé une association «Les Amis de la Chapelle du Loch». En 1985, le bord de la nef côté sud a été mis à niveau sablière. La nef était à peu près intacte, le mur du clocher également, mais bien sûr il y avait la partie supérieure des murs de la nef qui s'était quand même écroulée. En 1986, nous avons attaqué le pignon transept nord; il a fallu le démonter parce qu'il avait pris une certaine inclinaison du fait que ces murs, comme vous le savez, sont construits en deux parties, une partie extérieure avec des pierres de taille, et à l'intérieur, un autre mur avec des pierres plus petites, et entre les deux, il y avait du bourrage, et c'est tout. Donc avec les hivers, la pluie, et la neige et tout, bien sûr, le mur avait gonflé tant et si bien qu'il avait pris une certaine inclinaison, donc il a fallu le démonter enfin remonter, démonter tout au moins la partie supérieure et le remonter entièrement. Et cette année là le chantier a duré un mois, toujours bien sûr avec BREIZ SANTEL et puis le bénévoles de la commune, qui donnaient un coup de

main. Alors en 1987, 88 et 89, nous avons reconstruit le pignon ouest, qui se trouve derrière l'autel en somme, et les murs du transept sud entièrement écroulés. Là, il n'y avait plus rien, le transept sud était complètement écroulé. Il a fallu chercher les pierres, parce que il y en avait un peu partout. Il a fallu les chercher, les trier pour arriver à remonter ce mur. Alors BREIZ SANTEL nous a prêté des compagnons de «Partage», c'est un organisme, une association de GUINGAMP qui nous a prêté donc un coup de main aussi, et nous avons eu également le secours de Monsieur LAMER de KERGRIST MOELOU qui avait une grue qui a permis de faciliter les travaux. Egalement, le recteur de KERGRIST MOELOU nous a donné un coup de main. Il est venu sur le chantier. Lorsque j'ai visité le chantier le premier jour, en 1983, je me suis demandé si nous n'avions pas entrepris là une tâche impossible. Il est certain que sans le concours de BREIZ SANTEL, nous n'aurions pas pu entreprendre une telle tâche, une telle restauration et la mener à son terme. Ce fut pour nous, en plus du soutien matériel, un soutien moral dont la tâche paraissait énorme et long le chemin pour relever pratiquement la moitié des murs.

*Applaudissements.*

### **Madame MARTINIE**

Monsieur le Maire de PEUMERIT QUINTIN dit: «sans BREIZ SANTEL, nous n'aurions rien fait». C'est vrai mais il faut bien dire que sans les municipalités, BREIZ SANTEL ne peut pas faire grand chose non plus, parce quand on arrive sur un chantier, on a absolument besoin du soutien de la population, on a besoin du soutien du quartier, bien sûr, un soutien moral mais on a besoin aussi du soutien politique si je puis dire et technique du maire et de ses adjoints. Et je crois que c'est ce que Madame BERNARD a trouvé chez vous Monsieur le Maire.

**Madame BORDE** convie tout le monde à aller diner.

## Monsieur Christian BONNET

Nous sommes au samedi déjà, nous allons donner la parole à Monsieur CAVAILLE.

## Monsieur CAVAILLE

Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, Messieurs:

Nous allons passer un petit film sur les ZPPAU que je découvrirai avec vous. Ensuite j'apporterai quelques précisions ou expliquerai ce qu'est une ZPPAU, ce que l'on y trouve, comment se fait la procédure d'instauration. Je parlerai ensuite du Collège Régional du Patrimoine et des Sites que j'ai l'honneur de présider depuis plus de 5 ans, qui s'occupe des ZPPAU et je ferai un état des ZPPAU en Bretagne. Puis je passerai la parole aux hommes de terrain que sont Monsieur MARINOS, architecte de Bâtiments de France, chef des services départementaux de l'architecture du Finistère et Messieurs le Maire de PLOURIN-LES-MORLAIX qui a une ZPPAU qui fonctionne déjà depuis quelques temps et le Maire de PLOUGONVEN dont la ZPPAU va être prochainement mise à l'enquête. Vous verrez que ce sont là des expériences particulièrement intéressantes parce que la population a été mêlée à des opérations de cette ZPPAU, qu'elle s'est intéressée au patrimoine, qu'elle l'a découvert et qu'elle en est fière.

### On passe le film.

La Z.P.P.A.U c'est un périmètre et un règlement qui explique ce que l'on peut faire dans ce périmètre. Le périmètre lui-même est déterminé en fonction de ce qu'il peut y avoir à l'intérieur comme monuments ou sites. Ce ne sont plus les 500 mètres systématiques des Monuments historiques. Ici le périmètre est modulé en fonction du terrain.



Le règlement précise ce que l'on fera dans ce périmètre : prescriptions et aussi recommandations. C'est donc un outil de gestion qui intéresse à la fois ceux qui sont chargés de délivrer des autorisations et ceux qui en demandent, car ils savent, dès le départ quelle est la règle du jeu et ils ne sont plus soumis à ce fameux arbitraire de l'A.B.F. contre lequel on s'élève couramment. A l'intérieur du périmètre vous pouvez établir des séparations entre les différents secteurs de la ZPPAU suivant leur intérêt. Un centre bourg, par exemple, et les approches de la ville, l'accompagnement naturel tout cela assorti d'un règlement particulier à chacun des secteurs. Voilà donc en gros ce qu'on peut trouver dans une ZPPAU.

La ZPPAU élimine les gênes inutiles autour des monuments historiques car c'est le règlement de la ZPPAU qui doit leur être appliqué.

Ensuite, les monuments historiques qui sont à l'extérieur de la ZPPAU et dont les abords pénètrent dans la zone de la ZPPAU ne sont plus traités comme monuments historiques (loi de 1913) pour ce qui concerne la partie des abords situés à l'intérieur de la ZPPAU. C'est le règlement de la ZPPAU qui s'applique. Lorsque vous avez une ZPPAU sur une commune à monuments historiques, et que les abords débordent sur la commune voisine, les abords en ZPPAU tombent.

C'est donc uniquement le règlement ZPPAU qui s'applique. Il faut aussi penser que, lorsque vous avez une ZPPAU sur une commune, les

abords de la dite ZPPAU qui sont sur la commune voisine continuent à jouer sur la commune voisine si le monument n'est pas en ZPPAU.

Mais si le monument est situé en ZPPAU, ses abords tombent aussi, ce qui fait qu'il n'y a plus de protection sur la commune voisine, puisqu'il n'y a plus là, de ZPPAU. Une ZPPAU a été promulguée à Fougères or le château, monument principal, n'est pas compris dans la ZPPAU. Cela uniquement pour que l'on puisse contrôler l'extension de la grande carrière du rocher coupé qui se dresse en face du château et qui se trouve sur la commune voisine. Si l'on avait mis le château en ZPPAU, on n'aurait plus du tout de contrôle sur cette extension. Voilà donc pour ce qui concerne les abords.

Pour ce qui est des sites, les sites inscrits, situés en ZPPAU disparaissent et on ne les traite plus comme site mais uniquement comme faisant partie de la ZPPAU. Par contre les sites classés restent gérés par l'Administration centrale. Les servitudes aux abords des monuments historiques ou sites ne disparaissent pas, elles sont suspendues, ce qui veut dire que si on en venait à supprimer les ZPPAU, les servitudes existant réapparaîtraient.

Pour l'élaboration des ZPPAU un groupe de travail se crée, généralement, à l'initiative de la commune, car une ZPPAU se crée uniquement en accord avec les élus. Il y a au départ de la procédure une délibération du Conseil Municipal qui demande la création d'une ZPPAU. Ensuite est créé ce groupe de travail qui en confie le dossier à un architecte ou à un bureau d'études. Dans ce dossier, vous trouverez un rapport de présentation, l'analyse du site, l'évolution du site, l'intérêt architectural, le relevé de tout ce qui est intéressant du point de vue patrimonial. Ensuite on passe à la délimitation des différents secteurs et au règlement par secteur avec ses prescriptions qui deviendront opposables aux tiers et les recommandations qui sont les indications de ce qu'on peut faire, clôtures, restaurations etc... Une fois ce dossier établi, le Conseil Municipal l'approuve et le transmet au Préfet du département pour la mise à l'enquête. Il y a consultation des administrations concernées aussi. Après l'enquête publique, le dossier est envoyé à la Région. Le Préfet de Région consulte le Collège Régional du Patrimoine et des Sites, (dont je vous parlerai tout-à-l'heure). Après cet avis-là, le Préfet peut tenir compte ou non de tous les avis qui ont été exprimés au cours de la procédure. Il envoie le dossier au Conseil Municipal et ce n'est qu'après approbation par le Conseil Municipal du dossier dans sa forme

définitive qu'est promulguée la ZPPAU. Donc, vous voyez, qu'à la fin comme au départ, la commune intervient et décide. Si elle ne veut pas de ZPPAU elle ne l'aura pas, on ne la lui imposera pas.

La concertation est particulièrement importante, vous l'avez vu dans le film. Par le biais d'une ZPPAU on peut amener la population à se rendre compte de l'intérêt du patrimoine qui est le sien. Un patrimoine extraordinaire, parfois, qu'il faut redécouvrir.

La loi de décentralisation qui a créé les ZPPAU en 1983 a créé aussi un Collège Régional du Patrimoine et des Sites, placé auprès du Préfet de Région. Ce collège est uniquement composé de bénévoles totalement indépendants de l'Administration. Et il est conseillé de ne nommer à ce collège aucun membre de l'Administration. Si par hasard on en met un (il n'y en a pas dans le mien) il n'y est pas au titre de l'Administration, mais à titre personnel. Donc, totale indépendance vis-à-vis de l'Administration, totale indépendance vis-à-vis du Préfet. Ce n'est qu'un collège consultatif. Le Préfet peut tenir compte ou ne pas tenir compte des avis du Collège.

Je dois dire que jusqu'à présent, il en a tenu compte très généralement. Dans ce Collège, un tiers comprend des personnes qualifiées, désignées par le Préfet, anciens inspecteurs des sites, urbanistes, historiens de l'art, enfin tous des gens qui par leurs activités ou leur connaissances, approchent de près le patrimoine. Ainsi, Monsieur PERROT, architecte en chef (que vous avez vu dans le film).

Un deuxième comprend des personnes qui sont liées à la protection, liées à la construction, comme des architectes, des maîtres d'oeuvre des SOLTARIM, des PACTARIM, HLM..., CAUE... etc...

Un troisième tiers se compose d'associations dont l'un des buts est la sauvegarde du patrimoine. Le Préfet a désigné les associations et les associations elles-mêmes désignent leur représentant. Ce représentant, nommé ne peut être remplacé par un autre membre de l'association. Donc totale indépendance. Composé pour cinq ans, le Collège élit son président pour cinq ans aussi. Son rôle c'est en fin de procédure, d'émettre un avis sur un dossier des ZPPAU avant que le préfet ne puisse promulguer la ZPPAU.

On a pris l'habitude, en Bretagne, (comme la loi le prévoit, d'ailleurs), de présenter le dossier au Collège, avant la mise à l'enquête, parce que, les premières années de fonctionnement ont démontré que notre Collège avait

la facheuse habitude de demander des extensions. Ce sont peut-être mes anciennes activités d'inspecteur des sites qui m'ont incité à pousser mes collègues à faire de la sorte, mais ça posait des problèmes pour ensuite la promulgation de la ZPPAU parce qu'il fallait parfois une deuxième enquête. En ayant le dossier avant la mise à l'enquête, on peut proposer des modifications, éventuellement des extensions et ça simplifie de beaucoup la procédure, même si ça fait double passage du dossier devant le Collège, ce qui n'est pas gênant.

Le deuxième rôle du Collège est de donner un avis au Préfet aussi en cas de contentieux. Si il y a désaccord entre les administrés et les autorités qui délivrent les permis, il est possible d'exercer un recours devant le Préfet de Région qui, avant de trancher, consulte le Collège. Le Collège donne son avis, après avoir entendu l'architecte des Bâtiments de France du département qui n'intervient que comme témoin.

Voilà donc pour notre Collège.

En Bretagne, nous avons failli avoir la première ZPPAU de France et de Navarre, celle de QUINTIN! Malheureusement, on a dû la repasser à l'enquête, parce qu'on avait oublié de mettre dans le dossier une partie essentielle, les abords du château classé de QUINTIN! Actuellement au total 65 dossiers ont été instruits ou sont en cours d'instruction en Bretagne.

16 ZPPAU ont été créées: une dans les Côtes d'Armor, QUINTIN, dix-huit dans le Finistère, deux en Ille et Vilaine et une seule dans le Morbihan (Josselin). Le Finistère est nettement à la pointe du progrès!

Pour les ZPPAU qui sont passées au C.R.P.S après enquête et qui donc peuvent être promulguées prochainement, nous en avons deux dans le Finistère, une en Ille et Vilaine et une dans le Morbihan (PONTIVY), mais je crains que PONTIVY ne traîne avant d'être publiée parce que nous avons demandé une extension à côté de l'ancienne caserne de gendarmerie où la zone passait juste à toucher et ça nous semblait inacceptable.

Ensuite sont passées devant le Collège avant enquête, huit dans le Finistère, et trois dans le Morbihan: AURAY, LEPALAIS et MALESTROIT.

Enfin, comme ZPPAU engagées, nous en avons dix dans les Côtes d'Armor, douze dans le Finistère, six en Ille et Vilaine, sept dans le Morbihan.

Donc total général: 65. Vous voyez que c'est tout de même relativement important, pour une activité d'environ 5 années et demie, (on n'a vraiment commencé à fonctionner qu'à partir de 85).

Une précision pour finir: le Collège n'hésite pas à se déplacer, pour aller voir les élus, pour discuter de ces ZPPAU. Le secrétariat peut recueillir toutes les demandes et se situe à la D.R.A.E. Mon ancienne secrétaire qui s'occupait des sites, a pris la suite pour les ZPPAU et pourra vous renseigner et vous conseiller et je suis toujours disposé à venir vous voir.

### Monsieur Alain MARINOS

*Architecte des Bâtiments de France du Finistère*

Au départ il faut le dire, c'était l'aventure, on ne savait pas très bien où on allait. Avant tout, je crois qu'il faut dire que toutes ces actions sont à l'initiative des maires sur le terrain, et c'est un travail de communication sur la base des textes de loi.

Voici des diapositives qui montrent que si le grand patrimoine est bien protégé par les Monuments Historiques, les problèmes se posent pour le petit patrimoine même pour le petit patrimoine protégé.

La ZPPAU, à l'origine semblait faite pour les villes petites ou moyennes, (comme QUINTIN) où vous avez un ou deux monuments importants, dans le centre et un habitat intéressant. Vous mettez votre ZPPAU là dessus en élargissant un peu à l'espace naturel qui est autour. Mais l'on s'est aperçu qu'en Bretagne, le patrimoine était souvent dispersé. Il a donc fallu passer à autre chose. La première expérience s'est faite à COMMANA où l'on a fait ce que l'on peut appeler une ZPPAU éclatée. Le bourg lui-même n'a presque plus d'intérêt, mais vous avez des pastilles intéressantes partout. La ZPPAU se compose d'un nombre considérable de pastilles éparpillées sur toute la commune. Ensuite on est passé au problème des mégalithes. Ces mégalithes qui avaient malheureusement tendance à disparaître, parce que l'on a souvent abusé, sur certains mégalithes protégés, de ce fameux rayon de 500m trop contraignant. Alors, on les perdait. Tandis que si vous faites une ZPPAU à thème archéologique, tous les sites

archéologiques de la commune sont répertoriés. Et on instaure un périmètre archéologique, juste ce qu'il faut garder pour les fouilles éventuelles, (de 10m 20m, 50m ou 100m selon les cas). Et comme ça tout le patrimoine mégalithique est répertorié et entre en annexe du P.O.S. comme une servitude du P.O.S. dont la préservation théoriquement devrait être assurée. C'est particulièrement intéressant.

On n'a pas encore fait de ZPPAU naturelle, mais dans toutes nos ZPPAU, on a étudié l'aspect naturel, en particulier, dans les accès au bourg et nous avons, nous, au Collège, souvent demandé des extensions, soit le long d'une rivière, soit le long d'une route pour que l'on prenne en compte, justement ce caractère naturel qui accompagne forcément tout le bâti intéressant. On en arrivera peut-être à la ZPPAU entièrement naturelle, pourquoi pas ? Et j'avais hier, à côté de moi, Monsieur le Maire de NEVEZ et son adjoint qui me parlaient d'une zone vierge de leur commune qu'ils ne savent pas trop comment protéger. Peut-être pourrait-on essayer notre première ZPPAU naturelle là-dessus ?

Dans les quelques mauvais exemples que j'ai présentés, je n'ai pas voulu accuser qui que ce soit. Je crois que tout le monde est fautif dans cette affaire: l'Administration, les élus, les propriétaires. La méthode des ZPPAU, la méthode de communication, d'information devraient pouvoir permettre d'éviter les plus graves erreurs.

Voici des diapositives : ici, vous avez un porche inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le problème, c'est qu'il a été inscrit en 1932 et que tous les bâtiments que vous voyez là, autour, sont postérieurs. Ils ne se sont pas faits tout seuls ?

Or, un monument historique inscrit à l'Inventaire supplémentaire nécessite un minimum d'aménagements, surtout quand on sait qu'il y a un périmètre de 500m de rayon, même s'il n'y a pas de covisibilité ! Le minimum exigible aujourd'hui, c'est un entretien ou une présentation de tels monuments.

Une présentation ! Mais voyez ! Ici c'est un monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le début du siècle. Les poteaux électriques ont été posés après. En quelles circonstances ? Comment ? Personne n'y a pris garde !

Là, vous avez un monument classé monument historique, on le voit derrière, c'est le clocher d'une église. Vous vous apercevez que ça c'est un projet d'aménagement d'espace public dans un bourg. **Le projet était bon, je l'ai vu. Mais après sur le chantier, c'est désastreux car l'architecte qui a fait le projet n'a fait que le dessin et n'a pas suivi les travaux.** On ne sait pas qui a fait le choix des matériaux. Alors on se trouve avec du bitume tout autour du monument, et quelques bacs à fleurs en forme de boulons (il y a plus de bacs que de fleurs). Et le granit, c'est le passage piétons qui traverse la chaussée.

Là, c'est plus délicat, c'est un bourg du Nord-Finistère où l'on a vraiment un changement d'affectation des lieux. Vous voyez qu'il y avait un cimetière à l'origine, un lieu sacré, (les enclos, en Bretagne, ils ont une valeur), et voilà ce que c'est devenu, le mur de l'enclos a été enduit sur une face, tronqué, (ce n'est pas protégé) et l'on a une espèce de petit jardin qui ressemble plus à un jardin de banlieue parisienne, qu'à un traitement de lieu sacré. Le calvaire n'est pas protégé. Sans commentaire.

Ici, c'est peut-être plus grave, parce que le mur d'enceinte du cimetière était protégé. La lenteur de l'Administration a fait que les élus ont voulu aller un peu vite dans la démolition. Ça, c'est une partie du mur de l'enclos du cimetière qui se trouve être encore en bon état. La partie qui était en mauvais état a été démontée et puis remontée, mais remontée par des gens qui n'étaient pas compétents pour remonter des murs d'enclos. Voilà le résultat !

Je passerai très rapidement sur le patrimoine classé « monuments historiques » et non entretenu par les propriétaires. Ici, la mairie de QUIMPER a décidé de faire pression sur certains propriétaires pour qu'un minimum d'entretien soit fait sur les monuments historiques qui sont tout de même l'image que peuvent avoir la plupart des gens, lorsqu'ils visitent la ville.

Ici, un manoir que Monsieur le Maire de PLOUGONVEN connaît bien parce qu'il a été peut-être à l'origine de la ZPPAU, c'est le manoir du Cosquer. En toute bonne foi, je crois, les propriétaires ont fait restaurer ce manoir, simplement ils ont oublié de s'adresser à des gens compétents et ils l'ont, comme vous pouvez le voir, massacré par des enduits ciment et autres traitements. Je crois qu'ils s'en sont rendu compte eux-mêmes (les gens de la commune s'en sont rendu compte en tout cas). Cette reconnaissance du patrimoine a été un des éléments qui ont déclenché la ZPPAU comme quoi

des éléments néfastes peuvent avoir des répercussions positives.

Encore un rejointoiment du mur du cimetière. Là il y avait quelques pierres. On n'a pas fait appel à quelqu'un de compétent, on fait faire ça rapidement au ciment. Et l'utilisation du ciment a des conséquences sur la pierre. On sait très bien l'incompatibilité qu'il y a entre le ciment et la pierre et ce que ça pourra donner dans trente ou quarante ans: des dégâts tout à fait irréparables.

Ici, les arbres, dont les branches n'étaient que des moignons. Depuis, nous avons décidé avec les Parcs et Jardins de QUIMPER d'en couper un sur deux. Ainsi, ceux qui restent pourront prendre de l'envergure.

Voici un site classé. Comme vous pouvez le voir, les coffrets électriques posés très récemment, ne sont même pas au niveau du sol! Quel manque de goût! Et les volets roulants posés comme ça, rapportés sur les façades, on peut faire mieux. Et puis une enseigne c'est bien mais une prolifération d'enseignes fait qu'on ne voit plus les bâtiments. Je passerai là-dessus.

La ZPPAU c'est avant tout la loi du 7 janvier 1983, sur la répartition des compétences, entre l'Etat, les communes, les départements. Il s'agit de sortir d'un système qui rendait l'Etat seul responsable (par l'architecte des Bâtiments de France) de la protection du patrimoine. Il faut qu'il partage cette responsabilité avec les élus. Ca a été notre démarche pour les ZPPAU du Finistère, (31 communes qui donc se sont lancées, maintenant 35 avec les nouvelles propositions). Petite parenthèse sur deux sondages, qui ont été réalisés il y a quelques années, sur le patrimoine auquel déclarent s'intéresser 48% des Français, sont les maisons, les vieux villages, les vieux quartiers. On voit qu'ils arrivent très largement devant les films, les beaux livres, la musique. C'est un sondage réalisé par le Ministère de la Culture, sur tous les domaines traités par le Ministère de la Culture. Donc: maisons, vieux villages, vieux quartiers arrivent en tête. Pouvoir visiter la France, connaître les différentes régions! On voit ainsi qu'on est dans l'optique des ZPPAU et du but que veut atteindre cette méthode. On a parlé de l'identité culturelle de la Bretagne et de cette volonté de manifester l'identité culturelle, à travers une mise en valeur de son patrimoine. Lorsqu'on a lancé les ZPPAU, la presse a exprimé parfois cela: «Mieux connaître pour mieux protéger» dit un titre.

Le deuxième élément important c'est la fin du cercle de 500m qui était et est encore pour certains grands monuments, une méthode appropriée. Mais on l'a vu sur certains mégalithes, tout à l'heure, on l'a vu sur certains petits monuments, la notion de covisibilité est souvent mal comprise. Le périmètre semble rigide; l'extension de la notion de patrimoine rend le système parfois un peu difficile à comprendre. Je crois que la ZPPAU va permettre de confirmer cet élément et de ne pas tout renvoyer à la notion de covisibilité à l'intérieur d'un cercle de 500m.

La ZPPAU est avant tout une démarche d'étude, d'explications, de propositions, par le groupe de travail dont Monsieur le Maire de PLOUGONVEN pourra peut-être en dire un mot, parce que l'expérience de PLOUGONVEN est assez exceptionnelle.



## Monsieur LE CAM

Maire de PLOUGONVEN

PLOUGONVEN est l'une des communes les plus étendues du Finistère avec pratiquement 7000ha. C'est une commune à vocation essentiellement rurale et par conséquent, nous avons un patrimoine rural extrêmement important, et très dense, un patrimoine rural très très intéressant que nous avons voulu sauvegarder.

Vous connaissez l'évolution de l'agriculture, ces dernières années. Le patrimoine rural, les bâtiments à vocation agricole ont été, petit à petit abandonnés par les agriculteurs. Nous avons voulu préserver ces bâtiments qui ont un caractère très intéressant. Alors, nous avons voulu faire en sorte que la population soit directement concernée par l'opération. Dans le groupe de travail que nous avons mis en place figurent diverses personnes au titre des administrations, des associations etc... les élus communaux, bien entendu, mais nous avons voulu intégrer dans ce groupe de travail la population de PLOUGONVEN. Et c'est comme ça que nous avons formé un groupe de la population, **un groupe d'une quarantaine de personnes**. C'est une commission extrêmement importante c'était indispensable du fait de l'étendue de la commune. En effet, il a fallu passer dans tous les villages voir tous les bâtiments de la commune et un groupe de deux ou trois personnes ne pouvait pas le faire. Alors nous avons scindé ce groupe en trois. Chacun des trois groupes avait un secteur de la commune à aller visiter avec, bien sûr, des fiches à remplir au fur et à mesure que nous avançons dans le travail. **Ça a permis d'associer l'ensemble de la population de PLOUGONVEN à ce dossier**. Quand les propriétaires voient des administratifs ou des gens de métier arriver chez eux, ils se posent toujours la question de savoir: «Qu'est ce qui va encore me tomber sur la tête?». Si ce sont des gens du cru qui viennent les voir, le message passe beaucoup mieux.

### Applaudissements

## Monsieur MARINOS

Ça a été exemplaire et j'ai moi-même été émerveillé par les actions qui ont été menées au sein de ce groupe de travail.

Voici maintenant une ZPPAU urbaine: celle de QUIMPER qui fonctionne depuis trois ans. (elle est approuvée depuis deux ans mais on la faisait fonctionner déjà depuis un an). Dans le centre ancien de QUIMPER, vous aviez ici d'anciens périmètres de 500m et vous avez la ZPPAU. Donc les périmètres de 500m tombent. Au départ on avait voulu faire des zones et on s'est très vite aperçu que lorsqu'on parlait centre ancien, les zones correspondaient à une notion que tout le monde connaissait et qui était beaucoup plus intéressante que la notion de zone, c'est la notion de quartier. Donc très vite on s'est dit que plutôt que de faire des zones, on essaierait de délimiter les anciens quartiers. Au lieu de «Z1», «Z2», on dit «Le quartier de la gare». On a délimité le centre ancien, et puis les différents quartiers aux approches du centre ancien. C'est pourquoi je dis «aux approches du centre ancien», parce qu'on est largement sorti du périmètre de 500m. Les entrées de ville nous semblaient être des éléments très importants, dans la perception du centre. Ici, on a pris tous les terrains S.N.C.F, car l'arrivée du T.G.V. oblige. Il est important d'avoir une perception qualitative de l'entrée de la ville et les élus ont souhaité que l'Architecte des Bâtiments de France ait un droit de regard sur tout ce qui est pénétrante dans la ville. Mais on a exclu un certain nombre de lotissements qui fonctionnent depuis quelques années et qui ne posaient aucun problème de patrimoine ni de covisibilité.

Comment protéger le patrimoine? Il a fallu trouver un système pratique, (c'est bien d'avoir un beau document, mais si ce document est enfoui dans les tiroirs et que lorsqu'un pétitionnaire arrive pour trouver une réponse, il doit passer cinq chapitres ou lire l'ensemble du document, c'est absolument impraticable). Donc on a créé un système de fiches par quartier: les prescriptions générales sur le quartier pour le centre ancien, des fiches par îlot. Pourquoi des fiches par îlot? Parce que ce centre ancien est très dense en bâtiments d'intérêt architectural. Vous avez sur ces fiches, un petit plan légendé. La légende concerne les bâtiments, la cohérence d'ensemble de certains bâtiments, la végétation, un certain nombre d'élé-

ments et puis un commentaire, parce qu'un plan ne suffit pas, il faut le commenter, il faut expliquer pourquoi ce bâtiment a été répertorié. Cela fait que lorsqu'arrive le pétitionnaire pour faire une opération, il ne va pas directement voir l'architecte, il peut avoir cette fiche disponible en mairie. Ce sont les inspecteurs du permis de construire qui délivrent l'information. Cette information préalable nous épargne beaucoup de discussions....

Voici maintenant le plan de recollement et les fiches par îlot.

Sur les quartiers aux abords du centre, (place de La Tour d'Auvergne), même système et fiche par quartier avec plan répertorié, cote de covisibilité répertoriée, tout ce qui est important dans le paysage urbain est noté et commenté au-dessous. Certaines zones (entrées de ville), certains délaissés (lotissements des années 30, mais qui sont tout proches du centre ancien) ont été pris dans la ZPPAU parce qu'ils font partie du paysage, mais sans qu'il y ait véritablement de fiche élaborée dessus, il n'y a qu'un cahier de prescriptions générales. Il y a aussi emprise des anciens couvents et puis les zones dites de transition. Tout cela est complété par un cahier de recommandations par thème: les menuiseries, les maçonneries, (en général à QUIMPER, surtout sur la réhabilitation, il y a un cahier de recommandations assez détaillé). On a aussi un mode de protection des monuments isolés, avec une particularité les sites naturels qui sont aujourd'hui les bords de l'Odet, que l'on a ici à l'entrée de QUIMPER, qui sont gagnés par l'urbanisation. Comment essayer de conserver un caractère à ces sites naturels dont certains sont protégés au titre des sites inscrits, tandis que d'autres ne le sont pas ? La municipalité s'est posé le problème de la protection ou de la conservation du site naturel, quand les zones sont constructibles et on a imaginé un système (pas encore tout à fait au point) un système de fiches avec un plan légendé, mais donnant les principaux éléments du paysage: structure végétale, qui est à conserver ou qui est à replanter et cote de visibilité. Donc, par secteur, un système de fiches facilement photocopiables, que n'importe quel propriétaire peut venir retirer en mairie et qui lui donne toutes les informations sur les éléments à conserver dans le paysage.

Un autre exemple, BENODET et l'estuaire de l'Odet. BENODET est divisé par quartiers. Chaque quartier a une fiche ou plusieurs fiches quand les quartiers sont assez grands. Ici la corniche de l'estuaire avec, vous le voyez, du patrimoine bâti, du patrimoine naturel et des fiches de recommandations. Voilà l'ensemble des fiches sur BENODET.

L'exemple du patrimoine rural, en Finistère, c'est COMMANA. COMMANA, on en a parlé déjà, un enclos paroissial classé monument historique, une allée couverte classée monument historique, mais tout un patrimoine rural, qui n'était pas protégé. Le but de la ZPPAU était d'avoir un système de fiches sur les villages qui contenaient ces éléments du patrimoine rural. On a parlé tout à l'heure des petites pastilles. Vous avez donc le bourg de COMMANA, les anciens périmètres de 500m et toutes les petites pastilles. Afin de relier ces petites pastilles, tous ces hameaux, on a imaginé un système de chemins, chemins creux qui permettraient de lier tous ces hameaux dans les circuits touristiques qui après, seront gérés entièrement par la commune.

Pour PLOURIN LES MORLAIX, Monsieur le Maire, je vais maintenant vous passer la parole.



**Monsieur Pierre BARBIER**  
*maire de PLOURIN-LES-MORLAIX*

La ZPPAU a été l'occasion, pour les habitants de la commune de découvrir ou redécouvrir leur commune et leur patrimoine. Ça a été le cas, je crois, de différentes personnes qui ont travaillé, (ça a été mon cas personnel), qui ont vu qu'il y avait des choses dont ils ne soupçonnaient pas la richesse et puis à travers l'information, à travers des expositions, ça a été le cas plus largement de la population toute entière. Nous avons tous redécouvert ce qui existait.

Donc la commune de PLOURIN-LES-MORLAIX, vous avez le bourg et vous avez trois manoirs, en particulier qui n'étaient pas protégés au titre des Monuments historiques et que la ZPPAU a permis de protéger. Voici la fiche de ce manoir, une fiche descriptive et historique sur le monument et une fiche avec des prescriptions et toujours un plan légendé, un plan donnant bien sûr, la zone autour du monument.

## Monsieur MARINOS

Il s'agissait, avant tout, de réhabiliter le patrimoine archéologique. Vous avez des périmètres de 500m autour de monuments préhistoriques. Les communes qui se trouvent avec cet amas de périmètres de 500m autour de monuments qui n'ont pas un impact énorme dans le paysage, sont grévées de servitudes qui parfois les exaspèrent, et qui bloquent le système de protection, car ils n'acceptent plus aujourd'hui de nouvelles protections. Or le patrimoine archéologique est ici, sur cette commune, quatre fois plus important que ce qui est marqué là! Deux monuments étaient protégés. Il fallait réduire la contrainte de ces deux monuments à leur impact sur le paysage, et puis en même temps protéger deux autres sites qui n'étaient pas protégés.

On en arrive donc toujours à un système de fiches. Voyez la fiche: localisation du monument (ça c'est le recto) et sur le verso de chaque fiche un commentaire de façon à faire passer l'information et les prescriptions concernant le site. C'est complété par un jeu de cartes communales sur lesquelles les sites sont situés, avec la nature de ces sites, l'état de la découverte, l'état actuel, le degré de protection, l'occupation du sol, (s'il est privé etc)... Toutes ces cartes là doivent servir aux élus pour exploiter et leur donner toutes informations pour l'exploitation touristique de ces sites.

Voilà un exemple d'une commune du Nord Finistère, PLOU-GUERNEAU où UN site archéologique était protégé. La ZPPAU a permis d'en protéger vingt six. Il y en avait vingt cinq qui n'avaient pas de protection. C'est évident qu'un système intelligent ouvre la porte à une protection intelligente et qui peut être admise par tous.

Pour donner quelques exemples de ces monuments, ici une allée couverte qui a gardé son tertre tumulaire et ne se réduit donc pas à l'ossature que l'on a l'habitude de voir. C'est à BRENNILIS. Et puis un tumulus, parce que des tumulus on en avait beaucoup en Finistère, on ne savait pas comment les protéger. Un tumulus, dans un champ ça ne se remarque guère, il faut être archéologue pour savoir qu'il y a un tumulus. Un tumulus, (ici St Jude, mais il y en a de plus amples), c'est un caveau, une tombe de l'âge du bronze avec à l'intérieur des offrandes de différentes sortes et un squelette et avec des traces de rites plus ou moins complexes. Il est intéressant de conserver un

tumulus. Sur les Monts d'Arrée on a environ 60 tumulus protégés par la ZPPAU car aucune autre protection ne pouvait être appliquée à ce type de monument.

Quelques bons exemples: la ZPPAU de COMMANA a permis un aménagement des abords du Mané Bihan. Un panneau explicatif a été réalisé, un parking que l'on a voulu enterré afin que les voitures ne soient pas visibles en même temps que l'allée couverte.

Cela permet de faire connaître le monument, qui est très visité, sans gêner les alentours.

Un autre exemple, un bâtiment repéré de la ZI de QUIMPER. Les pétitionnaires sont venus me voir. ils voulaient faire des travaux, donner un coup de peinture, refaire les menuiseries. J'ai réussi à les persuader qu'il y avait un pan de bois apparent à l'origine et qu'il fallait le garder apparent. Quand ils ont redécouvert le pan de bois, ils sont venus me voir pour me demander que faire.

Le rôle de l'architecte des Bâtiments de France c'est aussi de les conseiller: je les ai aidés à résister au désir du maître d'oeuvre de tout changer. Le résultat est relativement correct.

Par le jeu des matériaux, on arrive à des effets assez remarquables. On peut enterrer les fils, les coffrets une fois peints ne se voient plus. Enfin on peut éviter les enseignes de lumière et avoir de jolies enseignes.

### **Madame FENARD**

Je voudrais ajouter que les «Communes du patrimoine rural» s'engagent dans leur charte à créer une ZPPAU sur leur commune.

Je voudrais signaler que dans le bétisier qui a été présenté il y a trop de ciment. 90% de la Bretagne est cimentée. Il faut que les maîtres d'ouvrage soient exigeants contre le ciment, ce qui entraînera une formation des professionnels du bâtiment. Actuellement, un groupe de travail est en place au niveau de la Région pour faire des propositions de formation, des propositions de charte de qualité pour les artisans et les entreprises.

### **Monsieur CAVAILLE**

Messieurs les Maires, c'est vous qui êtes responsables de la gestion du patrimoine de votre commune. C'est vous qui le connaissez. La ZPPAU sera pour vous un instrument qui facilitera votre travail pour tous et que vous apprécierez à la longue.

QUESTION : Est-ce qu'une ZPPAU peut être supprimée ?

### **Monsieur CAVAILLE**

On peut la supprimer parce qu'il est dit dans les textes que si une ZPPAU disparaît, la servitude précédente réapparaît, mais on n'en a jamais supprimé encore. Pour les supprimer, il faudrait une procédure aussi lourde que celle de la mise en place, comme pour les sites classés.

### **Monsieur BARBIER**

Je ne peux qu'inciter tous les élus à faire des dossiers de ce style. Je regrette une chose, c'est qu'il n'y ait pas une incitation financière à la rénovation des bâtiments par les propriétaires afin qu'ils renouvellent leurs bâtiments pour les conserver!

### **Madame FENARD**

Dans les communes du Patrimoine Rural on met en place une aide pour les propriétaires.

### **Monsieur Christian BONNET**

J'ajouterai simplement à ce qui vient d'être dit par mon collègue qu'indépendamment de la question des incitations financières aux propriétaires, il se pose une autre question: le travail titanesque que suppose la préparation de la zone pour les maires des petites communes! Nous ne sommes pas la mairie de QUIMPER! Compte tenu du travail colossal que nous avons à faire avec un effectif de collaborateurs restreint! A CARNAC, celui qui a la charge de l'urbanisme est débordé, je vois très mal comment nous pourrions nous lancer dans une opération comme celle-là sans être très aidés par l'Administration. Et pourtant, personnellement je serai très favorable à une ZPPAU!

### **Monsieur MARINOS**

Les communes qui se sont lancées dans cette expérience ont compris qu'il y avait un enjeu. Le document n'est pas une fin en soi, il permet une utilisation ultérieure à des fins touristiques, à des fins culturelles. Je crois que c'est cela qui est important. Certains de ces documents sont utilisés après dans les écoles, en mallette pédagogique afin de pouvoir informer les enfants. Ils sont utilisés aussi pour pouvoir obtenir des labels (commune du patrimoine rural) ou pour obtenir une documentation de base à une exploitation touristique.

C'est un gros effort que font les élus. Cet effort est partagé par nos services. Nous sommes submergés par les demandes et nous nous demandons si nous allons pouvoir y répondre. Il y a là un problème grave. Comment se donner les moyens de continuer?

### **Monsieur BARBIER**

Si vous me le permettez, je vais vous faire part de mon expérience.

Ma commune ne doit pas avoir beaucoup plus de moyens logistiques ou administratifs que CARNAC! Je ne crois pas qu'il faille penser que c'est un travail très lourd pour la commune. Il y a des chargés d'études qui sont pris en charge moitié par l'Etat/ moitié par la commune. Il y a donc engagement financier. Mais le travail essentiel est fait par les chargés d'études même si le personnel de la commune et les élus y participent.

Par contre une fois la ZPPAU terminée et approuvée il faut la faire vivre. Et la faire vivre il est vrai c'est une des préoccupations, et je rejoindrai MARINOS pour dire c'est la vision de l'avenir que l'on peut avoir de sa commune! si l'on est un maire préoccupé de conservation et la mise en valeur du patrimoine!

### *Applaudissements*



**Monsieur Christian BONNET**

Maintenant J.C PIERRE va introduire «Produire autrement pour préserver le patrimoine». Il va nous présenter Monsieur POCHON.

**Monsieur PIERRE**

S'il y a quelque fois des missions dont on s'acquitte par devoir, il en est d'autres dont on s'acquitte avec plaisir. Aujourd'hui je suis heureux de vous présenter un ami de longue date André POCHON.

Lui et moi, depuis 1975, nous burlinguons sur les routes de Bretagne pour faire passer quelques idées. Si j'ai pu vous dire hier qu'on ne peut pas sauver la nature, les sites, les sols, l'eau sans les agriculteurs, c'est grâce à ma rencontre avec André POCHON en 1975. André POCHON a appliqué avec bon sens une théorie lancée par POLY après le premier choc pétrolier, l'idée d'une agriculture plus autonome, moins consommatrice d'engrais, d'énergie, de produits phytosanitaires. On ne peut pas dire que depuis, l'agriculture officielle ait fait sur ce plan de gros progrès, mais des agriculteurs ont essayé de passer aux actes. André POCHON et tous ses amis ont créé le C.E.D.A.P.A. (Centre d'Etudes pour une Agriculture Plus Autonome). Ils réussissent à produire dans des conditions qui étonnent les visiteurs. Nous avons incité un certain nombre d'élus à visiter l'exploitation d'André POCHON près de Lanfains dans les Côtes d'Armor. Certains d'entre eux ont été retournés. L'un d'eux me disait récemment «Depuis que j'ai vu cette réussite économique et humaine, j'en parle à mes collègues élus qui me répondent «Si tout ce que tu dis était vrai, cela se saurait». Eh bien non, cela ne se sait pas parce qu'André POCHON et ses amis n'ont pas les moyens considérables dont d'autres disposent pour faire connaître leurs méthodes.

Ces méthodes écologiques qu'il nous faut inventer si nous tenons à léguer à nos héritiers une planète où il fasse bon vivre et où l'on puisse produire. Car ce n'est pas un mince paradoxe de lire aujourd'hui sous la plume de l'actuel ministre de l'Environnement de l'U.R.S.S. Dr MORGUN, découvrant le désastre écologique des pays qui avaient cru s'affranchir des lois de l'écologie au nom d'un productivisme et d'un matérialisme outranciers, «Ce qui n'est pas écologique n'est ni économique ni moral»!!

Mais laissons la parole à André POCHON

**Monsieur André POCHON**

*Eleveur-Agriculteur - Président du CEDAPA (Centre d'études pour un développement agricole plus autonome)*

Que d'éloges pour pas grand'chose...

Si effectivement je cultive de façon écologique ce n'est pas parce que je suis un écologiste né c'est simplement parce que j'ai voulu produire au moindre coût tout en travaillant le moins possible.

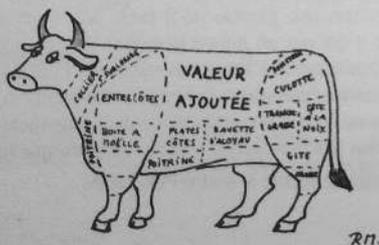
Pendant de longues années quand on faisait les comptes ma femme et moi au mois d'octobre on se posait la question fondamentale «Comment peut-on gagner plus en travaillant moins ?» 35 fois on s'est posé cette question! Aujourd'hui, j'ai la solution.

Ma ferme de ST BIHY que j'ai par la SBAFER depuis 25 ans fait 38ha50. On fait essentiellement de la viande limousine. On a la chance depuis 10 ans d'être suivis par des techniciens et on a maintenant des chiffres concrets à présenter.

On produit 1T100 de poids vif bovin-limousin à l'ha de prairie.

Pour nourrir une vache et son veau (300kgs) l'année entière il nous faut en moyenne 44 ares.

Et pour produire la vache et son produit fini, c'est à dire le taureau de 25 mois il nous faut 90 ares.



Si vous les comparez aux régions d'élevage traditionnel françaises où l'on ne fait pas plus d'1 vache à l'ha, vous voyez que nous faisons le double. On a un chargement de 2UGB (unité gros bétail) à l'ha.

Maintenant les chiffres économiques. Notre ferme est très autonome car pour assurer la production on achète peu à l'extérieur. L'an dernier, produit d'exploitation: 480.000F

Pour assurer cette production achats extérieurs d'engrais, produits vétérinaires, aménagement, aliments: 80.000 F. Ce qui fait valeur ajoutée de 400.000F c'est-à-dire 82% de V.A.J.

Nous avons comparé ce chiffre à ceux de l'ensemble des Côtes d'Armor.

La production des Côtes d'Armor est de 9 milliards 500 pour des consommations intermédiaires de 6 milliards. De la valeur ajoutée sont autour de 32,33%.

Comment arrivons nous à produire si bien en dépensant si peu ?

Toute la question est là.

J'ai eu beaucoup de chance dans mon parcours.

D'abord j'ai eu mon brevet élémentaire, puis j'ai fait de la J.A.C, puis j'ai eu la chance au régiment de rencontrer un agronome qui était lieutenant et nous avons mis au point des cours d'agriculture pour les recrues lui apportant sa science d'agronome, moi les méthodes de la J.A.C. Nous avons fait du bon travail. C'est là que j'ai eu entre les mains la revue de l'élevage, revue assez bien faite pour l'époque. J'y ai découvert deux choses qui m'ont énormément marqué.

D'abord la notion de la prairie-culture.

Les Anglais nous montraient comment cette prairie incluse dans l'assolement allait enrichir le sol en humus et faire des économies de matériel, d'azote. Les Anglais comptaient beaucoup au lendemain de la guerre sur ces méthodes pour remettre leur sol en fertilité.

Puis j'ai découvert en même temps l'exploitation rationnelle des pâturages d'après les théories d'André VOISIN. André VOISIN était agronome et vétérinaire. Ces deux choses m'ont aiguillé sur ce que j'allais faire dans mes exploitations ST MAYEUX d'abord, ST BIHY ensuite.

A ST BIHY sur mon exploitation, j'ai les 3/4 en herbe et 1/4 en betteraves fourragères, céréales et féveroles, mais mon exploitation repose sur la prairie et son exploitation rationnelle et j'en suis fier.

Cette année malgré la sécheresse, mon cheptel est dehors depuis le 26

février et il y restera jusqu'à mi-novembre. Et même je me suis payé le luxe cette année de ne pas sevrer les vaches qui vèlent actuellement. Donc elles ont 2 veaux.

Mais le veau, qui a un an depuis 15 jours, trois semaines, ne tête plus. Et les vaches qui vèlent actuellement sont en parfait état et mes veaux sont beaux.

Ca vous montre les possibilités d'une exploitation rationnelle des prairies! malgré la sécheresse, on arrive à s'en tirer.

J.C PIERRE dit qu'on n'est pas suivis.

Nous ne sommes pas si mal suivis que cela. Non seulement dans les Côtes d'Armor, mais dans toute la France il y a des groupes qui travaillent comme nous. J'ai mis au point une technique de prairie temporaire que j'ai décrite dans un livre il y a environ 10 ans «La prairie temporaire à base de trèfle blanc». L'idée fait son chemin, elle est reprise par certains chercheurs mais aussi par les E.D.E et autres. Mais nous avons contre nous tout le système marchand. Ca ne fait pas plaisir aux marchands d'engrais, d'aliments, de matériel d'entendre mettre en avant des systèmes de production très performants, et qui achètent très peu à l'extérieur!

Les résultats économiques de l'exploitation, (je vous en ai touché un mot tout à l'heure), on les met maintenant sur la place publique car on se rend compte que les choses n'avancent pas si on ne donne pas de chiffres.

Chiffre d'affaires: 480.000 F

10 exploitations en référence dans les Côtes d'Armor.

Sur ces 10:

Marge brute moyenne : 8.000 F. Chez nous, 12.000 F à l'ha

Revenu moyen ha 3.000 F. Chez nous, 8.000 F à l'ha

Ces chiffres sont connus par les techniciens.

Les premiers dans les Côtes d'Armor, c'est nous et de loin. Si je le dis ce n'est pas pour nous vanter mais pour faire avancer les choses dans le bon sens.

Et ce qui est à l'origine de notre avance, ce n'est pas notre sol, c'est un type de développement du bon sens agronomique.

Croyez-vous vraiment que le développement du maïs-fourrage dans des régions comme la Bretagne, comme il se fait depuis 15 ans, soit du bon sens ?

Le maïs c'est une plante des pays chauds qui s'adapte mal à nos régions, alors il faut mettre du plastique pour arriver à des rendements à peu près convenables avec beaucoup plus de dépenses.

Le maïs-fourrage est une catastrophe aussi bien du point de vue écologique que du point de vue économique. Il faudrait changer ce système.

Ca, c'est un exemple. Un autre exemple est le développement des bâtiments sur lisier c'est à dire du béton avec production de lisier et abandon des bâtiments paillés donc abandon du fumier.

Ca aussi, c'est une catastrophe économique et écologique parce que sur les terres le lisier est bien loin de remplacer le fumier! Il y a une expérience tout près de chez vous car le G.V.A d'HENNEBONT a organisé un champ d'expérience où on a comparé maïs sur lisier et maïs sur fumier. Les résultats sont probants. Ce qui est grave, c'est que le lisier dégrade les sols car on ne rapporte pas d'humus. Et on a des problèmes écologiques extrêmement graves avec la pollution de l'eau par le nitrate.

Autre exemple: les prairies. On a fait une révolution fourragère il y a 20-30, et on a remis en avant la production d'herbe. Malheureusement on a branché tout sur «produire de l'herbe avec des graminées pures» sur lesquelles on devait mettre beaucoup d'engrais azoté, alors que moi et mon équipe, nous avons opté pour des prairies: mélange graminée-trèfle blanc qui économisent totalement l'engrais azoté. En plus les chercheurs anglais disent que les prairies sur lesquelles on ne met pas d'azote ne polluent pas alors que le système graminées+engrais azoté non seulement coûte très cher mais pollue énormément c'est, avec le maïs, l'une des causes principales de l'augmentation des nitrates dans les eaux. Je dis principales, car est intervenue en 70 le développement exagéré du «hors-sol» en Bretagne.

Production avicole d'abord, (déjà lancée depuis les années 50), et puis la production porcine. Jusqu'aux années 70, j'ai fait aussi de la production porcine mais liée au sol. Eh bien on faisait nos cochons avec la production qu'on avait sur notre sol: de l'orge, des betteraves danoises, le petit lait qui nous restait et on s'en tirait pas si mal. A partir des années 70, il y a eu une frénésie du hors-sol. C'est à dire que beaucoup d'agriculteurs

ont abandonné leur métier d'agriculteur pour faire une espèce de spéculation sur la production de viande, volailles, oeufs et viande porcine. Et même jusqu'à la production bovine, puisque la production, les fameux taurillons, c'est en partie une production hors-sol. Et si on va plus loin, même les vaches laitières, maintenant sont nourries de plus en plus avec du soja et de l'aliment industriel, ça devient aussi en partie hors-sol. Ca c'est un problème! Personnellement, je n'ai jamais été attiré par cela parce que je suis né agriculteur, j'aime mon métier, j'aime ma terre, j'aime voir pousser des plantes, c'est ça qui m'intéresse et si mon métier devient une espèce d'industrialisation qui consiste à acheter de l'aliment au Brésil, en Amérique, dans le Bassin Parisien pour transformer ça en pores de plus en plus nombreux ou en volailles, ça intéresse sûrement certaines personnes, mais pas moi. C'est pas mon métier, ça! Tout cela a apporté sur le plan économique général de nos régions mais avec combien des risques? et combien de problèmes écologiques maintenant, que nous découvrons depuis 4 ou 5 ans? Et je crois que ce système est dans l'impasse et qu'il n'y a pas de solution. En tout cas il n'y a pas de solutions agronomiques à la résorption des excédents des déjections hors-sol en Bretagne. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chercheurs de l'I.N.R.A. C'est 220 kgs d'azote à l'ha qui existent sur les quatre départements bretons! Or quand on sait que les plantes pompent en moyenne autour de 100, 120 unités, vous voyez l'excédent! Et malgré cela on achète encore 100 unités sous forme d'amonitrate. Si bien que c'est 320 unités potentielles à l'ha sur le sol breton. Il n'y a pas de solution agronomique, on en est loin! Il y a des solutions lourdes, très coûteuses et qui feront que ces élevages hors-sol, le jour où ils devront inclure dans leur prix de revient le coût de la dépollution, qu'on s'apercevra qu'ils ne sont pas performant sur le plan économique? Mais déjà, ils sont liés par la production liée au sol, et en particulier liés au sol avec bâtiments sur paille.

Alors, voyez, je ne sais pas si je vous ai découragés ou encouragés, mais le combat que je mène avec mes collègues du C.E.D.A.P.A, est une nécessité. Nous avons présenté quelques solutions au Conseil Général des Côtes d'Armor (puisque je siège désormais à l'Observatoire de l'Eau des Côtes d'Armor en tant qu'expert d'ailleurs, à côté de l'I.N.R.A).

Nous avons donc proposé un certain nombre de solutions pour sortir de l'impasse. Je les ai résumées dans une brochure dont je n'ai hélas qu'un exemplaire. Vous pouvez la photocopier si vous voulez. Cela intéresserait

peut-être certains maires. Ces solutions sont un retour à l'agronomie, un retour à des élevages plus petits sur paille en ce qui concerne la production porcine, un retour à un autre assolement. Et puis, sur un plan plus large, nous préconisons un certain nombre de solutions lourdes pour en sortir montrant que sur le plan économique, on est devant un choix: car si on continue comme ça a été depuis 15 ans, le nitrate dans l'eau continuera d'augmenter régulièrement tous les ans. A ce sujet, je dis: ne vous fiez pas aux piques, il faut voir l'élevation moyenne en continu, c'est 4 mg dans les zones sensibles dans les Côtes d'Armor jusqu'à maintenant et ça va aller en augmentant si on ne change pas radicalement de politique.

C'est une politique nationale et européenne sérieuse qu'il faudrait à ce sujet.

#### Applaudissements

#### Monsieur Christian BONNET

Cher Monsieur, il n'y a pas ici dix exploitants agricoles bien malheureusement. Cela dit, le silence dans lequel vous avez été écouté laisse à penser que vos propos ont passionné l'auditoire surtout en un moment où la paysannerie connaît des très grandes difficultés. Je crois beaucoup à la valeur des mots, on a abandonné le mot de paysan pour celui d'exploitant. Le paysan, c'est l'homme du pays et c'est l'homme du paysage. L'exploitant, c'est quelque chose de tout à fait différent. C'est presque l'industriel que vous étiez en train de décrire... «un peu», dit Monsieur POCHON «celui qui est un intermédiaire entre les engrais et la bête à vendre». C'est toujours difficile d'avoir l'air de rafraîchir les ardeurs, mais la lutte n'est pas égale entre vous et les autres dans une société de communication, parce que les médias, dont l'équilibre financier fragile, n'est assuré que par des annonces publicitaires, ne feront pas écho à vos propos. Parce que vous n'êtes pas capables de donner des millions, des dizaines de millions, des centaines de millions aux médias comme le font les producteurs de consommation intermédiaire.

## Applaudissements.

### Monsieur POCHON

«Monsieur BONNET, il y a un journal, qui s'appelle «La France Agricole» qui tire je crois à 250.000 exemplaires qui s'est permis tout autour de l'été de publier des comptes. «A comptes ouverts» ils appellent cela et vous voyez sur la première page, cela fait l'objet d'un article : Système pour un coussin ? C'est un membre du C.E.D.A.P.A., production laitière. Quinze jours après, ils ont publié: «Système autonome et performant», c'est mon exploitation et puis ils ont encore publié depuis, un exemple normand qui a toute sa production basée sur l'herbe et qui fait des résultats performants également. Alors, cela bouge quand même, Monsieur BONNET, un peu contraints et forcés malgré leurs publicitaires, les médias s'ouvrent».

### Monsieur PIERRE

Pour rejoindre le dernier propos d'André, je voudrais dire qu'actuellement, devant la gravité de la pollution de nos cours d'eau et de nos nappes phréatiques, les projecteurs sont orientés sur la Bretagne, et nous aimons trop notre pays pour présenter un visage trop noir. Nous voulons aussi montrer qu'il y a dans ce pays des gens qui cherchent ? A tous les journalistes des médias nationaux, voire d'autres pays, qui viennent interroger EAU ET RIVIERES pour que nous leur donnions des éléments sur cette pollution, nous disons «D'accord, nous travaillons avec vous sur ce dossier, mais à une condition, c'est que vous veniez aussi voir des agriculteurs qui produisent autrement». Et André POCHON passe une partie de son temps maintenant à recevoir les journalistes. Il est devenu communicateur, formateur et je pense que c'est un complément nécessaire à son exploitation. Ce que je voulais dire en final, pour vous montrer que nous devons nous

épauler mutuellement, si nous avons réellement le souci de faire en sorte que les choses changent. J'ai à rapporter, d'ici une quinzaine de jours, au sujet de l'eau, devant le Comité Economique et Social. J'ai en main un dossier, qui pour l'instant n'est pas public, mais qui va l'être incessamment. Ce dossier prévoit, autant que faire se peut, l'évolution de l'agriculture et de l'élevage en Bretagne par rapport au problème de l'eau. Je vous demande un instant d'attention pour vous montrer comment, dans les choix qui sont opérés aujourd'hui, c'est l'avenir à 10 et 15 ans qui se joue. Voici le propos: André POCHON a cité l'I.N.R.A de QUIMPER. Suite à des travaux qui ont été effectués au cours des mois passés, par l'I.N.R.A de QUIMPER, par le B.R.G.M, c'est à dire le Bureau de la Recherche Géologique et Minière, par la DDASS du Finistère, on découvre que la pollution par les nitrates qui affecte nos ressources est ancienne! (chiffre moyen pour le Finistère, la moyenne pour l'ensemble du département au niveau des eaux brutes, de l'ordre de 45 mg). Nous savons aujourd'hui que les nitrates qui sont dans ces nappes ont 10 ans d'âge. En d'autres termes, compte tenu des mesures qui ont été faites, toutes choses égales par ailleurs si nous ne changeons rien, le taux montera inexorablement jusqu'à environ 70 mg d'ici 1999-2000. C'est dans 10 ans! Si rien ne change ai-je dit, or, non seulement il n'est pas certain que les choses vont changer en bien, mais nous avons pour ce qui est donc de ce dossier EAU, des projections qui nous disent: «le cheptel porcin augmentera de 35% dans les 10 années à venir». Alors nous posons la question: Où se feront ces implantations ? Et si ces 35% de cheptel supplémentaire se réalisent, quelle sera l'incidence sur la qualité des eaux ? D'où d'autres questions: si nous voulons effectivement accroître le cheptel, avec quelles méthodes ? Celles qui prévalent depuis donc une vingtaine d'années ou celles que proposent le C.E.D.A.P.A., les méthodes alternatives y compris pour les productions porcines ? Nous avons visité au cours de l'été avec des élus, une exploitation de 500 places de porcs, ce qui n'est déjà pas ridicule, loin s'en faut. A dix mètres de l'exploitation, (et il faisait 40° à l'ombre, à deux mètres), il n'y avait pas la plus petite odeur. Sur les sols, il n'y avait pas le plus petit écoulement, c'était une ferme qui exploitait effectivement sur litière permanente. Donc, et c'est le mot de la fin, des solutions alternatives existent. Nous ne sommes pas condamnés à subir une sorte de fatalité économique, cette tyrannie de certaines méthodes sur l'écologie, sur l'économie et sur les hommes, nous devons la récuser tous ensemble.

## Monsieur Christian BONNET

Il n'y a rien de plus passionnant que les apôtres, mais il n'y a rien de plus dérangeant pour les horaires que ces mêmes apôtres! (Rires)

Alors maintenant, nous allons donner la parole à Dominique SOLTNER, auteur de «l'Arbre et la haie»:

## Monsieur Dominique SOLTNER

auteur de «l'Arbre et la Haie»

Je devais vous faire des projections mais comme ce que je vous aurai projeté se trouve pour la plupart des photos dans le petit document qui vous a été remis, nous allons plutôt étudier ce document. (Il vous en a été d'ailleurs remis un second) Pour moi, aujourd'hui, c'est un grand jour. Parce que le «Paysan Breton» vient de publier, en page centrale, ce document qui s'intitule: «Opération haies Bretagne» qui est publiée à 80.000 exemplaires pour les quatre départements bretons, ce document manifeste une volonté de replanter. Je suis d'Angers, ancien de l'Ecole d'Agriculture d'ANGERS, j'ai fait de l'enseignement agricole et j'écris des livres pour l'enseignement agricole, des manuels d'agronomie. En 1972, j'ai écrit un livre de base qui s'appelle «Les Bases de la Production Végétale» dans lequel se trouvait un chapitre sur le rôle des brise-vents dans l'économie de l'eau etc... A la suite de cela, certaines personnes m'ont dit: «Extrayez-nous donc quelques pages sur les haies». Et j'en ai fait, je me suis rendu compte que le problème était important, ne concernait pas seulement les agriculteurs, mais beaucoup les collectivités locales, les maires qui élargissent les chemins, les lotissements, les zones industrielles etc... et j'en ai fait un livre qui s'appelle «L'Arbre et la Haie». A la suite de cela, j'ai commencé à expérimenter des plantations et je suis allé voir en Bretagne, ce qui se faisait. J'étais allé voir en 73, Monsieur MAZERAN qui était au Génie Rural du Finistère à QUIMPER et ensemble, nous avons visité un certain nombre de réalisations dont il me disait: «celles-ci sont bonnes, celles-ci sont moins bonnes» etc... A l'époque on commençait déjà à replanter, il avait été prévu

des plantations de conifères. Le langage était le suivant, on disait aux agriculteurs « On vous a enlevé, au moment du remembrement, des haies d'épines etc... c'est pas intéressant ces haies là, on va vous mettre des choses qui resteront vertes toute l'année, comme vous laissez vos vaches dehors, ce sera mieux, on va vous mettre des tuyas, et du cuprécyparis de Lauwson. On en a planté pas mal avec distributions gratuites. La méthose était mauvaise: d'une part parce que les espèces ne convenaient pas, d'autre part parce que quand on donne gratuitement des plants à n'importe qui, il va les chercher à la mairie et puis il les laisse dans la grange une dizaine de jours, quand il les plante, il est trop tard, ils sont secs etc. Donc mauvais résultats. Quand-même il y a eu quelques bons résultats de temps en temps, mais je suis retourné, trois ans plus tard, et je me suis rendu compte que beaucoup de cyprès de Lauwson étaient grillés par le sel jusqu'à 20 kms de la mer. A ce moment là, je me souviens, à Poullaouen, il y avait un conseiller forestier, Monsieur GUENVER, très dynamique, qui a fait la promotion de plantations de feuillus là. Ca a bien marché sauf que l'on disait aux agriculteurs «Plantez», on leur fournissait des plants etc..., toujours gratuits, mais aucun conseil, aucun moyen pour les entretenir. Or les agriculteurs, à l'époque où il aurait fallu nettoyer les plantations, eh bien ils étaient au foin, à l'ensilage, ils n'avaient pas le temps de s'en occuper. Donc c'était perdu dans l'herbe, ça ne marchait pas. En 76, il y a eu un colloque sur «le Bocage» à Rennes et à cette occasion, j'ai rencontré Claude GUINAUDEAU de l'Institut pour le Développement Forestier, qui venait de faire une expérience très intéressante à l'île de Batz, (les îliens de l'île de Batz avaient dit «Nous voudrions bien diversifier notre production qui n'est faite jusqu'ici que de choux-fleurs, nous avons un climat extraordinaire mais pour faire des fleurs, des légumes primeurs, il nous faut des brise-vents». Et à ce moment là, cette année de la sécheresse, Claude GUINAUDEAU a eu l'idée d'appliquer aux plantations de haies la méthode que l'on utilise, que tous les arboriculteurs et viticulteurs utilisent, c'est le film plastique noir. Maintenant, ça a été tellement utilisé que vous savez certainement ce que c'est. Alors, je suis allé à l'île de Batz en octobre 1976, après l'année de sécheresse, et là j'ai été stupéfait. Ces photos là, j'aurais voulu vous les passer, (vous les retrouverez dans mes livres). Ce qui avait été planté sur film plastique, surtout à base de deux espèces, l'oléaria et l'éléagnus avait repris à 95% et avait fait des pousses de 50-60 cms. C'était très bon. Tout ce qui était planté sans plastique était mort à pratiquement 100% parce qu'il n'y avait pas eu d'arrosage,

c'était des sols sableux etc... Ca été le départ de cette plantation sur film plastique.

En Bretagne l'I.D.F, l'Institut pour le Développement Forestier a fait la promotion pour cette méthode là qui donnait au agriculteurs un moyen moderne pour planter et moi je l'ai fait de la même façon en Anjou, mon pays et j'ai assisté à une chose qui va vous intéresser justement, vous qui êtes maires ou conseillers municipaux de vos communes, les gens qui ont accepté de planter à titre expérimental, sur certaines communes que j'avais contactées comme ça, par connaissance personnelle, ces gens là étaient agriculteurs mais en même temps, ils étaient souvent maires ou conseillers municipaux et ils se sont dit: «Oh, mais ces plantations que nous avons faites sur nos terres ou autour de notre ferme, ça donnerait de très bons résultats aussi sur notre terrain de sports, notre zone industrielle, nos rocades, nos salles de sports etc...». En même temps je me souviens que dans les années 80, j'ai fait une expérimentation sur auto-route à Angers, sur une dizaine de kilomètres, qui a donné de bons résultats, j'ai présenté ça ensuite dans un congrès qui avait lieu dans le midi, pour les promoteurs d'auto-routes et maintenant toutes les auto-routes sont plantées de cette façon-là. Donc il y a eu un changement important. (Il y a maintenant d'autres variantes biodégradables, plus intéressantes encore).

Et dans les lotissements, qu'est ce qui se passe ? A quoi assistons-nous ? Le particulier qui achète un lot dans un lotissement, se dit, il faut que je m'entoure et il va à la jardinerie. Là, on lui propose quoi ? La plupart du temps, des espèces qui sont faciles à produire, en particulier, le thuyas, le cupressus et le laurier-palme, (ce que j'appelle le béton végétal, tellement on voit cela partout). On fait même des promotions là-dessus! Résultat, du nord au sud de la France, on plante de la même façon, les mêmes espèces, c'est une véritable banalisation du paysage. De plus il est dangereux de planter des haies uniformes. Car dès que la maladie s'en mêle, c'est la catastrophe. (Voyez les haies de thuyas).

Il faut revenir à la haie composée, la haie de plusieurs espèces associées. Regardez les haies qui poussent spontanément dans la nature ou qu'ont plantées les agriculteurs jadis, même s'ils les ont plantées d'une seule espèce, les écureuils, les geais, les autres animaux qui disséminent les graines sont venus enrichir tout cela. Faisons de même, plantons varié. Ca c'était mon souhait.

Passer à la réalisation était difficile. Pourquoi ? Parce que le particulier qui veut planter une haie composée se demande: «où est-ce-que je vais trouver ces plants là, assez jeunes et bien associés ?». Presque toujours on plante des arbustes trop grands. Alors, nous avons fait la promotion de plants plus jeunes, plus faciles à trouver, mais que les pépiniéristes n'aiment pas trop vendre parce qu'ils ne gagnent pas beaucoup dessus. J'ai fait, pour documenter les gens, une série des petits guides en quantité pour les différentes régions. Celui que vous avez là, c'est l'édition réalisée pour le Finistère, il fait 16 pages, mais nous avons réalisé une édition de 8 pages pour la Mayenne, je suis en train d'en faire pour l'Oise, on en a fait pour les Pyrénées Orientales etc... (Beaucoup de département sous l'égide des C.A.U.E, des Conseils Généraux, des Chambres d'Agriculture ont dit «Pour informer facilement, il faut un petit document simple qui soit à la fois un document pour sensibiliser les gens à ces plantations nouvelles). Ce sont des documents de sensibilisation, mais aussi d'action, c'est à dire que l'on y trouve tout ce qu'il faut pour savoir composer sa haie et la planter. L'étape suivante, lancée cette année, ce sont les haies en kit en quelque sorte, un kit «Haie composée», un kit de haie variée». Ces kits là ont été lancés d'abord par un gros pépiniériste angevin qui s'appelle «Les Pépinières Minier», pour l'instant ils ne sont vendus que par correspondance, l'année prochaine, vous les trouverez dans toutes les jardinerie. COPAGRY, la grosse coopérative de LANDERNEAU va proposer des nouveaux produits pour la Bretagne. Et d'abord «Haies Bretagne» pour tous ceux qui habitent le milieu rural. Alors, COPAGRI propose des lots, et en même temps des plants à la carte à prix très peu élevé, en moyenne 5F pièce. Parce que ces jeunes plants issus de semis, n'ont passé que quelques mois en pépinières. Donc, COPAGRI propose cela, pour plusieurs formes de haies. J'en ai fait une classification : la **haie taillée**, c'est le mur de verdure, qui peut très bien être composée; la **haie libre** est plus libre, taillée simplement après la floraison par une taille sommaire, elle comprend des essences du pays mais pas forcément du pays, et des essences horticoles, ornementales; il y a ensuite le **petit brise-vent**, ça Dieu sait si on en a besoin en Bretagne, ce sont des perchis linéaires, des taillis linéaires, par exemple des saules marceaux qui peuvent faire 7-8 mètres de haut, et des châtaigniers qui peuvent monter jusqu'à 15 mètres de haut brise-vent» ou le «brise-vent moyen»; et puis le **grand brise-vent**, par exemple un rideau de peupliers ou un rideau de hêtres, de frênes, de chênes etc... Et enfin il y a la **bande boisée**, pour planter des grands espaces comme

les zones industrielles, les rocade, les bordures de lotissements etc... et de bâtiments agricoles. Pour les bâtiments agricoles, il faudrait reformer un certain nombre de textes. Dans les permis de construire des bâtiments agricoles on exige « un environnement vert » sans autre précision, alors on plante ce fameux cuprésus cyparis lelandi, entre le chamecyparis et le cupressus vigoureux mais qui, au lieu de masquer le bâtiment, le souligne dans le paysage. Alors que la bande boisée est composée de plusieurs espèces, on pourrait en mettre une vingtaine d'où variété de formes et de couleurs. Par ailleurs dans les Magasins Verts de COPAGRI justement seront présents à la fin du mois des kits nouveaux, de petite dimension pour pouvoir convenir aux particuliers qui ont un petit terrain.



Applaudissements

## Madame BORDE

Peut-être pourrions-nous organiser une visite chez Monsieur SOLTNER, avec lui, pour tous les élus qui ont des zones industrielles, des zones artisanales à cacher etc. Si vous êtes demandeurs, on pourra organiser quelque chose. On remercie Monsieur SOLTNER et on écoute Monsieur SAFFRE... qui va être bref car nous avons encore beaucoup à faire!

## Monsieur SAFFRE

*Eau et Rivières de Bretagne*

Représentant d'EAU et RIVIERES de Bretagne, je voudrais vous parler de nettoyage de rivières. EAU et RIVIERES a été fondée en 1969. Nous avons commencé par étudier l'état pitoyable des cours d'eau. Puis nous avons commencé à intervenir sur les lieux de nos observations. Et nous avons lancé l'idée des chantiers de nettoyage. Nous avons commencé sur l'Ellé. Considérés par beaucoup comme des nostalgiques, des attardés, d'anciens «soixanthuitaristes», parce qu'on pensait à cette époque, à l'efficacité des techniques lourdes. On parlait alors de rivières au cordeau, on parlait de recalibrage, on parlait de rectification. Je laisse à imaginer les sourires, les quolibets, les sarcasmes, que ces actions ont entraînés à cette époque. Nous avons, dès 1970, prédit la situation catastrophique dont il a été fait état ces jours-ci, et nous avons persisté à préconiser ces techniques douces. De proche en proche, les chantiers de nettoyage se sont étendus à toutes les associations de pêche et de pisciculture, et dans de nombreuses communes, en Bretagne et hors de Bretagne. La rivière qui était jusqu'alors perçue, comme res nullius, chose sans importance, dans laquelle étaient véhiculés des déchets qui devenaient eux mêmes res nullius, cette rivière est maintenant mieux perçue comme un monde vivant dont la qualité conditionne bien d'autres qualités: santé, beauté, tourisme; je crois qu'il a été fait état hier, (je n'étais pas là) du contrat de vallée qui sera signé sur le Scorff. On voit là que chacun, les associations de randonnées, les communes etc..., interviennent sur cette rivière pour préserver sa beauté, sa qualité. Le

nettoyage de rivières permet à ceux qui mettent les mains à la pâte de ne plus agir en irresponsables. Nous avons souvent cité, à EAU et RIVIERES une sentence de Confucius (et pour la petite histoire, je dirai qu'avoir cité Confucius nous a fait un moment passer pour des maoïstes). Cette sentence, c'est : «*j'entends, j'oublie*»-«*Je vois, je retiens*»- «*Je fais, je comprends*». Nous avons très vite compris aussi qu'il fallait commencer par l'éducation.

Aussi, nous avons eu de très nombreuses actions au sein des milieux scolaires, par de nombreux chantiers de scolaires en Bretagne, parfois répercutés sur diverses chaînes de télévision. Nous voir travailler ainsi a fait oublier les défenseurs de l'environnement qui se contentent de dire «*Y a qu'à*». Nous sommes amenés, agissant ainsi, à entrer dans la problématique des élus et des sociaux-professionnels, à prendre en compte les impératifs des uns et des autres, à leur demander de prendre en compte les nôtres et de cesser les dénonciations sommaires! Des deux côtés, on se comprend mieux. Les officiels ne nous voient plus comme des personnages hirsutes irresponsables, nous sommes perçus partout comme des gens responsables qui se préoccupent de l'économie de leur région tout en se préoccupant de la beauté de leur rivière. Je pense que je vais conclure par là, le nettoyage des rivières s'inscrit dans la logique des démarches instauratives, des démarches créatrices, il faut se rappeler qu'à part quelques espaces glacés, tout paysage français a été fait de main d'homme, tout est le résultat du travail de l'agriculteur qui était le jardinier de notre pays, et nous, nous voulons nous mettre aux côtés de ces jardiniers là.

#### *Applaudissements.*

#### **Monsieur Christian BONNET** (*qui a dû s'absenter un moment*)

Vous avez été tout à fait exemplaire d'après ce qui m'a été rapporté.

Monsieur HOULET, vous allez nous tirer les conclusions du colloque avec compétence, clarté et humour.

#### **Monsieur HOULET**

Vous me faites des compliments d'avance, Monsieur le Président, c'est dangereux, (c'est surtout très dangereux pour moi d'ailleurs). Comment, en effet, résumer des séances qui ont été aussi foisonnantes? Il faut que vous m'excusiez, je vais oublier beaucoup de monde parce que si j'ai pris des notes, quand je les ai relues, j'ai été découragé par leur abondance. Je vais donc faire des synthèses, mais des synthèses extrêmement rapides en insistant sur ce qui me semble le plus important. Nous avons entendu d'abord Madame MARTINIE qui a analysé avec compétence les questionnaires envoyés par l'UMIVEM à tous les maires. Elle a dit qu'elle avait été la surprise de cette association devant le nombre des réponses. Et ça, c'est un des éléments essentiels de ce colloque. Le nombre des réponses est indicatif de l'intérêt que les maires prennent à la conservation de l'environnement et de la nature dans leur commune. C'est important parce que si les maires eux-mêmes ne prenaient pas cette peine, nous irions nécessairement au fiasco. J'en ai retenu aussi, un petit détail tout à fait important, c'est votre demande au Ministère de l'Intérieur de rétablir une ligne budgétaire pour l'entretien des édifices culturels négligés, (ceux qui ne sont pas Monuments Historiques, ceux qui sont Monuments Historiques ont droit naturellement aux provendes du Ministère de la Culture; je dis ça avec un point d'ironie parce que j'ai passé ma vie au Ministère de la Culture et je sais à quel point on manque de moyens; les moyens ont beaucoup augmenté, il faut le reconnaître, en valeur budgétaire, mais l'Administration c'est tellement compliqué, qu'on en est à ne plus savoir comment utiliser les crédits mis à la disposition des conservateurs régionaux des Monuments Historiques). Mais les petits édifices qui ne sont ni classés ni inscrits, peuvent être subventionnés par le Ministère de l'Intérieur, c'était une disposition qui avait, je crois, été prise au moment de Vichy et qui portait cette espèce de tare originelle, (une mesure vichyssoise, c'était affreux). Elle a quand même duré longtemps parce que c'était très utile, et elle a disparu un jour de mauvaise humeur du Ministère des Finances, à moins que ce soit un député qui se soit aperçu que ce crédit était impur. Le rétablir serait une bien bonne chose parce que ces petits édifices disparaissent. Dans un pays comme la Bretagne, ce sont des chapelles catholiques, mais enfin, à l'occasion ça pourrait être une synagogue ou un temple protestant. Je ne parle pas de

pagode, il n'y en a pas encore chez vous. Mais ça viendra, il y en a en Périgord, alors tous les espoirs sont permis.

Le premier à intervenir, ça a été moi, vous me permettez d'être très rapide là-dessus, même si une bonne partie de ceux qui sont là aujourd'hui ne m'ont pas entendu. J'ai présenté une sorte de prospective philosophique générale, il s'est trouvé que par la suite, les idées que j'imaginai naïvement, (tous les auteurs en sont là), être neuves, ont été reprises par beaucoup d'entre vous. Je n'avais fait que mettre en lumière des choses que vous pensiez tous depuis longtemps. Monsieur KANCEL ensuite, vous a, avec énormément d'élégance, présenté les grandes directions dans lesquelles se dirige l'Administration centrale du service des Sites et de l'aménagement de l'espace au Ministère de l'Équipement et au Ministère de l'Environnement. Ce qu'il en faut, je crois, retenir essentiellement, c'est qu'on ne touche pas au classement des sites, et vous savez maintenant ce que c'est. En revanche l'inscription sur l'inventaire départemental des sites pittoresques est en baisse, on en parle de moins en moins, on en fait de moins en moins, les inscriptions sont progressivement remplacées par les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain. Ces zones ne sont pas absolument au point pour la nature, mais on y travaille, et elles présentent tout de même de gros avantages sur la mesure précédente, mesure qui n'est d'ailleurs pas annulée et qui peut ressurgir, en inscription de compétence vraisemblablement régionale. Cela vous a été dit aussi par Monsieur KANCEL.

L'ennui, avec nos «hiérarques» du Ministère, disons du Ministère des Sites, c'est qu'il y en a tellement qui s'en occupent qu'on ne sait jamais très exactement lequel est compétent. Mais comme c'est toujours le même service, qui tantôt porte la casquette de la Culture, quand elle aborde les Monuments Historiques, tantôt la casquette de l'Équipement quand c'est un site construit, mais non historique, ou la casquette de l'Environnement s'il est naturel, (et nous savons maintenant à quel point le naturel est quelque chose de flou, et de peu défini), disons le service des sites. Les zones de protection, nous l'avons vu avec Monsieur MARINOS, associent les propriétaires intéressés à la gestion des espaces qui sont les leurs. Et ça, me semble-t-il, est une des choses essentielles à retenir de ce colloque. Le sigle est un peu bizarre, mais au moins savez-vous que ces zones sont des zones dans lesquelles vous avez votre mot à dire! C'est très précieux. Je ne

reparlerai plus des ZPPAU bien que je ne les ai pas citées à leur place chronologique mais elles sont à leur place intellectuelle, en tête des choses à retenir. Monsieur SIGURET, lui, vous a donné un tableau des classements en Bretagne, et comme il est l'homme de ces classements, il était bien placé pour le faire, et il a, m'a-t-il semblé, dans une matière assez ingrate, montré beaucoup de sensibilité. Monsieur VINCENT avait à vous parler de la protection des sites en Europe. C'est beaucoup plus un état d'esprit qu'il a développé qu'une analyse des législations, il faut dire que si il avait dû analyser les législations, nous y serions encore, parce que vraiment, les législations européennes sont différentes à un point que vous n'imaginez pas! Il n'en n'a pas parlé, mais je peux vous le dire, (après tout pourquoi, n'ajouterai-je pas un peu au conférencier) En Allemagne par exemple, le souci de la préservation des sites dépend non pas de l'autorité fédérale mais des «Länders», autrement dit, il y a une législation par «Land». Même chose en Italie, ça n'est pas la puissance centrale, qui gère ce qu'ils appellent les «Biens Culturels», ce sont les provinces. Voyez la complexité de tout cela. Monsieur MEIRION JONES nous a dit ce qu'est la protection des sites en Angleterre. Vous m'excuserez de ne pas entrer dans les détails entre Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et pourtant il le faudrait puisque l'Ecosse suit le droit romain et d'autres régions le droit anglo-saxon. Ce que j'ai cru comprendre, c'est que dans ce pays, l'Etat ne fait la totalité du travail que l'Etat français ambitionne de faire en France. En France, malgré la régionalisation, pas mal de choses continuent à passer par l'Etat, tandis qu'en Angleterre, l'Etat a, en quelque sorte, délégué ses fonctions aux associations. Je ne suis pas sûr que si on faisait cela en France, on aurait un résultat harmonieux. L'Etat anglais se décharge de la protection des sites, des monuments historiques (500.00 monuments historiques à peu près). Ce n'est pas du tout la même législation que chez nous. Quand j'étais au Conseil de l'Europe, j'ai vu qu'il disparaît en Grande-Bretagne une centaine de monuments historiques par an. Si jamais en France, on perdait une centaine de monuments historiques par an, vous entendriez des clameurs dans la presse! Un monument historique classé est un monument qui peut survivre. Si le propriétaire est incapable de l'entretenir, l'Etat entretient à sa place. (l'Etat a des moyens pour récupérer sa mise) D'après ce que nous a dit Monsieur MEIRION JONES, il semble que globalement, les sites soient moins bien protégés en Grande-Bretagne que chez nous ne serait-ce que parce que il y a à peu près deux fois plus d'habitants au km<sup>2</sup>, ce qui cause

un phénomène d'usure, pour les paysages. Et nous savons à quel point l'usure peut être toxique: nous avons des paysages comme le Cirque de Gavarnie ou la Baie du MONT ST MICHEL qui ayant trop de visiteurs, s'abîment d'une façon quasiment mécanique.

Après Monsieur VINCENT et Monsieur MEIRION JONES, c'est Monsieur MESNARD qui nous a fait une analyse extraordinairement fouillée de la loi sur le littoral, et surtout du décret d'application. La loi du littoral a été le sujet des discussions qui ont suivi. Il semble d'après tout le monde, que la loi sur le littoral soit bien acceptée, ses auteurs s'en sont félicités. Ce qui n'est pas accepté, et ce qui semble plein d'embûches, c'est le décret d'application. Le sénateur-maire de JOSSELIN nous a expliqué qu'il votait des amendements, mais je ne pense pas que ces amendements passeront parce qu'ils ne seront même pas discutés, (c'est du domaine réglementaire dans la constitution qui nous régit, article 38). Alors, il va reprendre la chose en disant: «Et l'Administration qu'est-ce qu'elle fait?» Mais nous avons entendu Monsieur SIMON qui nous a dit ce qu'il en pensait. Et ce qu'il en pensait, c'est que si ce n'était pas parfait, ça avait le mérite d'exister. Il envisagerait surtout, lui, des tours de vis supplémentaires, c'est du moins ce que j'ai cru comprendre.

Nous sommes là dans un domaine où il y a vraiment des difficultés d'interprétation, et des difficultés paralysantes, ce qui m'amène à penser que ça sera résolu vraisemblablement assez vite, on ne peut pas rester dans un vide juridique. L'Administration met longtemps parfois à sortir des textes, mais quand vraiment ils pressent, elle est bien obligée d'accoucher. Nous avons eu, ensuite, Monsieur Jacques OUDIN, qui n'est pas un Breton, mais un Vendéen. Monsieur Jacques OUDIN m'a fait peur, je l'avoue (je mélange vous voyez les résumés et les opinions personnelles), car il accepte tous les conseils des associations, d'après ce qu'il nous a dit. Mais il n'en tient pas compte. La décision ne doit dépendre que de son opinion. Où est la concertation? (applaudissements). Quand Monsieur CAVAILLE lui a posé un problème précis, pratique, celui de la conservation d'une dune, à NOIRMOUTIER, (une dune intéressante à cause du fait qu'elle était le siège d'une végétation particulière, qui accueillait sur son flan sud les oiseaux d'Afrique, sur son flan nord, ceux de la Scandinavie. Je résume de façon parlante, sinon scientifique), à la question: «Qu'est-ce que vous faites pour conserver la dune?». Monsieur Jacques OUDIN a répondu: «Est-ce qu'on

peut y planter du gazon?», parce qu'il envisageait de mettre cette dune dans un golf. Une réponse aussi disproportionnée m'a semblée fantastique.

Le vrai problème, c'était: «Si vous voulez la conserver comme ça, comment va-t-on la conserver? La conservation écologique d'un milieu n'est pas une chose simple. Et cela me semble de conséquence, il serait bon que les associations, qui pourraient faire appel, d'ailleurs à l'occasion, comme le maire lui-même, à des savants, puissent déterminer quelles sont les conditions de conservation de cette dune, qui pose un vrai problème, su j'ai bien compris, puisque Monsieur OUDIN nous a dit, «Elle a déjà perdu 50m». Et il est bien vrai que la dune est un milieu instable, et qui se déplace. Elle se déplace, (j'ai l'expérience de la grande dune du Pyla, qui, de temps en temps bouffe une maison, en avançant vers l'est, vers la terre). La dune est un problème vraiment très important, mais ceux qui auront à discuter avec ce monsieur là, je les plains (rires et applaudissements). J'ai déjà parlé des ZPPAU, et qui sont un espoir, et un espoir considérable de conservation intelligente du patrimoine; il y a un danger, c'est qu'on soit tellement précis que on ne sorte plus des études, cela arrive. Je le dis d'un cœur d'autant plus léger que cette solution des ZPPAU sort de mes travaux quand j'étais sous-directeur de l'Architecture au Ministère de la Culture, j'avais commencé à faire faire ce genre d'études, elles n'existaient pas encore. Nous en avons fait dans les 250 avant l'instauration de la loi, et la loi est arrivée miséricordieusement là-dessus pour remplir les vides de la législation. Il m'avait semblé qu'on ne pouvait pas toujours dire non à un maire, quand il venait vous poser ses problèmes parce qu'il fallait lui offrir des situations alternatives. Quand on n'est pas en mesure d'offrir d'autres solutions, on est perdant. La vie se moque bien des interdictions théoriques. S'il y a trop de monde, les sites seront, sont piétinés et dégradés. S'il y a trop d'habitants et qu'on n'arrive pas à les loger, il faudra bien construire. Par conséquent, les sanctuaires classés, n'en parlons pas, eux ils sont un peu mis sur la touche. Non pas qu'ils soient mis sur la touche de notre admiration, ce sont les points essentiels, les points cardinaux de notre surveillance, mais le problème, c'est la vie courante et la vie courante, elle oblige à des transformations. Je le dis très vite... car j'ai un train à prendre, l'exemple de Monsieur Jacques OUDIN nous l'a montré, les mêmes mots ne recouvrent pas nécessairement les mêmes réalités. Lorsque Monsieur OUDIN dit: «Eh bien on va planter la dune en gazon et je la conserve», pour Monsieur CAVAILLE, ça c'est la destruction de ce qu'il voulait garder. Tous deux disent: «Je suis en faveur

de l'environnement», mais ce n'est pas le même. Cela arrive. Je crois que c'est l'essentiel de votre affaire. Et comment sortir d'une situation qui aboutit normalement, si on ne s'entend pas, à des conflits ? Il faut tenter de s'entendre. Si j'ai bien compris, les associations sont toutes disposées à critiquer les maires, et les maires sont tout disposés à les entendre, mais il ne faudrait tout de même pas qu'elles aillent trop loin. Vous avez, Monsieur le Président, et je m'en prends à vous, fait une...

#### Monsieur Christian BONNET

Prenez garde!

#### Monsieur HOULET

Oui, oui, je n'ignore pas que vous pourrez répondre. Vous nous avez fait une déclaration en disant que lorsque les associations sur 14 projets présentés en repoussent 13, ce n'est pas vivable. Mais je pense que n'est pas du tout comme cela qu'il faut voir les choses. Si il y en a 13 mauvaises, il est bien normal que les 13 soient repoussées (applaudissements). Ce n'est pas une question de nombre, c'est une question de qualité! Non, non, en applaudissant, vous aggravez mon cas (rires). L'environnement, ça ne se marchande pas, les associations doivent le défendre fermement Mais les maires ont à trancher. Ils ne peuvent pas rester les pieds en l'air et faire de la littérature. Mais la défense de l'environnement, c'est pas de la littérature, les associations en font souvent, elles ont des coups de coeur. (Nous avons eu un exemple avec TREBEURDEN). Je ne me prononce pas sur le fond de l'affaire, parce que nous n'avons vu que l'accusation. On n'a pas entendu la défense. Il y a bien des chances que l'accusation ait raison. Mais enfin, je ne me prononce pas. Ce que je veux souligner, c'est la méthode. Ces gens là s'y sont idéalement mal pris pour défendre leur site. D'abord, ils ont laissé construire sur le front de mer derrière la plage, un ensemble de bâtiments qui

sont parfaitement «dégueulasses». L'expression est triviale, pardonnez-moi, je n'en vois pas de meilleure pour dire cette pollution architecturale. Le résultat c'est que quand il y a eu un danger, qu'ils se sont retournés vers l'Administration des sites, elle n'a pas pu classer ça. Il y aurait eu derrière, des maisons particulièrement adaptées et belles, je ne dis pas anciennes, (elles peuvent être nouvelles mais belles), on aurait classé, et ça changeait tout. Mais on n'a pas classé alors ça a continué. En plus il m'a été dit par mon ami Monsieur CAGET qui est là, que dans le détail, ils s'y étaient mal pris, ils avaient choisi un avocat que n'était pas rompu à ce genre d'affaire, et qui a cafouillé devant le Conseil d'Etat. Par conséquent, ils sont fichus, et retenez-en ceci, c'est que primo, quand on veut défendre un site, il faut s'y prendre assez tôt, et secondo, il faut ne faut pas lésiner sur les moyens en cours de route. Ce n'est pas quand les bulldozers sont là et que tout est joué que l'on peut agir. Ce qui est le plus triste dans l'affaire TREBEURDEN, c'est que le maire ne sera même pas sanctionné, parce que s'ils s'en vont tous, les autres qui viendront grâce à ces travaux, ne vont pas sanctionner un maire pour avoir détruit un site qu'ils n'ont pas connu. Mais ce que nous en devons retenir, je crois, c'est qu'il faut que le dialogue s'instaure, partout, entre les associations et les responsables, les décideurs. Vous allez me dire: «c'est facile de dire ça!» bien sûr c'est facile, mais j'ai tout de même été dans ce métier pendant 40 ans et le dialogue, je l'ai mené, j'ai essayé de le mener. Il y a 40 ans, je vous assure, que ceux qui défendaient les Monuments et les Sites étaient plutôt mal reçus dans les communes. Ils étaient pris pour des rêveurs, des gobe-lune. Aujourd'hui, peut-être bien un peu grâce à notre obstination, la situation a complètement changé. Tout le monde défend l'environnement. Il faut seulement rapprocher les conceptions. Il ne faut pas que les associations oublient les problèmes des maires. Problèmes souvent essentiels. Mais d'un autre côté, il faut que les maires aient la patience de les écouter, même s'ils estiment qu'elles sont à côté de la plaque. Il y a une sorte de tolérance mutuelle à avoir, et quand on est de bonne volonté, ça donne d'excellents résultats, les travaux de Monsieur MARINOS avec ces maires pour des zones de protection montrent que cela peut être très efficace. Les maires découvrent des trésors qu'ils ne connais-saient pas (et on ne peut pas tellement leur en faire grief), mais une fois que leurs yeux sont ouverts, on peut travailler à les conserver ces trésors. Alors que si on commence par engueuler le malheureux qui se débat dans des difficultés souvent énormes, on a bien peu de chances d'être entendu. C'est la grâce que je vous souhaite.

## Monsieur Christian BONNET

Monsieur l'Inspecteur général, je vais faire en sorte que vous preniez votre train, sans souci, dussè- je vous conduire moi-même, ce qui me serait très agréable. Ce que je voudrais dire, c'est que la sauvegarde, la protection à laquelle nous sommes tous attachés, des sites et du patrimoine en Bretagne, elle est aussi affaire d'éducation. Trop de gens ne méritent plus, dans la société dans laquelle nous vivons, le nom de citoyens. Ce sont des sauvages. Ce sont des jeteurs de papiers gras, des jeteurs de mégots, des braconniers de la faune et de flore.

Et cela est très grave. quant à l'Administration, comme elle a changé ces dernières années! Les DDE qui s'améliorent, les DDA qui ont compris que le remembrement ne devait pas être conçu comme au début des années 60, l'EDF qui paraît vouloir faire un effort. Mais que de dégâts ont-ils commis, les uns et les autres! Alors qu'on n'accuse pas tellement, tellement, tellement les élus et eux-seuls! C'est également un effort à consentir, de la part d'une collectivité nationale de plus en plus égoïste, ça n'est pas par hasard que le parfum nommé «Egoïste» lancé par la maison Chanel connaît un très grand succès depuis le printemps! Un effort pour maintenir les paysans sur leurs terres, car comme je le disais tout à l'heure, «paysan», c'était devenu un terme presque péjoratif. Mais on va redécouvrir que dans «paysan», il y a «pays» et que dans «paysan», il y a «paysage».

Les défenseurs de l'Environnement n'obtiendront pas de résultats contre les maires. Il y a nécessité d'entraîner la conviction de ceux des élus qui ne sont pas encore convaincus (comme le sont ceux qui ont participé hier et aujourd'hui à ce colloque, et comme moi-même) de la nécessité de préserver et de sauvegarder. Mais, nous avons, dans le département, un maniaque, qui tape à coup de procédures, sur tous les POS qui sortent, (que ce POS soit à Locmiquélic, que ce POS soit à Ploemeur, que ce POS soit à Sarzeau), pour se faire reconnaître de la collectivité comme susceptible de se porter partie civile dans tous les procès. Je crois pouvoir dire même que la Présidente à laquelle nous devons l'initiative de ce colloque réussi, trouve qu'il va beaucoup trop loin. Et si vous voulez dresser les élus, vous n'avez qu'à exagérer. Je vois ici, quelques Bellilois. Ils savent à quel point je me suis battu pour qu'on n'implante pas au centre de Belle-Ile, une immonde grande surface. Ils savent combien je me suis battu pour que dans une autre

commune - un bijou que les peintres ont toujours aimé- je veux parler de Sauzon, combien je me suis battu pour qu'on ne crée pas une concentration d'habitats légers de loisirs implantés sur ciment. Mais quand on vient emmerder quelqu'un qui, ayant un hôtel, et faisant une thalassothérapie en sous-sol de cet hôtel sans que rien ne soit visible de l'extérieur, parce qu'il manque un tampon, un ou deux tampons sur une pièce administrative qui permettrait de prendre de l'eau de mer (sur une plage dite «Des Curés» du temps où les curés existaient encore et pouvaient, de ce fait, se baigner sur une plage particulière), eh bien quand vous avez un type qui vient vous empoisonner pour une bricole comme cela, le maire devient fou et il n'a pas tout à fait tort. Alors je crois qu'il faut que nous nous comprenions et je crois, Monsieur l'Inspecteur général, ce sera le mot de la fin, que Madame BORDE, indépendamment de l'amitié que je porte à elle et à toute sa famille depuis des dizaines d'années, n'a pas mal choisi Camac, parce que nous avons à Camac, d'une part, un Conseil Municipal dont beaucoup des membres ont participé depuis hier à ces réunions, à ces travaux, et en ont certainement tiré beaucoup de profit, sûr il faut protéger et sauvegarder, et vous avez d'un autre côté, une association qui est une espèce de «pique permanente sur les fesses», mais qui ne va pas au delà.

## Applaudissements

## Monsieur Christian BONNET

J'ajouterai simplement que le sujet d'hier et d'aujourd'hui est tellement à l'ordre du jour, que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan va tenir en novembre, une journée d'étude sur Environnement et Economie, cette fois et qu'il y aura le 20 décembre au Sénat, une assemblée exceptionnelle sur cette fameuse loi littoral et en fait, vous l'avez très bien compris, Monsieur l'Inspecteur général, nous ne sommes pas du tout contre la loi littoral.

Il faut protéger le littoral, mais un certain nombre de technocrates dont la plume a été tenue par des maximalistes ont sorti des textes d'application qui ne sont pas buvables!

*Applaudissements.*

#### **Madame BORDE**

Monsieur le Maire de SAINT-LEGER-DES-PRES veut-il s'avancer pour recevoir une médaille ? Parmi les réponses à notre questionnaire, nous avons choisi des municipalités qui faisaient des choses particulièrement intéressantes. Le choix était très grand, ça a été très difficile de choisir. Mais nous avons retenu pour l'Ille et Vilaine, la commune de SAINT-LEGER-DES-PRES.

#### **Madame MARTINIE**

Si nous avons choisi SAINT-LEGER-DES-PRES dans le canton de COMBOURG, pour son action, passée et présente, en faveur de la préservation et de la mise en valeur de son patrimoine architectural, c'est qu'à l'initiative de son maire, Monsieur Job LE BORGNE de la TOUR, que voici, cette municipalité a mené à bien depuis 1984, plusieurs excellentes réalisations en particulier la réfection de la voirie, l'aménagement des abords de l'église en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France. Nous pouvons noter à ce sujet, que le bourg de SAINT-LEGER a su conserver autour de l'église, l'enclos paroissial, abritant le presbytère, ses dépendances et le petit cimetière, enclos paroissial qui a malheureusement disparu de tant d'autres de nos communes. La commune de SAINT-LEGER-DES-PRES a également restauré entièrement une chapelle située

sur son territoire, une toute petite chapelle, elle a procédé à l'effacement des réseaux aériens EDF et PTT. De plus la municipalité de SAINT-LEGER-DES-PRES incite avec succès ses habitants à fleurir leur maisons et les abords des maisons. D'autre part, elle encourage et organise régulièrement, des manifestations culturelles. Combien avez-vous d'habitants, Monsieur le Maire ?

#### **Monsieur Job LE BORGNE de la TOUR** *Maire de ST LEGER-DES-PRES*

234.

#### **Madame MARTINIE**

234! (Applaudissements) Des manifestations culturelles: concerts dans la belle église paroissiale, visites, conférences, expositions des oeuvres des peintres bretons, et ventes-signatures de livres avec l'Association des Ecrivains de l'Ouest. J'ajouterai même que la municipalité de SAINT-LEGER-DES-PRES décerne un prix à un livre de littérature enfantine (et Dieu sait si la littérature enfantine a besoin de soutien aujourd'hui car on écrit pour les enfants des choses stupides et souvent même ignobles). Enfin pour 1990 et 91, la municipalité de SAINT-LEGER a prévu un important programme de restauration des bâtiment communaux: église, presbytère et mairie. Alors pour 234 habitants, qui dit mieux ?

**Monsieur Christian BONNET remet la médaille à Monsieur Job LE BORGNE de la TOUR.**

**Madame BORDE**

Et moi Monsieur le Maire, je vous remets, de la part de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement, «La Bretagne à l'état pur» et de la part de la Caisse des Monuments Historiques et des Sites, dont je suis membre, je vous remets quelques revues et ce cendrier.....

**Monsieur Christian BONNET**

Et on est en train de voter une loi anti-tabac!

**Madame BORDE**

..... dans lequel vous mettez vos trombones!

*Applaudissements*

**Madame BORDE**

Nous revenons maintenant dans le vif du sujet avec Monsieur GOURMELON, maire de TREMAOUEZAN.

**Monsieur MARINOS**

Pour présenter Monsieur GOURMELON, je commencerai par lire un texte qui a été rédigé par Monsieur Max JONIN, secrétaire général de la Société pour la Protection de la Nature en Bretagne: «Jean-Pierre

GOURMELON a conduit son équipe en 83, pour les élections municipales sur la base d'un projet communal qui respecte, protège et valorise son patrimoine. Avec tenacité, en étroite collaboration avec les associations, le maire a tenu les promesses électorales : la tourbière de Lan-Gazel, aux sources de l'Aber Vrac'h, réservée en 1978, pour l'usine de broyage d'ordures ménagères du Sivom est en 84, le premier site du Finistère protégé par un arrêté de protection de biotope. Aussitôt, le site est géré, valorisé et animé. L'actuelle fête de la Bruyère est désormais bien connue.

Dans le même temps, la municipalité a restauré avec soin son patrimoine architectural, et réalise un bâtiment pour l'accueil d'activités pédagogiques. Cette année enfin, en collaboration avec le Conseil Général, un emploi d'animateur-nature est créé. Il y a là un engagement, une volonté municipale et des efforts rares qui se sont traduits par l'attribution par la SEPNB du prix Hermine en 85, et par la signature en 88, de la première charte «1000 communes pour l'environnement en Europe», entre la commune, France-Nature-Environnement et la SEPNB». J'ajouterai que Monsieur GOURMELON a, pour compléter cette protection, demandé la création d'une zone de protection l'année dernière afin d'étudier, à l'image du film que nous avons vu hier, la complémentarité entre le patrimoine naturel et le patrimoine bâti». Voilà.»

*Applaudissements*

**Monsieur Christian BONNET remet la médaille à Monsieur GOURMELON**

**Madame BORDE**

Voilà, Monsieur le Maire, je vous remets aussi de la part de la DRAE, «La Bretagne à l'état pur», deux revues des Monuments Historiques. Au nom de l'UMIVEM, je vais vous remettre la cassette du film que vous n'avez pas pu voir hier, comme cela, vous la regarderez chez vous.

### Monsieur GOURMELON

Maire de TREMAOUEZAN

Je vous remercie Madame la Présidente, je dirai simplement deux petits mots puisque je n'ai pas pu être là hier, c'est que l'action que nous avons menée n'était pas simplement une action locale et sur le court terme, Monsieur SAFFRE a tout à l'heure cité CONFUCIUS, je le citerai à mon tour: « Celui dont la pensée ne va pas loin verra les ennuis de près », c'est à dire c'est vrai, à notre modeste dimension, tant sur l'environnement naturel que sur l'environnement architectural. Nous pensons: « A quoi bon se battre pour une action économique qui va donner le plein emploi, à quoi bon se battre pour une action sociale qui va donner une plus grande justice, à quoi bon se battre pour un développement culturel et une formation si d'abord nous ne faisons pas en sorte qu'on puisse vivre sur notre terre. Donc, localement, on l'a fait modestement, mais cela n'a de sens, que si c'est fait départementalement, nationalement et mondialement, parce qu'au delà des pierres, au delà des beautés des paysages, c'est le problème de vie de l'espèce humaine. Notre toute petite commune a essayé de combattre pour cela.

*Applaudissements.*

### Madame BORDE

Maintenant, nous avons Monsieur ABEGUILE de la commune de LA MARTYRE.

Monsieur le Maire, êtes-vous là ? Monsieur le Maire n'est pas là apparemment...

### Monsieur Christian BONNET

Monsieur ABEGUILE a été le Président du Syndicat des Fermiers de France, pendant très longtemps, je l'ai connu à ce titre, quand j'étais Ministre de l'Agriculture, j'aurais été heureux de le retrouver, vous lui ferez mes amitiés Monsieur l'Architecte en Chef.

### Monsieur MARINOS

Je peux peut-être parler de Monsieur ABEGUILE que je connais bien, donc qui fut Conseiller Général, un Conseiller Général très connu dans le Nord-Finistère, et qui est maire de LA MARTYRE, une petite commune dont il s'est occupé avec coeur. Si vous allez à LA MARTYRE, vous le trouverez sur la place entre la Mairie et le Café accueillant les gens qui viennent visiter son bourg Il a de très nombreux visiteurs. Dernièrement, j'ai accompagné les services techniques de la Mairie de QUIMPER qui venaient voir ce qui se passait à LA MARTYRE pour faire la même chose. Le bourg bénéficie d'un enclos paroissial superbe, classé Monument Historique. L'aménagement des abords, vous l'avez vu en photo, cela fait partie des dernières photos que j'ai passées en bons exemples. Il a fait ces aménagements en choisissant du mobilier urbain parfaitement adapté, il a fait faire par un artisan local des jardinières dont la végétation est plus importante que le bas, il a aménagé tous les abords du bourg, il a fait choisir des emplacements pour les lotissements qui s'intègrent parfaitement au paysage et je peux dire qu'il s'est complètement donné à l'aménagement de son bourg qui est aujourd'hui une réussite que je vous engage à aller visiter.

*Applaudissements.*

**Madame BORDE**

Maintenant nous allons passer dans le Morbihan. Si Yves DUBOST veut bien venir présenter Monsieur le Maire de GUEHENNO...

**Monsieur Yves DUBOST**

*Architecte*

Il a été dit que l'on méconnaît souvent le patrimoine qui vous entoure, je crois que ce n'est pas le cas de Monsieur GUILLO, qui aime son patrimoine et qui souffre en plus de voir sa commune traversée par un grand tourisme, du fait de son calvaire, (magnifique et très connu). Il regrette que le reste le reste de son patrimoine qui est également très intéressant, ne soit pas visité. Depuis deux ans, Monsieur le Maire a inauguré un office de tourisme ou un syndicat d'initiative sur place, pour que les visiteurs découvrent davantage le patrimoine de sa commune, un patrimoine tiré du sol, dans un secteur de granit, où les carrières ont été très tôt exploitées, un granit magnifiquement appareillé et orné de détails extrêmement soignés telles que les corniches, les lucarnes etc. C'est lors de la visite organisée par le Collège Régional du Patrimoine et des Sites dans le Finistère, pour voir les expériences du Finistère, organisée pour les élus du Morbihan, que Monsieur GUILLO a découvert ce que lui pouvait faire dans sa commune, car on y a eu des échanges extraordinaires, on a partagé l'expérience du Finistère et en même temps échangé sur le travail amorcé par les «communes du patrimoine rural» évoqué au cours de ce colloque. Et la commune de GUEHENNO s'est engagée pleinement dans ce sens, a donc fait une première étape qui est le premier inventaire de son patrimoine. On a été magnifiquement accueilli, on a traversé tous les villages et la commune a obtenu d'être «labélisable», l'étape suivante se poursuit et la commune va mettre en place une ZPPAU. On a vraiment le sentiment, sur cette commune, que, non seulement elle possède un patrimoine, mais que ceux qui la dirigent ont la volonté profonde de le mettre en valeur, je crois que ce sont les deux atouts essentiels pour qu'une commune fasse vivre son patrimoine.

*Applaudissements.*

**Monsieur Christian BONNET**

Je veux bien descendre pour décorer un Morbihannais!

**Madame BORDE**

L'UMIVEM vous offre cette cassette que vous avez peut-être vue hier, autrement vous la verrez tout tranquillement chez vous, plus ces deux livres qui vous sont offerts par la D.R.A.E. et ces deux revues sur les Monuments Historiques.

**Monsieur Christian BONNET**

Et puis tachez d'être aussi célèbre dans quelques années que l'est Jean GUEHENNO.....

## Madame BORDE

Il nous reste à écouter maintenant Monsieur le Maire de l'HERMITAGE-LORGE dont l'action sera présentée par Marc DURAND, mon homologue des Côtes d'Armor.

## Monsieur Marc DURAND

*Président de la FAPEN*

Oui, nous avons souhaité effectivement, souligner l'action de Monsieur le Maire de l'HERMITAGE-LORGE, en tant qu'homme et en tant que maire. Il faut vous dire que nous avons des relations très suivies avec Monsieur GALLERNE, car il travaille dans un service qui à priori serait plutôt abhorré des associations: celui du remembrement. Nous avons pu, grâce à lui, contribuer à modifier la façon dont se déroulent les opérations de remembrement dans le département. Même si on est encore loin d'atteindre la perfection, je peux témoigner que j'ai toujours trouvé en Monsieur GALLERNE, quelqu'un d'ouvert et de vraiment aussi convaincu que nous de la nécessité de boiser. En tant que maire, il l'est également puisque la commune de L'HERMITAGE est la plus boisée du département, (elle a une très grande partie de sa surface en forêt); Monsieur GALLERNE s'est aussi occupé de la protection, de la sauvegarde de la rigole d'Ilvern, qui est un ouvrage absolument remarquable et sans équivalent en France, du moins dans ses dimensions. En lui, je salue le responsable d'une municipalité qui protège sa forêt et les sources du Lié et qui s'oppose vigoureusement (et nous lui apportons tout notre soutien), à un projet de l'Equipement, qui mettrait en danger les sources et une partie de la forêt, un projet de déviation de L'HERMITAGE-LORGE. Et la commune de L'HERMITAGE-LORGE propose d'autres solutions qui seraient beaucoup moins nocives. Trop souvent nous avons eu l'occasion de déplorer que les élus soient un petit peu défaitistes face à l'Administration. Ils pensent quand il y a un projet de déviation, on ne peut plus rien faire contre. Monsieur GALLERNE, maire d'une petite commune rurale aussi, nous montre que c'est faux. Par

sa tenacité, il préserve pour sa population et pour le bien de tous un patrimoine naturel de très grande qualité.

## Applaudissements

## Monsieur GALLERNE

*Maire de L'HERMITAGE-LORGE*

Je remercie Marc DURAND pour les mots très aimables qu'il vient de dire, c'est vrai que ça fait 18 ans que je fais du remembrement, je suis aussi chef du service forestier à la DDA, et donc j'ai eu à m'occuper de la tempête de 87! La forêt fait 3200ha. Sur les 3200ha, on a eu 1000ha détruits et on est en train de remettre en état. Alors vous comprendrez mon opposition à la déviation qui couperait ma commune! On est en train de remettre en état l'axe, le CD 700 St BRIEUC-LOUDEAC, il est presque terminé et les services bloquent actuellement sur notre commune, parce qu'ils veulent passer dans la forêt! A l'unanimité du conseil municipal, nous nous opposons à ce projet. Mais on ne doit pas être négatif, et on a fait une contre-proposition, on a proposé un projet, qui, plutôt qu'une déviation, serait une halte régionale, une aire de repos, où, au contraire on accueillerait les gens plutôt que de les faire passer à l'écart. Cela stimulerait l'activité économique de notre commune, parce que la restauration est très florissante chez nous, et donc au niveau de l'emploi, et bien il faut que l'on se défende aussi. Alors je répète qu'on n'est pas contre les projets, mais que l'on doit discuter et que chacun doit trouver sa place. Les gens atteints de «déviotionnisme» aiguë (il y a des ingénieurs qui l'ont), eh bien, il faut discuter avec eux et il faut qu'ils comprennent les projets autrement. Et c'est dans cet esprit là qu'on discute avec le Conseil Général parce que c'est une voie départementale donc c'est les services de la voirie départementale qui sont donc en opposition avec nous. On espère bien trouver une solution ensemble un jour, pour l'instant, on retarde toujours le projet mais comme on est tenaces, on espère qu'un jour, on sera écoutés.

## Madame BORDE

Je regrette de ne pas avoir la revue des Monuments Historiques sur les Grands Ouvrages d'Art parce qu'on parle dans cette revue de la Rigole d'Ilvern comme un monument à conserver. Or cette rigole intéresse autant les Côtes d'Armor que le Morbihan, nous sommes très heureux de penser qu'elle est défendue par vous et j'espère qu'il y a beaucoup de Morbihannais à vous aider.

Et maintenant vous me permettrez de remettre aussi un cadeau au maire qui nous accueille (applaudissements) et je ne peux pas faire moins que de le remercier vraiment ainsi que toute son équipe municipale, parce que c'est merveilleux de venir faire un colloque à CARNAC. (re-applaudissements).

## Monsieur Christian BONNET

Bon, alors, je termine, il est 13 heures, c'est impeccable. Mais je me devais de faire écho au souci qu'avait Monsieur le Maire de CLOHARS-CARNOET, de POULDU-DOUELAN, mon ami Monsieur RAOUL, qui a fait valoir les mérites de sa commune. Je lui avais promis d'évoquer ce qu'il a fait, puisqu'il n'a pas été récompensé, (on n'avait pas de médailles pour tout le monde)

On aurait pu quand même en donner une aussi à PLOUGASTEL-DAOULAS qui a renoncé à un massacre ! 82, à DOUELAN, CLOHARS-CARNOET, mise en place d'un P.O.S protégeant le site exceptionnel du port de DOUELAN et la zone côtière, 77 à 87, sentier côtier sur toute la zone littorale, 88, reconstitution à l'identique d'une auberge qui accueillait Paul GAUGUIN et ses amis, 89, reconstitution d'une fête des goémoniers et enfin 90, ce qui vous fait plaisir très certainement, Monsieur MARINOS, étude d'une Z.P.P.A.U sur l'ensemble de la commune. Oui, Monsieur RAOUL aurait mérité d'être décoré. Par ailleurs il faut que je vous dise, Monsieur l'Inspecteur Général, qu'un architecte en chef des Monuments Historiques

s'est mis en tête de faire une grande déviation au niveau des alignements dans le cadre de la « mise en valeur des alignements » ! Quand j'entendais parler tout à l'heure de déviation, je me disais que le problème va se poser à Carnac et dans des termes singulièrement difficiles, parce que nous sommes plutôt, dans le Conseil Municipal, préoccupés de préserver ce qu'il peut y avoir d'un petit peu agreste, j'allais presque dire artisanal, dans le paysage. Alors faire une déviation qui favoriserait ce que l'on appelle la mise en valeur risque d'être peut-être la destruction par sur-piétinement de nos alignements. Nous demandons à voir ! Et disons « affaire à suivre ».

*Applaudissements.*

QUESTIONNAIRE AUX MUNICIPALITES DE BRETAGNE  
SUR LES SITES ET PATRIMOINE

à renvoyer à l'UMIVEM pour le 1<sup>er</sup> juin 1990

Boîte postale n° 3 - 56600 LANESTER

tél : 97 76 16 22

COMMUNE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom du MAIRE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

DEPARTEMENT :        22        29        35        56

CANTON : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

La municipalité (la vôtre ou celle de vos prédécesseurs) a-t-elle réussi à réaliser dans votre commune, une protection ou une mise en valeur d'un site (avec ou sans monument) que vous aimeriez voir figurer dans un film?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

- Faites-vous partie d'un Sivom ayant compétence en matière

OUI NON

- de sites?

- de patrimoine?

- Votre commune est-elle intégrée à une autre structure

- Ville d'art et d'histoire?

- Petite cité de caractère?

- Association des communes du patrimoine?

Autre

Organisme :

Superficie :

Nombre d'habitants

- en cours d'année?

- en juillet/août?

N° de téléphone

de la mairie :

- Pouvez-vous nous dire, dès à présent,

- si vous pensez venir vous-même au colloque :

le 12 et le 13 octobre

le 12 ou le 13 octobre

(précisez le jour)

- envoyer un adjoind

le 12 et le 13 octobre

le 12 ou le 13 octobre

(précisez le jour)

## 1. SITES

OUI NON

### Sites classés (hors monuments)

1 - Avez-vous des sites classés

- combien?

2 - Avez-vous des sites inscrits?

- combien?

3 - Combien sont de type littoral?

4 - Combien sont de type rural?

5 - Avez-vous dans votre commune, des sites que vous jugez assez beaux pour être protégés, et qui ne le sont pas?

Aimeriez-vous être aidé pour les faire classer?

pour les faire connaître?

6 - Pensez-vous qu'un site classé constitue un atout économique pour votre commune?

### Conservatoire du littoral

7 - Avez-vous des terrains achetés par le conservatoire du littoral?

8 - La gestion vous en a-t-elle été confiée?

Nombre ha?

### Périmètres sensibles

9 - Avez-vous des terrains achetés par le département avec la taxe d'espaces verts?

Nombre ha?

10 - La gestion vous en a-t-elle été confiée?

11 - Avez-vous des problèmes d'entretien de ces terrains?

12 - Lesquels?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Documents d'urbanisme**

OUI NON

13 - Pensez-vous que des documents d'urbanisme puissent vous aider à préserver les sites de votre commune?

14 - Lesquels utilisez-vous?

a - carte communale?

b - P.O.S?

Souhaitez-vous en plus:

- schéma directeur?

- schéma de mise en valeur de la mer?

15 - Estimez-vous que les zonages de votre P.O.S protègent suffisamment vos jolis sites (vallons intacts etc...)?

Souhaitez-vous collaborer à l'inventaire du Patrimoine Naturel (observatoire Régional du Patrimoine)

**Loi littorale**

16 - Si contraignante qu'elle soit, la loi littorale vous semble-t-elle être un utile outil de protection, parce qu'elle vous permet d'opposer aux pressions de vos électeurs un texte "incontournable"?

17 - Avez-vous pu mettre votre P.O.S en conformité avec cette loi?

18 - Le ferez-vous prochainement?

**Z.P.P.A.U. ( Zones de protection du Patrimoine Architectural et Urbain)**

19 - Avez-vous des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (Z.P.P.A.U.)?

20 - Si oui, êtes-vous satisfait de leur application?

21 - Sinon connaissez-vous les Z.P.P.A.U.?

Souhaitez-vous les connaître?

**Associations**

22 - Avez-vous une association qui s'intéresse à l'environnement?

Souhaitez-vous qu'elle participe à l'élaboration de vos documents d'urbanisme?

Souhaitez-vous que la population soit largement consultée?

**2 - PATRIMOINE NATUREL**

OUI NON

**Carrières**

23 - Avez-vous des carrières?

- en exploitation?

- en extension?

- en projet?

- abandonnées?

Souhaitez-vous la réhabilitation écologique des carrières en fin d'exploitation, avec financement par la taxe sur les granulats?

**Zones humides**

\*Etendues de marais, fagnes, tourbières en eau, qu'elles soient naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, et que l'eau y soit pratiquement statique ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris les zones d'eaux marines dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres\*(Convention de Ramstar ratifiée par la France)

24 - Avez-vous, sur le territoire de votre commune

- des étangs?

- des marais doux?

- des marais salants?

- des zones inondables?

- des marais littoraux?

- des vasières?

- autres?

25 - Certains ont-ils été comblés?

- quelle surface?

26 - Certains ont-ils endigués?

- quelle surface?

27 - Pratiquez-vous régulièrement la démonstration?

28 - De quelle manière?

\_\_\_\_\_

Espaces protégés

29 - Avez-vous une - réserve naturelle?

- une réserve de chasse?
- un site protégé par un arrêté de biotope?
- une autre réserve?
- un site ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique)

OUI NON

Massifs forestiers

30 - Y a-t-il des massifs forestiers sur votre commune?

- de quelle superficie? de 1 à 10 ha
- de 10 à 20 ha
- de 20 à 50 ha
- au delà

31 - Sont-ils privés?

communaux?

domaniaux?

32 - La commune souhaite-t-elle devenir propriétaire de l'un deux?

1987 1990

- Ont-ils été - épargnés par l'ouragan de
- atteints " "
- gravement atteints

33 - Ont-ils été - exploités - en totalité?

- en partie?

- pas du tout?

- dessouchés?

- replantés?

34 - Avez-vous eu des incendies de forêts au cours des dix dernières années?

35 - Estimez-vous qu'il y a trop de reboisements en résineux actuellement?

Souhaitez-vous que des dispositions soient prises pour améliorer l'entretien des bois?

36 - Lesquelles?.....

Dunes

37 - Avez-vous des dunes?

38 - Parvenez-vous à les protéger?

- contre la circulation des voitures?

- contre la circulation des motos?

- contre le stationnement des caravanes?

- contre des dépôts d'ordures?

39 - Comment?.....

.....

Souhaitez-vous être aidé?

40 - Avez-vous des problème de lutte contre l'érosion marine?

41 - Dans les dunes, sur les côtes rocheuses, vos plages perdent-elles du sable?

42 - Si vous avez des travaux de défense, vous donnent-ils satisfaction?

43 - Sinon pourquoi?

44 - Le coût des travaux vous semble-t-il supportable?

Plages

45 - Vos plages vous posent-elles un problème d'entretien (plastiques, verres, bois)?

46 - Comment les nettoyez-vous?

.....

47 - Pour cela, utilisez-vous vos chômeurs?

48 - L'algue verte est-elle pour vous un problème?

49 - Depuis quand?

### 3 - AGRICULTURE

OUI NON

50 - Avez-vous, sur votre commune des surfaces abandonnées et tombées en friche ces 5 dernières années?

51 - Pensez-vous que le phénomène va s'intensifier?

Souhaiteriez-vous que ce problème soit abordé au cours du colloque?

52 - Avez-vous sur votre commune, des agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique?

53 - Combien en avez-vous?

#### Remembrement

54 - Si le remembrement a été fait

- A quelle date? de      à

- A-t-il été précédé d'une étude d'impact?

- A-t-il été articulé à un P.O.S?

55 - L'étude d'impact était-elle - totalement satisfaisante?

- partiellement satisfaisante?

56 - A-t-elle été suivie?

57 - Estimez-vous que trop de talus aient été enlevés et que l'aspect bocager ait, de ce fait, disparu?

58 - Estimez-vous nécessaire d'entreprendre des replantations de haies d'essences variées?

Aimeriez-vous une documentation à ce sujet?

59 - Si le remembrement est prévu, pour quelle date?

60 - Avez-vous l'intention de faire appliquer les directives de l'étude d'impact?

61 - Pensez-vous que le remembrement soit encore utile dans sa forme lourde?

62 - Savez-vous qu'il existe des formes plus légères d'aménagement foncier?

### Rivières

63 - La DDA a-t-elle fait sur les ruisseaux et les rivières de votre commune des travaux d'entretien dits lourds (rectifications)?

- légers?

64 - Avez-vous des ruisseaux et des rivières nettoyés par des associations?

65 - Estimez-vous l'entretien satisfaisant?

Souhaitez-vous être aidé pour cela?

66 - Estimez-vous que la qualité des eaux dans votre commune ces 5 dernières années s'est - dégradée?

- améliorée?

67 - Des périmètres de protection ont-ils été instaurés autour des captages?

68 - Si oui, sont-ils respectés?

69 - Existe-t-il sur le territoire de votre commune

- un réseau de vieux chemins?

70 - A-t-il été répertorié?(voir TOURISME)

Souhaitez-vous être informé à ce sujet?

#### Élevages industriels hors sol

71 - Avez-vous des élevages hors sol sur votre commune?

72 - Vous posent-ils des problèmes - d'odeurs?

- de pollution?

- d'implantation?

73 - Obtenez-vous facilement le respect de la réglementation?

Souhaitez-vous être aidé dans cette tâche?

#### Jardins

74 - Avez-vous sur votre commune de beaux jardins?

- à la française?

- à l'anglaise?

75 - Leur statut est-il - public?

OUI NON

- privé?

76 - Avez-vous un arborétum (collection d'arbres rares)?

Souhaitez-vous réaliser, afin de l'ouvrir au public:

- un parc?

- un jardin?

Souhaitez-vous être aidé pour le faire?

#### 4 - AQUACULTURE

77 - Avez-vous des piscicultures?

78 - Respectent-elles les règlements sanitaires?

79 - Avez-vous des établissements de conchyliculture?

produisant des huîtres?

des palourdes?

des moules?

autres?.....

.....

80 - Les exploitants sont-ils inquiets de la pollution?

81 - Quand ils sont abandonnés, les chantiers ostréicoles constituent-ils une atteinte au site?

Si oui, souhaiteriez-vous une réglementation qui vous permette de réduire l'atteinte au site?

#### 5 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL

##### Centre-bourg

82 - Avez-vous un projet de reconstruction de votre centre-bourg?

83 - Les gens qui l'ont pensé se sont-ils inspirés des traditions esthétiques de votre terroir?

84 - En ont-ils surveillé l'exécution?

85 - La réalisation du projet a-t-elle été conforme à ce que vous en attendiez?

##### Communs de village

86 - Combien avez-vous de communs de village il y a 10 ans?

87 - Combien en avez-vous aujourd'hui?

88 - Certains ont-ils disparu - par indifférence?

- par nécessité?

##### Eglise

89 - De quelle époque est l'église paroissiale?

ème siècle

90 - Est-elle - en bon état?

- bien protégée contre les vols?

91 - Vous sentez-vous responsable de son entretien?

92 - Cet entretien (de l'église et des ses abords) vous pose-t-il des problèmes particuliers?

93 - Lesquels?

.....

95 - Si des raisons d'hygiène, ou de place, vous ont contraint à déplacer votre cimetière, avez-vous utilisé toute sa surface pour un parking?

95 - Ou au contraire avez-vous conservé un jardin suffisant pour garder ainsi à l'église son environnement?

96 - Savez-vous que le Ministère de l'Intérieur dispose de subventions pour l'entretien des églises?



OUI NON

**Maisons rurales**

113 - Avez-vous des villages protégés?

- Au titre des sites?

- Au titre des abords des Monuments historiques?

114 - L'architecture traditionnelle de votre commune est-elle particulièrement remarquable?

115 - Avez-vous pu inciter les propriétaires à la respecter?

116 - Ou n'avez-vous jamais eu le temps de vous en occuper?

117 - Savez-vous combien, depuis une dizaine d'années, de maisons rurales dans votre commune  
- ont été abandonnées?   
- ont disparu?

**Moulins et autres**

118 - Avez-vous des moulins - à eau?

- à vent?

- à marée?

119 - Avez-vous des fours?

120 - Avez-vous des pigeonniers?

121 - Avez-vous des vieux ponts?

122 - Avez-vous d'anciennes halles?

123 - Les protégez-vous?

**Restaurations**

Si vous avez eu des restaurations sur votre commune :

124 - Ont-elles respecté le caractère du bâtiment?

125 - Vous semblent-elles intéressantes pour la commune?

126 - Vous est-il arrivé de dissuader les propriétaires ou les locataires de construire trop près des bâtiments intéressants?

Aimeriez-vous qu'ils soient conseillés?

127 - Avez-vous une commission extra-municipale qui s'occupe de ces questions?

OUI NON

128 - Si oui, depuis quand?

129 - Fonctionne-t-elle à votre satisfaction?

Souhaiteriez-vous recevoir des livres qui vous permettent de conseiller vos administrés sur le problème de la restauration sans les entraîner dans des dépenses excessives?

**Archéologie**

130 - Votre commune est-elle riche en sites archéologiques?

- Menhirs?

- Dolmens?

- Lechs?

- Tombelles, tumulus, cairns, etc?

- Allées couvertes?

- Autres?

131 - Sont-ils sérieusement protégés?

**Associations**

132 - Des associations s'intéressent-elles à l'un des ces monuments?

133 - Quel est leur nom?  
.....  
.....  
.....

134 - Depuis quand s'y intéressent-elles?

135 - Vos relations avec elles sont-elles - fréquentes?

- rares?

- plutôt bonnes?

- plutôt mauvaises?

136 - La municipalité a-t-elle suscité la création de telles associations?

137 - Les encourage-t-elle?

138 - Y-a-t-il des chantiers de reconstruction en été?

Constructions neuves

OUI NON

- 139 - Avez-vous souhaité faire un concours d'architecture lorsque vous avez eu à envisager des constructions?
- 140 - En avez-vous été content?  
Souhaiteriez-vous en faire?
- 141 - La dispersion de l'habitat nuit-elle à la qualité des sites de votre commune?
- 142 - Construit-on beaucoup sur le territoire de votre commune depuis 10 ans?  
- implantation choisie par le propriétaire?    
- lotissements - privés?    
- communaux?
- 143 - Les constructeurs sont-ils conscients du fait que leur maison n'est pas seulement un objet qui leur appartient, mais une chose qui est vue de tous et qui, par conséquent, mérite d'être étudiée de façon à ne pas nuire au paysage?
- 144 - Connaissez-vous, utilisez-vous, consultez-vous les C.A.U.E (Conseils Architecture Urbanisme Environnement)?
- 145 - Conseillez-vous aux candidats constructeurs de les consulter?
- 146 - Avez-vous la possibilité d'aider les candidats constructeurs par des conseils d'architecture :  
- Sur les matériaux à employer?    
- Sur le style de la construction?    
- Sur l'implantation de la construction?    
- Sur le respect de la végétation existante?
- 147 - Avez-vous eu à refuser - un certificat de conformité?  
- plusieurs?
- 148 - Parvenez-vous à inciter les candidats constructeurs à la discrétion dans les clôtures, et à utiliser autant que faire se peut les murs ou les talus existants?
- 149 - Avez-vous des talus protégés dans votre P.O.S?
- 150 - Avez-vous accordé de nombreux permis de démolir?
- 151 - Avez-vous pu, chaque fois, prendre le temps de constater si le bâtiment méritait d'être conservé ou restauré?
- Souhaitez-vous être guidé dans cette tâche?

Zones d'activités

OUI NON

- 152 - Avez-vous - une zone d'activité à l'entrée de votre agglomération?  
- plusieurs zones?
- 153 - S'il existait déjà des talus plantés, les avez-vous gardés?
- 154 - Avez-vous pu recréer un paysage?  
Souhaiteriez-vous être conseillé là-dessus?

## 6 - ENTRETIEN DE L'ESPACE

OUI NON

### Eau

- 155 - Avez-vous sur votre commune une station d'épuration des eaux?
- lagunage?
- autre?

- 156 - Fonctionne-t-elle convenablement?

### Ordures

- 157 - Pour les déchets et les ordures, disposez-vous
- d'une décharge contrôlée municipale?
- ou inter-municipale?
- ou sauvage?

- 158 - Avez-vous des moyens de lutter contre les décharges sauvages?

- 159 - Lesquels?  
.....  
.....

- 160 - Avez-vous des collectes sélectives?

- 161 - Avez-vous une usine de traitement des ordures?

- Aimeriez-vous en avoir une
- communale
- inter-communale?

### Chemins

- 162 - Pour l'entretien de vos bords de chemins, avez-vous une machine?

- est-elle communale?

- inter-communale?

- 163 - Avez-vous une faucheuse?

- 164 - Envisagez-vous la fauche tardive permettent de respecter la flore?

- 165 - Utilisez-vous des produits chimiques?

- 166 - Pour les arbres, avez-vous un système qui coupe au lieu de broyer?

- Aimeriez-vous une documentation à ce sujet?

## 7 - UTILISATION DE "CE QUI EST A TOUS"

OUI NON

### A TERRE

#### Routes nouvelles

- 167 - Le tracé et la longueur des nouvelles routes sont-ils décidés en fonction de leur utilisation probable.

- 168 - Les abords sont-ils soignés par la DDE?

- talus refaits?

- arbres plantés en retrait?

- autrement?

### DANS L'AIR

- 169 - Les réseaux de fils : E.D.F. - P.T.T., sont-ils fait chez vous

- dans un certain respect du paysage?

- sans souci du paysage?

- dans une abondance anarchique?

- 170 - Les poteaux sont-ils plantés n'importe comment?

- 171 - Les coffrets EDF installés n'importe où?

- 172 - les transformateurs installés n'importe où?

- 173 - Etes-vous demandeurs de réseaux enterrés?

- 174 - Les réseaux enterrés ont-ils selon vous des inconvénients?

- 175 - Etes-vous prêt à participer au surcoût dû à l'enfouissement?

- 176 - Les poteaux PTT et EDF sont-ils munis d'un dispositif permettant de protéger les oiseaux?

- 177 - Essaie-t-on sur votre commune de regrouper les antennes de T.V. par une antenne collective?

## 8 - TOURISME

178 - Avez-vous des hôtels sur votre commune? OUI NON

### Camping

179 - Considérez-vous que le stationnement prolongé de camping-cars est une gêne pour les sites?

180 - Avez-vous de nombreuses parcelles à caravanes?

181 - Parvenez-vous à maîtriser en été le camping sauvage?

182 - Parvenez-vous à faire respecter les règlements sanitaires?

183 - Comment?

.....  
Aimeriez-vous être aidé dans cette tâche?

### Canal

184 - Si le canal traverse votre commune, est-il utilisé par le tourisme?

185 - Pourrait-il, selon vous, être mieux exploité?

### Chemins

186 - Avez-vous :  
- des sentiers côtiers ou chemins des douaniers réalisés?    
- Combien de kms? (     )  
- En projet?    
- Combien de kms? (     )

Souhaitez-vous être aidé pour les réaliser?

187 - Avez-vous des voies de chemins de fer désaffectées?    
- combien de kms? (     )

188 - Les utilisez-vous à d'autres fins?

Souhaitez-vous être aidé pour les aménager?

189 - Avez-vous des circuits OUI NON

- de petites randonnées utilisant de vieux chemins?  
- nombre de kms? (     )

- de grandes randonnées?  
- nombre de kms? (     )

- des circuits équestres?  
- nombre de kms? (     )

Souhaitez-vous être aidé pour les réaliser?

### Equipements touristiques

190 - Avez-vous un golf    
- réalisé?    
- en projet?    
- assorti d'une opération immobilière

- modeste?

- importante?

- très importante?

191 - Avez-vous un plan d'eau?    
- de quelle surface? (     )

192 - Avez-vous un port réalisé?    
- de combien d'anneaux? (     )

- en projet?

- de combien d'anneaux? (     )

193 - Avez-vous une thalassothérapie réalisée?    
- en projet?

194 - Avez-vous un autre établissement de soins réalisé?

- en projet?

195 - Quand vous réalisez un équipement, prenez-vous en compte l'intégration au site?

- |  |   | OUI                      | NON                      |
|--|---|--------------------------|--------------------------|
| 196 - Avez-vous un musée   | - communal réalisé?                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - en projet?                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - privé réalisé?                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 197 - Des colonies   | - de vacances viennent-elles chez vous? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 198 - Des classes  | - de nature " "                         | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - de mer " "                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - de rivière " "                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 199 - A votre avis, quelle est la durée de la saison touristique dans votre commune?   |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 200 - Si vous estimez cette saison trop courte, encouragez-vous les équipements d'accueil à ouvrir plus tôt et à fermer plus tard?   |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 201 - Avez-vous pu réaliser seul ou avec les communes voisines des documentations touristiques susceptibles de faciliter et la découverte du terroir et l'utilisation de tous ses équipements? |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 9 - CULTURE

### Toponymie

- |  |   |                          |                          |
|--|---|--------------------------|--------------------------|
| 202 - La DDE respecte-t-elle l'orthographe bretonne des noms de lieu?  |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 203 - Avez-vous mis en place une signalisation   | - bilingue?   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - directionnelle?                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - pour signaler les centres d'intérêts de la commune? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 204 - Avez-vous des panneaux d'information spécifique?   |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 205 - Les noms de lieux, lorsqu'ils font allusion à des faits historiques ou à des particularités locales ont-ils provoqué des recherches? |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 206 - Votre commune a-t-elle pris l'initiative   | - d'un festival?                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - de rencontres littéraires?                          | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - " artistiques?                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - " sportives?  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 207 - Décerne-t-elle des prix?   |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 208 - Avez-vous des associations s'intéressant   | - au patrimoine?                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - à l'action culturelle?                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 209 - Les soutenez-vous  | - de votre sympathie?                                 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | - financièrement?                                     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## 10 - LEGISLATION

- |  |   |                          |                          |
|--|---|--------------------------|--------------------------|
| 210 - Avez-vous eu l'occasion d'organiser une enquête publique?                                      |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 211 - Encouragez-vous les conditions matérielles de participation du public et des associations?     |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|  | Souhaitez-vous que le commissaire enquêteur puisse organiser des auditions publiques? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 212 - La loi de 1978 sur l'accès aux documents administratifs est-elle appliquée dans votre commune? |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 213 - Les études d'impact lors de projets importants vous ont-elles donné satisfaction?              |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 214 - Appliquez-vous le L. 300-2 du Code de l'Urbanisme?   |   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

OUI NON

## 11 - SERVICES PUBLICS

OUI NON

215 - Les services publics chargés de l'application des règles de protection vous paraissent-ils

- |             |              |                          |
|-------------|--------------|--------------------------|
| - assez     | )            | <input type="checkbox"/> |
|             | )            |                          |
| - trop      | ) exigeants? | <input type="checkbox"/> |
|             | )            |                          |
| - pas assez | )            | <input type="checkbox"/> |

216 - Les sollicitez-vous?

217- Répondent-ils à votre attente?

218 - Vous sentez-vous suffisamment aidés dans la protection de vos sites

219 - La protection des sites apparaît-elle à vos administrés comme une source de richesse?

220 - Avez-vous beaucoup de difficultés à faire comprendre l'utilité économique, à long terme, de la protection?

Souhaitez-vous être aidé dans cette tâche?

## 12 - EN CAS DE CONFLIT

221 - Vous est-il arrivé d'aller devant le Tribunal Administratif?

- contre une association pour une affaire d'environnement?

- contre l'Etat?

- combien de fois? |\_\_|\_\_|

- combien de fois? |\_\_|\_\_|

222 - Le procès s'est-il terminé à votre avantage?

223 - Pensez-vous qu'une concertation préalable aurait pu éviter l'affrontement?

OUF, c'est fini, allez-vous dire!

Mais si vous avez d'autres choses à dire sur un sujet auquel nous n'aurions pas pensé, écrivez-le sur papier libre.

ET n'oubliez surtout pas de répondre à la question posée au bas de la première page.

MERCI

Achévé d'imprimer  
sur les presses de  
l'Imprimerie Graphique de l'Ouest  
Le Poiré-sur-Vie (Vendée)  
No d'imprimeur : 8896  
Dépôt légal : Juin 1991

# UNE ZPPAU: POURQUOI FAI

MAINTENANT, POUR MENER L'ÉTUDE PRÉALABLE, M. L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE NOUS A PROPOSÉ UN ARCHITECTE ET UN PAYSAGISTE COMPÉTENTS, QUI CONNAISSENT DÉJÀ BIEN LA RÉGION TOUTS LES DEUX. JE VAIS LES LAISSER VOUS EXPLIQUER LEUR TÂCHE ...

MERCI, M. LE MAIRE ! JE VOUDRAIS DIRE D'ABORD QUE, BIEN QUE RÉSIDANT PAR ICI, NOUS AURONS BESOIN DE VOTRE AIDE À TOUTS POUR LE REPÉRAGE SUR LE TERRAIN ! EN EFFET, PERSONNE MIEUX QUE VOUS NE CONNAÎT CE BOURG ET SES ENVIRONS !



Moi, SE VEUX BIEN  
Moi AUSSI

ET VOILÀ DES HABITANTS DE LA COMMUNE PARTIS À LA DÉCOUVERTE DE LEURS PROPRES MAISONS, LEURS PROPRES FERMES, MONUMENTS ET PAYSAGES...



ET LA MAISON D'YVON, ON LA NOTE ? MOI, JE TROUVE QUELLE VAUT LE COUP !

C'EST VRAI QUELLE EST BELLE ... ET POURTANT, C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE S'Y FAIS VRAIMENT ATTENTION !

ET CES MURETS DE PIERRE SÈCHE... C'EST TOUTE NOTRE ENFANCE, ÇA ! CE SERAIT DONNAGE DE LES VOIR REMPLACÉS PAR DES PIEUX EN BÉTON ET DU GRILLAGE...



C'EST VRAI ! ALLEZ ON PEUT LES MARQUER !

LA COMMUNE TOUTE ENTIÈRE A AINSI PRIS CONSCIENCE DE LA VALEUR DE SON PATRIMOINE. ELLE EST DÉSORMAIS FERMEMENT DÉCIDÉE À PRÉSERVER CET HÉRITAGE QUI FAIT SA RICHESSE, GRÂCE AU SYSTÈME SOUPLE DE LA Z.P.P.A.U...

## ET BIENTÔT...

C'EST TELLEMENT MIEUX D'AVOIR REFAIT TON TOIT EN CHAUME !

OUI, QUAND JE PENSE QUE S'AI TAILLÉ LA FLANQUER PAR TERRE POUR FAIRE UN BANAL PAVILLON...



NOUS POURRIONS LOUER PAR ICI L'ÉTÉ PROCHAIN...

COMME CE VILLAGE EST HARMONIEUX ! RESTONS D'INER ICI POUR TOUT VOIR !

LES TOURISTES VOULAIENT DES CARTES POSTALES DE LA FONTAINE, ET MÊME DU VIEUX LAVOIR !

ÇA PROUVE QU'ON LES A BIEN RESTAURÉS...